Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

PROJET D'ÉTABLISSEMENT EAJE DE LA CCVS

2020



Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

PROJET D'ETABLISSEMENT

- Projet social du Pôle Petite Enfance
- > Projet éducatif de la halte-garderie Les petits Pas Tapons
- ➤ Projet éducatif du multi-accueil Les Oisy'llons
- ➤ Projet éducatif du multi- accueil Les Papy'llons

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU



PROJET SOCIAL DU PÔLE PETITE ENFANCE

Année 2020





Table des matières

Introduction	on	ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU
	2	
Présentati	on du territoire	6
1. Le	contexte	6
1.1.	Caractéristiques géographiques	7
2. Les	services	9
2.1.	Caractéristiques géographiques	9
2.2.	Structures sportives	10
2.3.	Ecoles et collèges	10
2.4.	Structures socio-culturelles	10
2.5.	Institutions implantées sur le territoire	10
2.6.	L'habitat	10
3. Les	structures collectives petite enfance	10
4. Les	assistant(e)s maternel(le)s	11
5. Lie	u d'accueil parental	11
6. Tai	ux de couverture	11
7. Co	mpositions familiales	12
8. Les	partenaires institutionnels et financiers	13
8.1.	La Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort (CAF	=)13
8.2.	La Mutuelle santé Agricole (MSA)	14
8.3.	La Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemen	tal de Belfort (PMI)14
8.4.	Le Centre d'Action Médico-Sociale (CAMSP)	14
8.5.	Les écoles maternelles de la Communauté de communes des	Vosges du sud14
9. Fo	nctionnement	14
9.1.	Admission en structure	15
9.2.	Le contrat	15
9.3.	Départ anticipé	16
9.4.	Assurances	16
10.	Tarifs et facturation	16
10.1.	Revenu familial mensuel par structure	17
10.2.	Modalités de facturation	18
10.3.	L'accueil régulier	18
10.4.	L'accueil occasionnel	19
10.5.	L'accueil d'urgence	19
10.6.	L'accueil de l'enfant porteur d'un handicap ou présentant	une maladie chronique19
10.7.	Dépassement de contrat et déductions admises	19
11.	es perspectives : l'enfant citoyen	20

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Introduction

Un multi-accueil est plus qu'un lieu de garde. En fréquentant une structure petite enfance, un enfant rencontrent des professionnels qui participent à son développement et à son éveil.

Les articles L.214-2 et L.214-7 du code de l'action sociale et des familles prévoient l'écriture d'un projet d'établissement regroupant le projet social et le projet éducatif au sein des établissements d'accueil du jeune enfant.

Le projet social est une composante du règlement de fonctionnement au même titre que le projet éducatif. Il situe les structures dans leur cadre économique, social et précise les modalités d'intégration, financières et administratives dans les structures petite enfance.

L'évolution du schéma familial vient modifier les besoins et les attentes des familles inscrites en établissement d'accueil du jeune enfant.

Le Pôle Petite Enfance a décidé de réactualiser le projet d'établissement de chaque structure et de ne produire qu'un seul projet social commun à l'ensemble des trois sites de la collectivité.

L'écriture du projet éducatif sera propre à chaque établissement petite enfance.

Ce travail traduit les orientations générales du pôle petite enfance en une série d'actions concrètes sur le territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Préambule

Le département compte 3 EPCI et 144 483 habitants : Source Schéma départemental des services aux familles – 2018.

- La Communauté des Vosges du sud (CCVS)
- Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)
- La Communauté de communes du sud du Territoire (CCST)

La Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) est née en 2017, suite à la fusion de deux collectivités, la Haute Savoureuse et le Pays Sous Vosgien.

Depuis ce regroupement la CCVS porte à elle seule la compétence petite enfance.

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

1. Le contexte

La CCVS regroupe vingt-deux communes (Anjoutey, Auxelles-Bas Auxelles-Haut, Bourg-sous-Châtelet, Chaux, Etueffont, Felon, Giromagny, Grosmagny, Lachapelle-Sous-Chaux, Lamadeleine-Val-des-Anges, Leval, -Lepuix-Gy, Petite Fontaine, Petitmagny, Riervescemont, Rougegoutte, Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Châtelet, Vescemont) sur 101 recensées dans le département. La population est de 15 438 habitants ou 10,7 % des habitants du département. Pour 6 communes du territoire, la population est supérieure à 1000 habitants (Chaux, Etueffont, Giromagny, Lepuix, Rougegoutte, Rougement-le-Château). *Source Insee 2017*.

La population du territoire comprend 354 enfants de moins de trois ans et 398 enfants de moins de six ans. *Source CAF – Observatoire Social départemental – 2018.*

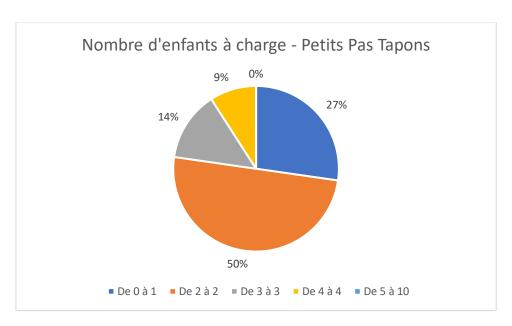


Figure 1 : Source logiciel petite enfance AIGA 2020

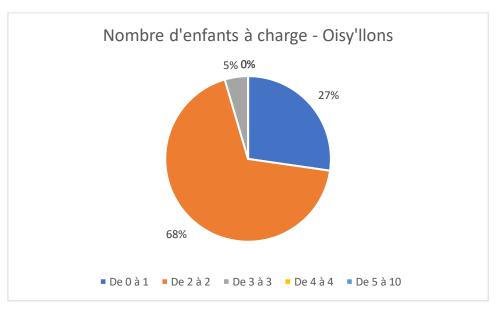


Figure 2 : Source logiciel petite enfance AIGA 2020

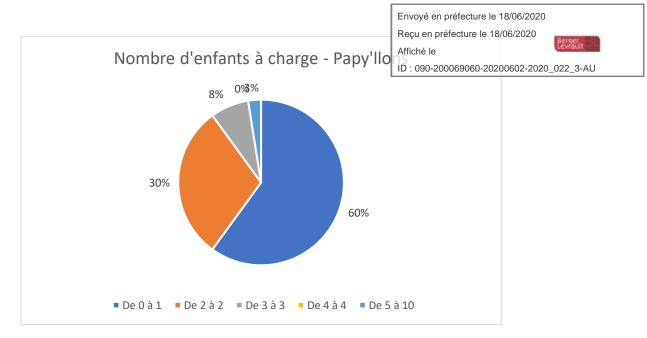


Figure 3 : Source logiciel petite enfance AIGA 2020

Les figures ci-dessus démontrent que les familles fréquentant les structures ont majoritairement 2 enfants.

1.1. Caractéristiques géographiques

Trois structures petite enfance sont réparties sur le territoire :

A Giromagny, cette commune regroupe le plus grand nombre d'habitants, il s'élève à 3141. Source INSEE 2014.

Cette bourgade est située au Pied du ballon d'Alsace. L'axe routier dessert les communes avoisinantes telles que Auxelles-Bas, Lepuix, Vescemont

A Etueffont, commune de 1479 habitants, (Source INSEE 2014), l'axe routier dessert les communes de Anjoutey, Grosmagny, La Madeleine, Rougemont-le Château.

A Chaux, commune de 1090 habitants, (Source INSEE 2014), située au Nord du Territoire de Belfort, le village est particulièrement traversé par les personnes travaillant à Belfort et aux alentours.

Les 3 établissements accueillent principalement les enfants dont les familles travaillent ou résident dans les communes de l'EPCI.

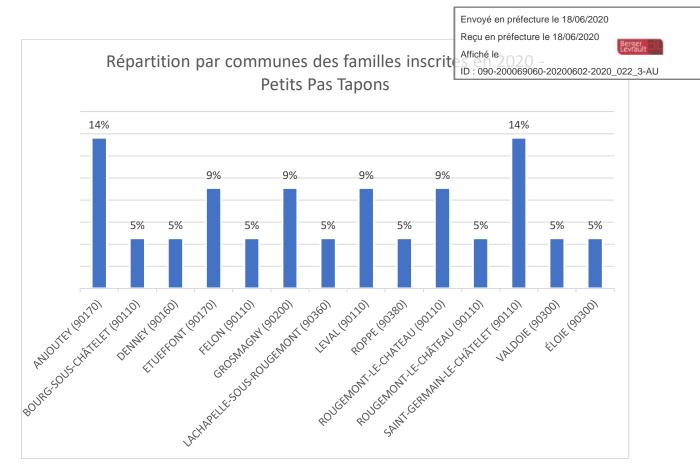


Figure 4 : Source logiciel petite enfance AIGA 2020

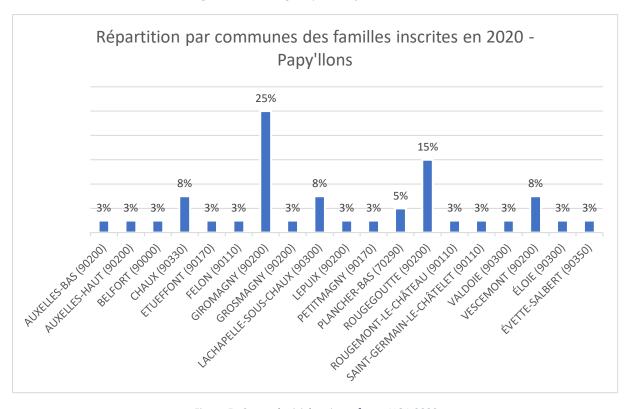


Figure 5 : Source logiciel petite enfance AIGA 2020

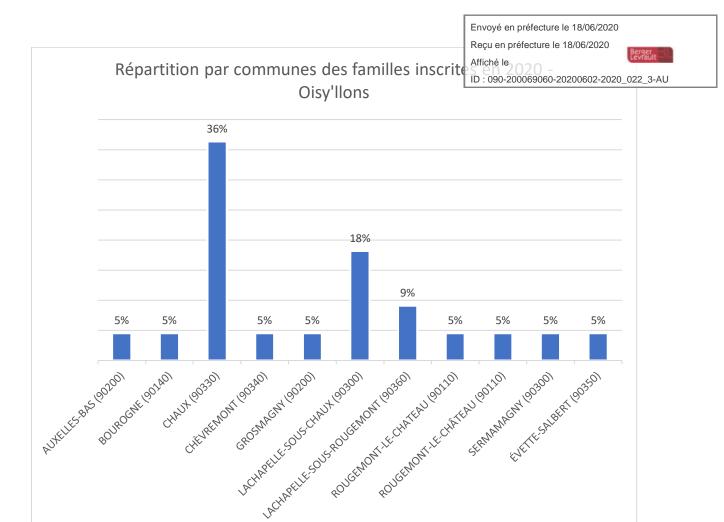


Figure 6 : Source logiciel petite enfance AIGA 2020

D'après ces schémas, les familles fréquentant les multi-accueil sont issues principalement de la commune d'implantation, sauf pour le site d'Etueffont où l'on retrouve majoritairement des familles domiciliées sur les communes voisines, Bourg-Sous-Châtelet et Saint-Germain-Le Châtelet.

2. Les services

2.1. Caractéristiques géographiques

L'ensemble des communes regroupe un tissu associatif fort et diversifié, avec 194 associations actives, offrant ainsi la possibilité de mener des actions communes avec les structures petite enfance. *Source CTG 2019*.

Un point information jeunesse situé sur la commune de Giromagny est à disposition du jeune public.

Un foyer rural (Rougemont-le-Château) et un centre socioculturel (Giromagny) permettent l'organisation de manifestations culturelles et associatives.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

2.2. Structures sportives

Le territoire de la CCVS recense une piscine (Etueffont) et de deux gymnases (Giromagny, Rougemont-le Château). De nombreuses structures sportives sont également présentes sur le territoire comme un terrain de golf, des terrains de tennis, des skates park...

2.3. Ecoles et collèges

Des écoles maternelles et élémentaires sont réparties sur l'ensemble de l'EPCI, ainsi que deux collèges (Giromagny et Rougemont-le-Château).

2.4. Structures socio-culturelles

Six médiathèques et deux ludothèques accueillent la population de la collectivité et des communes voisines.

2.5. Institutions implantées sur le territoire

Deux centres médicaux-sociaux (Chaux, Giromagny) et deux EPHAD (Giromagny, Rougemont-le-Château) sont implantés sur le territoire.

2.6. L'habitat

Le territoire est attractif en raison d'un cadre de vie agréable avec la nature et la proximité d'axes routiers desservant rapidement des villes de tailles moyennes (Valdoie, Belfort...)

Le parc de logements comprend majoritairement des maisons individuelles (76%) et la CCVS compte 640 logements sociaux d'ordre public (9%). *Source Diagnostic Territorial de la CCVS 2018.*

3. Les structures collectives petite enfance

Le multi-accueil de Giromagny « Les Papy'llons » dispose d'un agrément de 20 places.

Le multi-accueil de Chaux « Les Oisy'llons » détient un agrément de 10 places.

La halte-garderie de Etueffont « Les Petits Pas Tapons » bénéficie d'un agrément de 12 places.

Chaque structure accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans, néanmoins les enfants jusqu'à 6 ans et dont les parents peuvent justifier d'une scolarité bénéficie de l'offre d'accueil (période de vacances, journée du mercredi...).

La capacité totale en structure collective s'élève à 42 places pour l'EPCI.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

4. Les assistant(e)s maternel(le)s

Le nombre d'assistants maternels agrées est de 118 pour 104 en activité, ce qui représente une capacité d'accueil de 395 places. Source Service Départemental – PMI – 2020.

Un relais d'assistants (es) maternels (les) accompagne ces professionnels en organisant des ateliers d'éveil et en leur proposant des temps de permanences administratives ainsi qu'aux familles.

Aucune maison d'assistant(e) maternel(le) (MAM) n'est recensée.

5. Lieu d'accueil parental

Un lieu d'accueil enfants-parents est présent sur l'EPCI, 3 temps de permanences délocalisées permettent d'étendre le périmètre d'intervention sur l'ensemble du territoire.

6. Taux de couverture

Le taux d'accueil individuel et collectif global est de 64,91 % pour la Communauté de communes des Vosges du sud, celui du département est de 55,59 % et à l'échelle nationale il s'élève à 58,90 %. Source CAF – Observatoire Social Départemental – 2018.



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

7. Compositions familiales

Le département compte 26 888 allocataires en 2017.

Pour la CCVS, la répartition familiale est la suivante :

Couples sans enfant: 80
Couples avec enfant(s): 1115
Familles monoparentales: 333

Source - CAF 2018

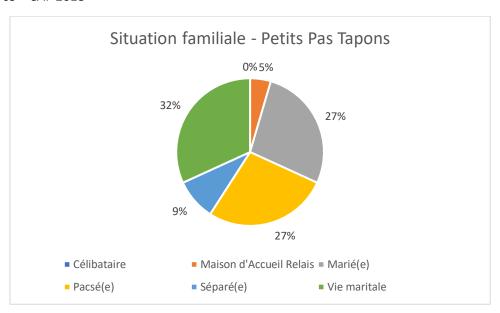


Figure 7 : Source logiciel petite enfance AIGA 2020

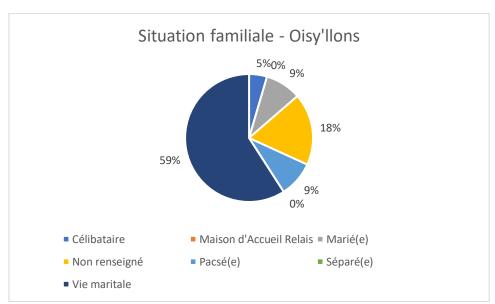


Figure 8 : Source logiciel petite enfance AIGA 2020

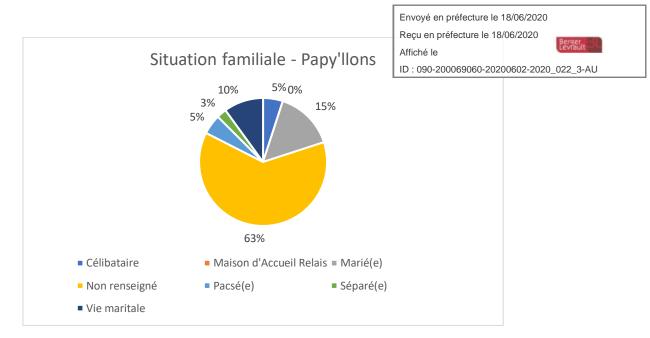


Figure 9 : Source logiciel petite enfance AIGA 2020

D'après ces schémas, l'ensemble des familles vivent maritalement.

8. Les partenaires institutionnels et financiers

Le partenariat avec les instances financières et institutionnelles du département et de l'EPCI est indispensable au bon fonctionnement des multi-accueils. Il importe de rappeler le rôle et l'intervention de chacun.

8.1. La Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort (CAF)

La CAF est le premier partenaire financier de l'EPCI en ce qui concerne le subventionnement des structures petite enfance. Pour bénéficier de ce financement, la collectivité doit mettre en application les tarifs et les préconisations définis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). La CAF verse chaque année une contribution financière correspondant à une part du tarif horaire des heures de garde réalisées. Ce partenaire contrôle le financement et valide le règlement de fonctionnement de chaque établissement d'accueil de jeune enfant. D'autres missions sont aussi dévolues à la CAF, comme l'accompagnement et la valorisation de projets propres à une structure.

La signature d'une convention territoriale globale (CTG) entre la Communauté de communes des Vosges du sud et la Caisse d'Allocations familiales en avril 2019, renforce le travail partenarial entre les deux entités. Pour la petite enfance, l'objectif est de proposer aux familles une offre d'accueil complète, de qualité, mais aussi de soutenir l'existant comme le LAEP, le RAM et, d'être innovant avec l'ouverture du guichet unique. Pour répondre à cette feuille de route, CAF et collectivité mutualisent des ressources financières et d'ingénieries.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



8.2. La Mutuelle santé Agricole (MSA)

La MSA participe également aux frais de fonctionnement des structures. Les familles affiliées au régime agricole sont recensées par site, afin de permettre à l'organisme de verser une participation financière suivant les heures réalisées par l'enfant.

8.3. La Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de Belfort (PMI)

Le Président du Conseil Départemental délivre l'agrément pour l'ouverture et les modifications de chaque EAJE. Un médecin et une puéricultrice référents pour chaque EAJE, veillent au respect et à la mise en application des normes sanitaires en vigueur. En lien avec les équipes, Ils participent au suivi des familles vulnérables.

8.4. Le Centre d'Action Médico-Sociale (CAMSP)

Le centre est en relation avec les établissements petite enfance de la collectivité, ce dispositif dépiste et propose une rééducation aux enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux dès le plus jeune âge. Une des missions des encadrants de chaque multi-accueil est de favoriser et de veiller au bon développement physique et psychique de chaque enfant. Être en lien avec le CAMSP répond à un besoin fondamental.

8.5. Les écoles maternelles de la Communauté de communes des Vosges du sud

Afin de permettre aux enfants en âge d'être scolarisés à la rentrée scolaire suivante, de découvrir leur futur école, des temps d'adaptations sont proposés en classe maternelle. La nécessaire rupture que représente l'entrée à l'école doit pouvoir s'effectuer en douceur pour l'enfant, ce « temps passerelle » facilite le passage de la crèche à l'école.

9. Fonctionnement

Les structures sont ouvertes de la façon suivante :

- Multi-accueil Les Papy'llons : de 7h30-18h00 du lundi au vendredi
- Multi-accueil Les Oisy'llons : de 8h00-18h00 du lundi au vendredi
- Halte-garderie Les petits Pas Tapons : de 8h00-17h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi

Un planning élaboré en début d'année civile définit les périodes de fermetures annuelles, cela représente 5 semaines de congés, ainsi que le pont de l'Ascension.

Suivant le taux de fréquentation dans les structures de Chaux et Etueffont pendant les périodes de vacances scolaires, l'accueil des enfants fréquentant ces sites peut être reporté sur le multi-accueil de Giromagny.

L'ensemble des 3 sites s'ouvrent sur une cour de jeux sécurisée.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le S. Ces équipes



Le pôle petite enfance comprend 25 professionnels essentiellement composées d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires en puéricult LD: 090-200069060-20200602-2020 022_3-AU enfance, d'agents de service et d'une infirmière travaillant sur les 3 sites.

Un médecin référent les accompagne dans leurs missions. Il est aussi garant du respect des mesures

Afin de former les futurs professionnels de la petite enfance, des stagiaires sont accueillis tout au long de l'année. Ils sont en permanence encadrés par les professionnels de chaque structure.

Dans le cadre de certains projets d'éveil ou pédagogiques, le concours d'intervenants extérieurs est possible : psychologue, conteur, musicien... Il s'agit toujours de professionnels qualifiés dont l'intervention est préalablement validée par la Communauté de communes des Vosges du Sud.

9.1. Admission en structure

sanitaires dans les trois établissements.

La pré-inscription est réalisée auprès du guichet unique, qui enregistre toutes les demandes d'accueil en structure collective.

Les parents peuvent réaliser 3 choix par ordre de priorité sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.

Toutes les demandes sont prises en considération, sans aucune distinction et traitées lors de la commission d'admission qui se réunit deux fois par an.

L'admission dans un multi-accueil est soumise à la capacité d'accueil et à la date de la demande de pré-inscription.

Les familles ont la possibilité de demander un changement de structure en fonction de leurs besoins et des places disponibles dans le futur site.

9.2. Le contrat

Un contrat est établi entre la famille et le gestionnaire pour une période définie. L'admission est définitive après la période d'adaptation et lorsque le dossier d'entrée est complet ainsi que la situation vaccinale de l'enfant, qui doit suivre les recommandations des services publiques.

Les besoins exprimés par les familles sont adaptés aux besoins réels en termes de temps de garde. Le contrat peut être réévalué, en fonction des besoins ou en fonction des heures de présence réelle (heures supplémentaires ou heures réservées et non-consommées), soit par la famille, soit par le gestionnaire.

Afin d'organiser au mieux la prise en charge de l'enfant, un temps d'accueil minimum est demandé. L'arrivée d'un enfant ne peut ne faire sur le temps des repas, 11 heures – 13 heures 30.

Des créneaux supplémentaires pourront être proposés, selon les absences et congés, sans majoration de la tarification horaire.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

9.3. Départ anticipé

En cas de départ anticipé, la famille est tenue à un préavis de 1 mois, signalé par courrier à la responsable de structure, le cachet de la poste faisant foi. Si ce préavis n'est pas respecté, le gestionnaire facturera autant de jours qu'il sera indiqué sur le contrat, afin de couvrir cette période.

La conduite à tenir en cas d'évènement majeur (crise sanitaire...) tiendra compte des directives émises par la CNAF ou par la collectivité.

9.4. Assurances

La Communauté de communes dispose d'une assurance responsabilité civile pour les personnels qui accomplissent leur mission auprès des enfants. La collectivité n'est pas responsable des biens, matériels, jouets apportés par les familles. De leur côté, les parents souscrivent une assurance responsabilité civile, réactualisée chaque année, au nom de leur enfant.

10. Tarifs et facturation

Le tarif horaire en accueil régulier ou occasionnel est fixé par application du barème défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). Il est réactualisé chaque début année civile. Le barème comprend un taux d'effort horaire maximum et un autre appelé « plancher », c'est-à-dire minimum. Le principe repose sur un « taux d'effort » en fonction du nombre d'enfant(s) au sein du foyer, appliqué à la moyenne mensuelle des revenus avant abattement, déclaré pour l'année fiscale précédente (N-2).

La formule qui s'applique est la suivante :

Taux d'effort X Ressources mensuelles moyennes du foyer = Montant horaire facturé

La CAF met à disposition du gestionnaire, un service appelé CAFPRO, qui permet une consultation confidentielle des dossiers allocataires de chaque famille. Seules les informations nécessaires pour calculer le montant de la participation financière des familles allocataires y sont mentionnées.

Les familles doivent signaler tout changement de situation aux services de la CAF, afin de mettre à jour leur dossier. Ils en informent également la responsable de structure pour qu'une modification soit prise en compte lors de la facturation du mois suivant.

Lorsque la famille perçoit au sein du foyer, une Allocation d'Education d'Enfant Handicape (AEEH), le taux d'effort immédiatement inférieur est appliqué.

De même, en l'absence de communication sur les ressources, le prix plafond est retenu conformément aux règles émises par la CNAF.

Il est à noter qu'une confidentialité absolue est réservée vis à vis de ces différentes informations par chaque responsable de structure.



Une facture mensuelle est établie à partir de la contractualisation $f_{\text{Affiche le}}$ le ntre la famille ϵ gestionnaire. Des abattements ou majorations peuvent être app 10 1090-200069060-20200602-2020 022_3-AU règlement de fonctionnement de chaque structure (dépassement d'horaire, absence non facturée...).

10.1. Revenu familial mensuel par structure

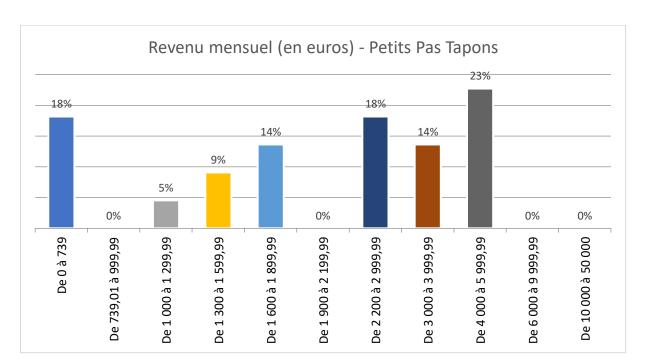


Figure 10 : Source logiciel petite enfance AIGA 2020

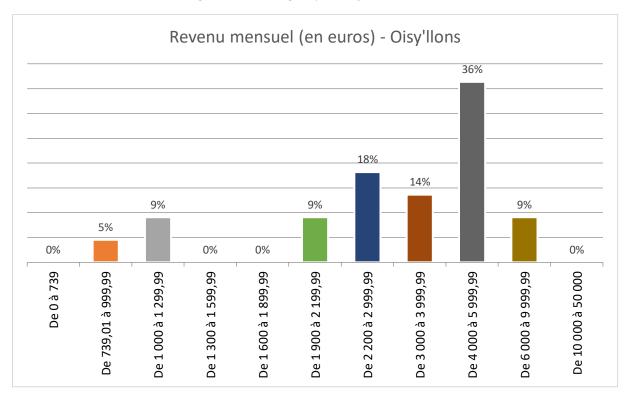


Figure 11: Source logiciel petite enfance AIGA 2020

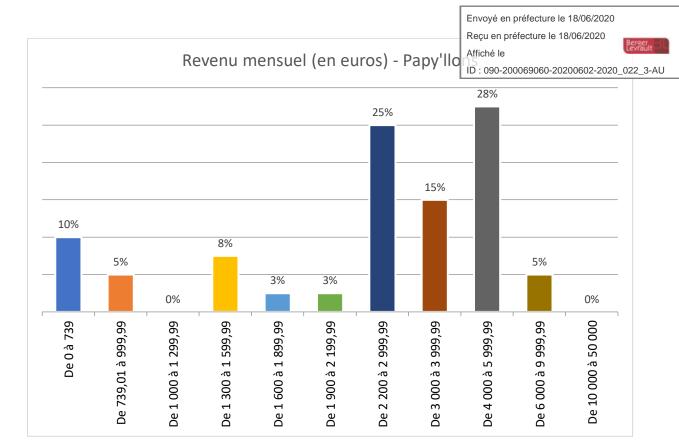


Figure 12: Source logiciel petite enfance AIGA 2020

Ces figures démontrent qu'une proportion élevée des familles inscrites perçoivent des revenus financiers mensuels compris entre 4000 et 6000 euros. A l'opposé, seul le multi-accueil de Chaux n'enregistre pas de famille sans revenu, de 0 à 739 euros.

Le nombre d'allocataires est de 2173 soit 8.1% de ceux du département dont 580 issus de famille à bas revenus, soit 20,7 % contre 32,4 % à l'échelle départementale. *Source CTG 2019*.

10.2. Modalités de facturation

La facture est réalisée sur la base horaire, même si l'accueil dure moins longtemps et au-delà de 10 minutes de retard la demi-heure sera facturée pour l'ensemble des accueils réguliers ou occasionnels. Afin de préserver l'environnement, il est demandé aux familles de communiquer leur adresse mail afin de pouvoir leur adresser des factures dématérialisées.

10.3. L'accueil régulier

L'enfant est inscrit par un contrat d'engagement établi entre les parents et le gestionnaire. L'enfant est accueilli de façon régulière, sa place est réservée sur la base d'un nombre de jours et d'heures.

Le contrat entre en vigueur dès sa signature (famille- représentant du gestionnaire) et ce jusqu'au 31 août (calendrier scolaire), il précise les jours et heures d'accueil de l'enfant, l'amplitude journalière de l'accueil, le nombre total d'heures par semaine, le tarif horaire, le nombre de semaines d'absence ou les semaines d'absence, les modalités de rupture du contrat ou de sa révision.

10.4. L'accueil occasionnel

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

L'enfant est inscrit pour une durée limitée avec ou sans rythme connu à l'avance, cet accueil est contractualisé. La plage horaire d'accueil est à convenir à l'avance avec la responsable de structure, et toujours sous réserve de place disponible, au préalable le mois précédent l'accueil. Seuls les professionnels médicaux ou paramédicaux verront ce délai raccourci à 15 jours, sous réserve de place disponible.

10.5. L'accueil d'urgence

Ce type d'accueil concerne toutes les situations d'urgence exceptionnelle, imposant un relais (ex : l'hospitalisation ou le décès d'un parent, la séparation subite du couple parental, la prise d'un emploi ou d'une formation non-organisée...). Toute situation d'urgence devra être justifiée, l'accueil sera temporaire et limité dans le temps (15 jours). Durant ce temps, la famille sera accompagnée dans la recherche d'un mode de garde.

Le temps d'adaptation de l'enfant sera réduit au minimum et l'accueil sera effectif sans préinscription.

La tarification horaire est établie à partir du tarif moyen si les ressources de la famille ne sont pas justifiées.

10.6. L'accueil de l'enfant porteur d'un handicap ou présentant une maladie chronique

Le département du Territoire de Belfort est soucieux de lutter contre les inégalités sociales et sanitaires dès le plus jeune âge. La Communauté de communes des Vosges du sud soutient cette politique en ouvrant ses structures à tous les enfants, quelle que soit la problématique de santé. Le pôle petite enfance compte un professionnel qui détient un diplôme paramédical.

10.7. Dépassement de contrat et déductions admises

En cas de dépassement d'horaire régulier, au maximum 4 dans un mois, la collectivité se réserve le droit de revoir le contrat, afin de ne pas être pénalisée par le subventionnement de son partenaire CAF.

En cas de maladie d'enfant supérieure à 3 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical indiquant le début et le nombre de jours d'absence, les 3 premier jours sont dus par la famille, alors que les jours qui suivent seront déduits.

En cas d'hospitalisation d'un enfant, tous les jours d'absence sont déduits, sur présentation d'un certificat médical.

En cas de consultation médicale d'un enfant, une demi-journée d'absence est déduite. Si l'enfant ne revient pas l'autre demi-journée sera facturée à la famille (temps horaire journalier de présence *2).

En cas d'éviction d'un enfant à la demande d'un médecin, du médecin référent de la structure, de la responsable de structure, de l'infirmière du pôle petite enfance, tous les jours d'absence sont déduits.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le interservices d

En cas de fermeture exceptionnelles (journées pédagogiques CCVS, intempéries, ponts), le temps de fermeture est déduit. | ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

En cas de fermeture pour jour férié, celui-ci est déduit.

En cas de périodes de congés annuels pour le personnel, les jours de fermeture sont déduits.

En cas de prise de congés annuels à la demande des parents, c'est-à-dire en complément des semaines de fermetures programmées par le gestionnaire et au nombre maximum de 3 semaines, chaque semaine entière (lundi au vendredi) est déduite. Les familles indiquent lors de la contractualisation les semaines d'absence ou le nombre de semaines d'absence capitalisées (1 à 3). En cas de semaine capitalisée, un délai de prévenance de 1 mois est demandé à la famille.

Les couches, les repas hormis le lait maternel et les laits infantiles sont fournis par la collectivité. Dans le cas où la famille assure certaines fournitures, elles ne sont pas déduites de la tarification horaire.

Les produits de soin, d'hygiène, les médicaments, l'eau minérale sont à la charge des parents.

11. Les perspectives : l'enfant citoyen

Chaque multi-accueil a son identité propre qui dépend de son histoire, de sa localisation, des professionnels qui y évoluent au quotidien.

Un des objectifs recherchés par ces professionnels est de veiller au bien être, à la sécurité, au bon développement physique et psychique des enfants confiés par les familles. Le pôle petite enfance de la collectivité porte ces valeurs en proposant des actions permettant à l'enfant de se construire et de devenir l'adulte de demain.

La mise en place d'initiatives pédagogiques innovantes, tel que :

- le langage signé,
- le développement des temps passerelles en classes de maternelles,
- les rencontres partenariales avec le milieu associatif de l'EPCI...

Mais aussi en proposant d'évoluer dans un milieu respectueux de l'environnement avec l'utilisation de produits d'entretien, de jouets, ... labellisés « développement durable » qui témoignent de la volonté des équipes d'accompagner l'enfant à se construire en tant que personne responsable.

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU





PROJET EDUCATIF

HALTE-GARDERIE « Les Petits Pas Tapons »



31 grande rue 90170 ETUEFFONT

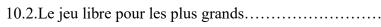
03.84.54.72.61

lespetitspastapons@ccvosgesdusud.fr



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

INTRODUCTIONp.4
1.Présentation générale de la structurep.4
1.1. L'organisationp.4
1.2. Le personnelp.5
1.3. L'infirmière du Pôle Petite Enfancep.6
2.Les valeurs éducatives et les orientations pédagogiquesp.7
2.1.Les valeurs éducativesp.7
2.2. Les objectifs pédagogiquesp.8
3.La place des parentsp.9
3.1.Le premier accueilp.9
3.2.La communicationp.10
3.3.L'ouverture de la structure aux famillesp.11
4.Le temps de l'adaptation p.11
4.1.Les enjeux de l'adaptationp.11
4.2.L'organisation de l'adaptationp.12
5.Les repères, rituels et doudousp.14
5.1.Les repères et rituelsp.14
5.2.Les doudous et tétinesp.16
6.L'accueil de l'enfantp.17
6.1.La position du professionnelp.17
6.2.L'aménagement de l'espacep.19
7.Le temps du repasp.19
7.1.Pour les plus petitsp.20
7.2.Pour les plus grandsp.21
8.Les temps de sieste ou de reposp.22
8.1.Les rythmes de sommeilp.22
8.2.Les conditions mises en place pour un sommeil de qualitép.22
9.Le bien-être, l'hygiène et la santé de l'enfant au quotidienp.23
10.Les activités d'éveil et le jeup.25
10.1.Les activités d'éveil pour les bébés



·Affiché·le············ 22_3-AU

10.3.Les activités	ID: 090-200069060-20200602-2020_0
10.5.Les activités	p.∠/
11.Les transmissions	p.29
11.1.Le contenu des transmissions	p.29
11.2.La posture du professionnel	p.30
12.Les sorties.	p.31
12.1.Les objectifs	p.31
12.2.L'organisation	p.31
13.Les projets	p.32
13.1.La communication gestuelle	p.32
13.2.La motricité libre	p.33
13.3.Les projets et partenariats ponctuels	p.34
14.L'accueil des stagiaires	p.34
15.L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou/et avec un PAI	p.35
15.1.Un accueil réfléchi	p.35
15.2.Le Projet d'Accueil Individualisé	p.36
15.3.Un travail d'équipe autour du handicap	p.36
CONCLUSION	p.37

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

INTRODUCTION

La halte-garderie Les Petits Pas Tapons est un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant situé à Etueffont et géré par la Communauté de communes des Vosges du sud. Elle répond aux critères d'éligibilité de la Prestation de Service Unique (PSU) établis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Elle s'adapte aux besoins d'accueil des familles, mais elle répond aussi à une mission d'accompagnement du jeune enfant et de ses parents. Ce projet éducatif précise les valeurs éducatives de l'équipe et les orientations pédagogiques qui donnent sens aux pratiques des professionnels.

1. Présentation générale de la structure

1.1. <u>L'organisation</u>

La halte-garderie Les Petits Pas Tapons est une structure dont l'agrément permet d'accueillir jusqu'à 12 enfants de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école, ou 6 ans en cas de handicap ou de scolarisation parallèle.

D'une superficie d'environ 130m², elle est répartie en plusieurs espaces : une entrée avec des vestiaires pour les enfants, une salle de vie, une cuisine, une salle de bains, un dortoir, un bureau et une mezzanine.

Elle possède une organisation dite « horizontale », à savoir qu'elle ne compte qu'un seul lieu de vie où petits et grands se côtoient quotidiennement. Dans ce cadre, les relations entre enfants sont très riches et variées. Les plus petits ont la possibilité d'observer et d'interagir avec les enfants plus âgés, et de bénéficier d'une stimulation plus importante. Par ailleurs, ce contexte permet aux plus grands d'être sensibilisés à la différence, notamment dans l'autonomie ou dans le développement, mais aussi de faire preuve d'empathie et d'entraide.

Ce cadre est plus familial, mais nécessite une bonne organisation du personnel. Il est important pour l'équipe de proposer des prises en charge adaptées à chaque tranche d'âge car les besoins des enfants sont très différents selon leur stade de développement. Au cours d'une journée, un ou deux professionnels sont plus spécifiquement référents d'un groupe d'enfants d'âge similaire, afin de conserver un accompagnement et des soins adaptés.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

L'organisation horizontale nécessite aussi un aménagement de Affichate particulier. Il



essentiel de garantir la sécurité physique des plus petits, tout en républic 100: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

et ludiques des plus grands. C'est pourquoi un mobilier modulable permet de créer un espace bébé à la fois sécurisant, car l'accès peut être fermé, et ludique grâce à la mise en place de matériel d'éveil stimulant et adapté (tapis, jeux d'éveil, mobiles, etc.). Proposer des espaces différents pour les plus grands est aussi réfléchi, afin que leurs besoins d'expérimentation, de découverte puissent être assouvis.

1.2. Le personnel

Chaque membre de l'équipe a une importance au sein de l'équipe, de par ses qualifications, mais aussi de par son savoir-être et ses valeurs. L'équipe des Petits Pas Tapons est pluridisciplinaire. On compte:

- Une éducatrice de jeunes enfants, responsable de la structure sous l'autorité de la Directrice du Pôle Petite Enfance. Elle a la charge de la gestion administrative quotidienne de la structure, des inscriptions et des relations avec les parents. Elle gère l'équipe et l'organisation générale du service, veille au respect des projets de l'établissement. La responsable assure l'accompagnement et la prise en charge du groupe d'enfants au quotidien, ainsi que l'accueil et l'accompagnement des familles. Elle veille aussi à la mise en application du règlement de fonctionnement.
- Deux Auxiliaires de Puériculture, référentes des questions d'hygiène et de santé, en collaboration avec la Directrice et l'Infirmière du Pôle Petite Enfance de la CCVS.

Les agents accompagnent les enfants dans les activités de la vie quotidienne, proposent des activités d'éveil, veillent à leur bien-être, leur sécurité, le respect de leur rythme et de leurs besoins. Elles travaillent aussi en lien avec les familles.

Une accompagnante petite enfance est référente de la gestion et la qualité de l'environnement des enfants. Elle participe activement aux prises en charge quotidiennes des enfants, en veillant à leur confort et leur bien-être. Chacun a donc un rôle important à jouer dans l'accueil de l'enfant, ainsi que dans le fonctionnement de la structure et est reconnu à sa juste valeur.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

1.3. L'infirmière du Pôle Petite Enfance

Depuis Février 2019, la Communauté de communes des Vosges du sud a choisi d'intégrer à ses équipes une infirmière diplômée d'état, à temps plein, afin d'assurer la prise en charge des soins fondamentaux des enfants accueillis au sein des divers établissements. Ses actions portent sur

la prévention et la surveillance médicale des enfants.

Elle administre les traitements des enfants le nécessitant, mais a également un rôle de promotion

et d'éducation à la santé au travers des actions de sensibilisation.

En lien avec le médecin référent des structures, l'infirmière rédige et veille à l'application des

différents protocoles médicaux. (Cf. : exemple - protocole de l'hyperthermie)

Le poste d'infirmière est un rôle pivot au sein des équipes. Elle réalise le lien avec les différents

partenaires, à savoir :

• Le médecin référent, avec qui des formations auprès des équipes sont réalisées. Elle

planifie et assiste aux visites médicales des enfants de moins de 4 mois (comme le prévoit la

législation en vigueur) ou des enfants le nécessitant.

• La Protection Maternelle Infantile (PMI). De nombreux échanges ont lieu avec cet

organisme. Lors du traditionnel contrôle, mais également lors des prises en charges de certaines

familles vulnérables. Les professionnels de la PMI représentent des personnes-ressources dans

les actions d'aide aux familles.

• L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Ce service est un partenaire lorsqu' un enfant est

accueilli en famille d'accueil.

• Un Docteur en psychologie. Il accompagne l'ensemble des équipes dans de nombreux

questionnements et thématiques, tant de la part des professionnels de la petite enfance que des

familles.

Le Centre d'Action Médicosocial Précoce (CAMSP). En lien avec les parents et le

médecin référent, l'infirmière et la responsable de structure peuvent être amenées à diriger

certaines familles vers cet organisme qui a pour missions le dépistage, le diagnostic, le

traitement et la rééducation des jeunes enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans.

26

Reçu en préfecture le 18/06/2020



Une autre mission de l'infirmière est d'initier une réflexion générale des equipes sur la notion

de perturbateurs endocriniens, notamment grâce à un appel à projet. En lien avec l'ARS (agence régionale de santé), un de nos partenaires, et avec la directrice du pôle petite enfance, l'infirmière réfléchit à la modification des pratiques actuelles, notamment concernant les produits d'hygiène et d'entretien. Pour se faire, elle effectue des démarches auprès de commerciaux répondant à des critères de sélection précis (produits d'entretien biologiques ou/et éco-responsables), afin de connaître leurs valeurs et de tester leurs produits. Des ateliers de sensibilisation et de fabrication de produits ménagers maison auprès des parents seront également proposés dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la parentalité et d'éducation à la santé. Ses objectifs sont d'étendre cette pratique plus responsable, et bénéfique pour la santé, aux produits et matériaux couramment utilisés au sein de nos structures. A savoir : jouets, peinture, vaisselle....

Elle accompagne également les responsables de structure dans leur rôle d'encadrement des équipes et de gestion administrative, en étant positionnée en continuité de direction. Elle participe aux réunions d'équipes, et prend part à la réalisation des plannings.

2. Les valeurs éducatives et les orientations pédagogiques

2.1. Les valeurs éducatives

L'ensemble de l'équipe partage un certain nombre de valeurs professionnelles. Elles influent sur leurs pratiques quotidiennes auprès des enfants, et leur donnent un sens. Ce sont des valeurs humaines indispensables à l'accueil et aux tissages de lien avec l'enfant et sa famille.

- Le respect de l'enfant dans son intégrité
- Le respect de la famille dans ses compétences parentales, ses croyances et ses valeurs
- La bienveillance
- La tolérance (acceptation de la différence, non-jugement...)
- L'accueil de l'enfant porteur d'un handicap

Affiché le

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

2.2. <u>Les objectifs pédagogiques</u>

Outre ses valeurs professionnelles, l'équipe réfléchit et agit au quotidien selon des objectifs pédagogiques bien précis. Ceux-ci influent sur la manière dont ils accompagnent les enfants dans leur quotidien et dont ils assurent leurs prises en charge, mais aussi la manière dont ils soutiennent les familles

- L'acquisition de l'autonomie

Les professionnels accompagnent les enfants dans leurs acquisitions. Ils ne font pas « à leur place » mais leur apprennent progressivement à faire les choses seuls (manger, s'habiller et se déshabiller, créer, etc.).

- Prendre en compte l'individualité dans le collectif

L'enfant accueilli dans la structure est avant tout un être unique qui a besoin d'être reconnu en tant que tel. L'équipe veille à ce que ses besoins spécifiques soient respectés : besoins physiologiques (sommeil, repas, etc.), besoin affectifs...

- Favoriser la socialisation et le développement des compétences sociales des enfants L'enfant a besoin d'appréhender l'autre en tant que personne différente de lui-même avant de pouvoir aller vers lui. L'équipe veille à poser un cadre dans les relations avec les autres et développe avec l'enfant ses habiletés sociales : comment il peut communiquer avec ses pairs, ce qu'il a droit de faire ou non, etc.
 - Introduire la notion de cadre collectif et de limites

La collectivité induit un certain nombre de règles à respecter pour pouvoir vivre ensemble, se respecter l'un et l'autre, et ne pas se mettre en danger. Les professionnels établissent des « règles » et les introduisent auprès des enfants de manière bienveillante.

- Développer une relation sécurisante avec l'enfant

L'enfant a besoin de l'adulte pour être rassuré et se sentir en sécurité, et pouvoir évoluer dans son développement. L'équipe assure une continuité affective lorsque l'enfant est séparé de ses parents.

- Encourager l'expression, le bien-être, la créativité et le plaisir de l'enfant L'enfant est un être qui a des choses à dire, à exprimer, à créer. Les professionnels mettent en place un environnement et des conditions favorables à l'épanouissement de chacun.
 - Accompagnement des familles dans leur fonction parentale

Les professionnels sont à l'écoute des parents et de leurs difficultés ou leurs ressentis. Ils leur apportent leur soutien en cas de besoin, les accompagnent dans leur réflexion et les aident à trouver un positionnement adapté aux besoins de l'enfant et respectant leurs propres valeurs éducatives.

Ces positionnements pédagogiques seront développés dans chaque partie de ce projet.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

3. <u>La place des parents</u>

Nous savons qu'il est souvent difficile pour les parents de concilier vie professionnelle et vie de famille. L'accompagnement à la parentalité constitue une des missions majeures des professionnels de la petite enfance. C'est pourquoi il est essentiel pour l'équipe de placer le parent au cœur de sa pratique, au même titre que l'enfant.

L'enjeu est de créer des conditions optimales pour que les parents deviennent de vrais partenaires, afin de réussir à construire une complémentarité et une continuité dans l'éducation des enfants.

3.1. <u>Le premier accueil</u>

Il est souvent décisif. Un premier rendez-vous est proposé aux familles avec la directrice. C'est l'occasion d'établir une base de communication avec eux.

La structure et son fonctionnement sont présentés aux parents, de même que l'équipe en place. Les positionnements pédagogiques principaux leur sont expliqués afin qu'ils puissent réfléchir si ceux-ci sont en accord avec leurs attentes.

C'est aussi un réel moment d'écoute et d'échange. Les parents peuvent exprimer la manière dont ils exercent leur parentalité, la relation qu'ils entretiennent avec leur enfant, les éventuels problèmes qu'ils rencontrent. Cet entretien permet à la directrice d'avoir une vision globale de la famille et d'adapter son accompagnement.

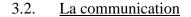
C'est aussi cet entretien qui va être le point de départ du sentiment de confiance que les parents vont progressivement développer dans le mode d'accueil de leur enfant.

À tout moment, ils peuvent ensuite demander un rendez-vous avec la directrice en cas de questionnement sur leur enfant, ou toute autre problématique. Elle reste une interlocutrice particulière, et garante du bon déroulement de l'accueil des familles.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le





La communication est une base des relations humaines. Elle permet à chacun de s'exprimer, de se sentir considéré comme une personne à part entière, et de résoudre d'éventuels conflits.

Elle représente un enjeu quotidien au sein de la structure. Elle est réfléchie afin de créer puis favoriser le lien entre l'équipe et les parents. Les professionnels des Petits Pas Tapons sont attentifs à rester disponibles pour échanger avec les parents sur l'accueil de leur enfant, sur d'éventuelles difficultés de celui-ci dans le milieu familial ou dans la structure. Ils se positionnent dans l'écoute respectueuse, sans porter de jugement et apportent aux parents soutien et conseils, si nécessaire. Ils sont ouverts au dialogue, aux remarques positives ou négatives, aux questionnements, tant qu'ils respectent ces mêmes valeurs.

La communication peut passer par l'écrit et le visuel. Un tableau d'affichage situé dans l'entrée permet de regrouper les informations pratiques ou administratives à destination des familles (dates de fermeture de la structure, informations tarifaires, rappel de règlement de fonctionnement, etc.). Ces informations sont généralement aussi communiquées individuellement par mail.

Des affiches permettent d'illustrer certains temps forts organisés aux Petits Pas Tapons (fêtes, carnaval, atelier parents ou autres), et d'apporter des précisions pratiques : date, heure, lieu, inscriptions, etc.

Des expositions, généralement créées par les professionnels, peuvent aussi être mises en place afin de sensibiliser ou informer les familles sur des thématiques concernant l'enfant ou la parentalité. Elles ont pu objectifs la prévention et l'information.

Les parents peuvent aussi s'exprimer par l'intermédiaire du conseil des parents mis en place depuis 2018, et organisé deux fois par an en présence de l'élu(e) petite enfance de la CCVS, de la directrice du Pôle Petite Enfance, de la responsable des ressources humaines et des directrices des trois structures. Deux parents sont élus pour chaque établissement d'accueil, pour une année scolaire. Ils représentent l'ensemble des familles de la structure fréquentée par leur enfant, et peuvent faire part de leurs interrogations, suggestions ou remarques. Lors de ces réunions, ils sont aussi informés des projets passés ou à venir, des modifications éventuelles, et peuvent être amenés à donner un avis consultatif à la collectivité et aux responsables.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

3.3. L'ouverture de la structure aux familles

Les parents sont vivement encouragés au quotidien à entrer dans la structure, à passer un peu de temps avec leur enfant avant la séparation ou au moment des retrouvailles. Il est important qu'ils puissent investir les lieux, se familiariser avec eux, et se sentir à l'aise. C'est aussi de cette manière qu'ils pourront créer davantage de lien avec les professionnels et entretenir une bonne communication avec eux.

Par ailleurs, les parents sont sollicités à plusieurs reprises au cours de l'année afin de participer à des temps festifs divers et variés. Ils peuvent ainsi échanger avec l'équipe dans un contexte différent, convivial et ludique, ce qui vient conforter et renforcer les liens entre eux. L'équipe sollicite ponctuellement les parents pour faire profiter à tous les enfants de certains talents artistiques ou autres (musique, cuisine / pâtisserie, etc.).

De plus, ces temps festifs proposés permettent aux différentes familles de se rencontrer, d'échanger un peu plus longuement qu'au quotidien, ce qui favorise le lien social et l'esprit de convivialité au sein de la structure.

4. Le temps de l'adaptation

4.1. Les enjeux de l'adaptation

Appelée « familiarisation », « accueil progressif » ou « adaptation », cette période est une des premières étapes dans l'accueil du jeune enfant. C'est à ce moment-là que commencent à se créer les premiers liens entre l'enfant, les professionnels et les parents.

L'adaptation est réfléchie et organisée avec les familles lors de la rencontre avec la responsable de la structure afin que l'équipe puisse adapter au mieux son accompagnement lors de cette période de transition.

On parle souvent de l'adaptation de l'enfant, mais c'est aussi celle des parents et des professionnels. L'enfant doit appréhender la séparation avec ses parents, mais aussi la confrontation avec un nouvel environnement : le lieu, les odeurs, les bruits, les autres enfants. Il va progressivement se constituer de nouveaux repères sécurisants qui lui permettront de se sentir en confiance et d'évoluer au sein de la structure et du groupe.

L'enjeu de l'adaptation pour les parents est double : c'est apprivoiser la séparation avec son enfant et tisser un lien de confiance avec les professionnels. Ce temps de familiarisation va leur permettre d'observer, échanger, questionner, et ainsi se rassurer sur les compétences des professionnels et leurs capacités à prendre soin de leur enfant.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Enfin, il s'agit une période très importante pour l'équipe. Elle va luffiche le mettre de créer première relation avec l'enfant, qui sera une base pour la construction de ses reperes arrection.

Les professionnels peuvent aussi recueillir auprès des parents toutes les informations nécessaires pour apprendre à le connaître, reconnaître ses besoins pour y répondre de manière adaptée, et l'accompagner au mieux dans son développement.

L'organisation de l'adaptation 4.2.

Aux Petits Pas Tapons, un système de référence est mis en place. Un professionnel est désigné référent pour chaque adaptation. C'est avec lui que les parents communiqueront plus particulièrement au début de l'accueil, et c'est lui qui s'occupera principalement de l'enfant les premiers temps. Cela permet de faciliter les premiers échanges parents/professionnels, et de créer une relation de confiance entre eux. Cette personne sera garante des informations importantes à connaître sur l'enfant et les pratiques familiales, permettant de prendre en charge l'enfant manière adaptée et en respectant son individualité. Il est ensuite chargé de la transmission de ces éléments au reste de l'équipe. Pour l'enfant, le professionnel référent va constituer un repère, et lui assurer une sécurité affective. Une fois rassuré, l'enfant pourra partir à la découverte de ce nouvel environnement.

Le référent passe progressivement le relais à ses collègues afin que l'enfant se familiarise avec tous les professionnels et puisse se sentir en confiance avec eux aussi.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

L'adaptation se déroule en plusieurs étapes :

- Un temps d'une heure où les parents restent avec l'enfant au sein de la structure

L'enfant peut explorer l'espace, prendre contact avec les autres, découvrir les jeux, faire connaissance avec son référent, sans avoir à appréhender la séparation avec ses parents. Il s'agit d'une approche de découverte en confiance.

Pour les parents, c'est le moment de faire connaissance avec l'équipe, et plus particulièrement avec la personne référente. Il lui confie les clés qui lui permettront de mieux connaître l'enfant et de reconnaître ses besoins. C'est aussi un temps d'échange sur les pratiques et les valeurs familiales, ainsi que leurs attentes lors de l'accueil de l'enfant. L'équipe pourra ainsi assurer une continuité éducative dans les prises en charge de l'enfant. Les familles doivent cependant avoir conscience que certaines pratiques qui peuvent être différentes de la maison, de par l'aspect collectif.

Ce moment permet aussi aux parents d'observer le fonctionnement de la structure, certaines pratiques professionnelles, de poser toutes les questions qu'ils jugeront nécessaires et qui leur permettront d'être rassurés et d'envisager l'accueil de leur enfant plus sereinement. Cette première rencontre constitue une base de la relation de confiance qui est amenée à se développer au cours des semaines suivantes.

- Premier temps seul de l'enfant au sein de la structure : il s'agit d'un temps court permettant à l'enfant de se séparer de ses parents. Ce temps peut durer de 15 à 30 minutes si les parents jugent que la séparation pourrait être difficile pour l'enfant, ou 1h. Dans tous les cas, il leur est demandé de ne pas trop s'éloigner et de rester joignable si nécessaire.

Suite à ces premières étapes, il sera possible d'augmenter progressivement la durée jusqu'à arriver au temps d'accueil contractualisé. Les moments forts de la journée de l'enfant seront introduits de manière progressive afin qu'il puisse les appréhender au sein de la structure le plus sereinement possible : biberon ou un repas selon l'âge de l'enfant, sieste.

La période d'adaptation se déroule généralement sur deux semaines, mais sa durée est variable selon les besoins de l'enfant.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

5. <u>Les repères, rituels et doudous</u>

5.1. <u>Les repères et rituels</u>

Les repères et les rituels sont des points d'appui nécessaires qui permettent à l'enfant de revenir à quelque chose de stable et de connu lors d'une situation angoissante et stressante. Grâce à eux, l'enfant retrouve un sentiment de sécurité et peut continuer d'évoluer. Il existe différents types de repères mis en place aux Petits Pas Tapons :

- Les repères affectifs : les professionnels veillent à instaurer une présence réconfortante et sécurisante pour l'enfant lorsqu'ils sont séparés de leurs parents, une sorte de relais affectif. Cela passe par une attention particulière pour chacun et des temps individuels réguliers.
- Les repères dans l'espace : l'aménagement de la salle de vie évolue en fonction des besoins du groupe d'enfants, mais chaque espace reste identifié ou suggéré par du mobilier, des accessoires ou des jouets : coin dînette avec les jouets et meubles ludiques, coin calme avec tapis et coussins, coin repas avec table et chaises, coin bébés avec des barrières colorées, etc.
- Les repères dans le cadre : le cadre et les limites instaurés sont régulièrement en questionnement par l'équipe afin de garantir une cohérence dans les pratiques et les règles posées lors de l'accueil de l'enfant. Ils peuvent être amenés à évoluer en fonction des situations rencontrées, des formations professionnelles suivies, mais ils sont toujours expliqués à l'enfant. Cela lui permet d'apprendre quels comportements il peut avoir avec les autres ou non, d'acquérir la notion de danger, etc., et d'avoir un socle sur lequel il peut prendre appui pour grandir et vivre en société.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

- Les repères dans le temps : l'enfant ne possède pas la notion de temps, ce qui peut vite créer des angoisses, notamment l'angoisse de l'abandon. Une organisation réfléchie et fixe lui permet de se situer dans le temps, anticiper ce qui va arriver, et donc le rassurer et l'apaiser. Des rituels sont aussi mis en place pour développer les habitudes quotidiennes, rassurer l'enfant sur le plan émotionnel et lui donner des points de repères. L'équipe organise les journées d'accueil selon un déroulement bien identifié.

Organisation de ce créneau	Rituels mis en place
Temps réservé à l'accueil des enfants	-Accueils individualisés : « bonjour »,
t transmissions	« comment vas-tu aujourd'hui »,
Jeu libre ou activité de proximité	-Accompagner l'enfant vers une activité qui lui
construction, livres, puzzles, etc.)	plaît pour faciliter la séparation
emps de comptines	Regroupement de tous les enfants dans
	le « coin calme »
emps de collation	-lavage de mains dans la salle de bains
	-chanson annonçant la collation
	-A la fin de la collation avec la « chanson du
	gant de toilette », l'enfant va mettre son gant de
	toilette dans le panier à linge
activité créative, motrice, sensorielle,	
u dirigée, selon les demandes et les	
esoins des enfants, et selon le projet de	
équipe	
emps de change	Proposition individuelle avec annonce orale et
	geste issu de la communication gestuelle
Repas	Chanson pour se mettre à table
réparation pour la sieste des plus	Prise en charge et accompagnement individuel
rands	dans la salle de bains, recherche des doudous,
	et coucher.
Réveils échelonnés	Prise en charge individuelle des enfants à leur
	réveil, aide à l'habillage et accompagnement
	Temps réservé à l'accueil des enfants transmissions Teu libre ou activité de proximité construction, livres, puzzles, etc.) Temps de comptines Temps de collation Temps de comptines Temps de collation Temps de collation

		Envoyé en préfecture le 18/06/2020
15h15	Temps de comptines	Regrouper Affiche e tous les enfants coin calme »
15h30	Goûter	Chanson pour se mettre à table
16h	Temps de change	Proposition individuelle avec annonce orale et geste issu de la communication gestuelle
16h30-17h30	-Temps réservé au départ des enfants et transmissions aux parents -Jeu libre ou activité de proximité (construction, livres, puzzles, etc.)	

L'équipe peut aussi mettre en place des rituels individuels à chaque enfant pour répondre à des besoins spécifiques, provisoires ou non.

5.2. <u>Les doudous et tétine</u>

L'objet transitionnel, communément appelé « doudou », a souvent une place prépondérante dans l'accueil de l'enfant. Il a pour rôle de symboliser la maison et la famille, de retrouver le sentiment de sécurité qui se rattache à elles, et donc de favoriser la transition entre la maison et le lieu d'accueil. Il peut prendre la forme d'une peluche, d'un vêtement, d'un bout de tissu, voire d'un jouet.

Pour l'équipe des Petits Pas Tapons, il est important que les enfants puissent avoir leur doudou à disposition afin qu'ils puissent le ranger eux-mêmes et aller le rechercher quand ils en éprouvent le besoin. C'est pourquoi, des poches à doudous sont installées à leur hauteur. Certains auront le besoin de l'avoir avec eux en permanence, d'autres seulement à des moments précis (séparation, fatigue, endormissement, etc.), d'autres encore n'en auront pas. L'enfant est acteur de la relation avec son doudou, les professionnels respectent le rythme et les besoins de chacun. En général, les petits s'en séparent progressivement au profit de la relation et des jeux avec leurs pairs.

Le besoin de succion quant à lui est inné et instinctif chez le bébé. Certains s'orienteront sur le sein de la mère, sur sa main, sur son pouce. Pour d'autres, la tétine sera proposée pour répondre à ce besoin, présent à des degrés différents chez chacun. Le fait de téter aide certains enfants à se rassurer, se calmer ou à trouver le sommeil. Quand ils grandissent, le recours à la tétine constitue davantage une habitude rassurante qu'un réel besoin.

Il est important que les professionnels réfléchissent au besoin de l'enfant lorsqu'il pleure afin de ne pas lui proposer sa tétine systématiquement et créer cette habitude. Les pleurs peuvent

Reçu en préfecture le 18/06/2020



simplement être un signe que l'enfant a un inconfort physique (haffichelle d'avoir une cou propre), un besoin affectif (être rassuré physiquement par l'adulte), un besoin physiquement par l'adulte (etre rassuré physiquement physiquement physiquement physiquement par l'adulte (etre rassuré physiquement physiquemen

(fatigue, faim). Par l'observation, l'équipe recherche les causes des pleurs et lui propose la tétine si elle évalue qu'elle correspond à son besoin sur le moment.

La tétine pouvant constituer une entrave à la communication et au langage pour les plus grands, les professionnels les accompagnent afin qu'ils s'en séparent progressivement. Le fait de poser sa tétine notamment pour les activités ou pour parler, permet à l'enfant de rompre avec cette habitude. Proposer à l'enfant de la ranger seul permet de le valoriser, de le responsabiliser et de l'impliquer dans cette séparation. Il est aussi indispensable de réfléchir conjointement avec les parents sur la gestion de l'utilisation de la tétine, afin de développer cohérence et continuité dans les pratiques.

Les tétines sont rangées individuellement sur un porte-tétines afin de respecter des mesures d'hygiène optimales.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

6. L'accueil de l'enfant

Accueillir, c'est recevoir, s'ouvrir aux autres, inviter à la rencontre et aux échanges.

Mais c'est aussi la question de la séparation qui se pose quotidiennement à l'arrivée de l'enfant au sein de la structure. Le rôle des professionnels est alors d'accueillir l'enfant et ses parents, d'être à leur écoute, et de les accompagner progressivement et individuellement dans ce processus de séparation.

La qualité de l'accueil va fortement influencer le sentiment de sécurité affective ressenti par l'enfant, mais aussi le sentiment de confiance et de sérénité des parents au moment de leur départ.

6.1. <u>La position du professionnel</u>

L'organisation de l'équipe des Petits Pas Tapons est réfléchie afin qu'au moins un des professionnels présents soit disponible pour accueillir de manière individuelle chaque famille. Il dit bonjour à l'enfant et à ses parents, et engage la communication afin de recueillir les informations indispensables pour une bonne prise en charge de l'enfant au cours de la journée : qualité du sommeil de la nuit, humeur, état de santé, etc.

Au cours de l'échange, le professionnel est aussi amené à prendre en compte les besoins, les préoccupations des familles, dans le respect et sans jugement. Il fait preuve d'observation et d'écoute, afin d'évaluer les enjeux de la séparation entre l'enfant et ses parents, et d'adapter sa façon de les accueillir. Cela peut passer par accepter que le parent reste plus longtemps, proposer un jeu apprécié par l'enfant, être disponible pour un moment réconfortant, ou par la mise en place de tout autre rituel rassurant et sécurisant. Le doudou et / ou la tétine sont souvent proposés à l'enfant à ce moment pour l'aider à faire face à la séparation, et favoriser la transition aux côtés du membre de l'équipe qui l'accueil.

Enfin, le professionnel verbalise l'arrivée de l'enfant. Il l'aide à exprimer ses inquiétudes et ses émotions (colère, pleurs, mise en retrait). Par une écoute et une observation fine, il met des mots sur ce que l'enfant vit, et répond de manière adaptée à son besoin : « tu es en colère que maman s'en aille », « tu avais envie de rester à la maison ce matin », « tu as besoin d'être un peu seul », etc. L'enfant doit pouvoir prendre son temps, se sentir respecté et savoir que l'équipe est là pour l'accompagner si besoin.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

6.2. <u>L'aménagement de l'espace</u>

L'espace en lui-même est réfléchi pour constituer une invitation à jouer, à rencontrer l'autre.

Un accès direct à la salle de vie permet aux familles d'entrer au sein de la structure, de se sentir attendues et accueillies, voire d'entrer en relation avec d'autres parents.

Concernant les enfants, plusieurs espaces et jeux sont organisés pour répondre aux besoins de chaque enfant. Celui-ci pourra aller s'installer dans le coin calme, dans une ambiance douce, apaisante et rassurante, et où se trouvent des tapis, des coussins, des livres, etc. Dans ce cas, la présence rassurante d'un adulte lui est souvent proposée.

Un espace motricité va permettre à l'enfant de prendre du recul face à la séparation grâce à son besoin inné de grimper, d'escalader, de glisser, pousser, etc.

Une bonne connaissance individuelle de l'enfant permet aussi au professionnel de proposer un jeu ou une activité qu'il apprécie et qui fait sens pour lui. Cette invitation au jeu et à la relation favorise la notion de plaisir et qui encouragera à la séparation.

7. Le temps des repas

Au Petits Pas Tapons, les repas sont livrés, en liaison froide, par un prestataire extérieur et réchauffés à l'heure du repas, en respectant les normes d'hygiène sanitaire en vigueur. La prise en compte des coutumes familiales et des souhaits des parents sont respectés dans la mesure du possible (repas sans porc, biberon à la place du yaourt, etc.).

L'enjeu de l'alimentation est certes diététique (l'enfant a des besoins physiologiques), mais elle entre aussi dans un univers d'éducation et de pédagogie.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

7.1. Pour les plus petits

Jusqu'à 4 à 6 mois, l'alimentation des tout-petits est constituée uniquement de lait, seul aliment adapté à ses besoins. Jusqu'à 1 an environ, les repas sont proposés individuellement. En effet, le bébé a besoin du regard et de la parole de l'adulte pour se sentir reconnu comme un individu unique. Le repas est pour lui la satisfaction d'un besoin, mais aussi une source de relation avec l'adulte. Aux Petits Pas Tapons, les biberons sont pris dans les bras de l'adulte, qui interagit avec l'enfant par le regard, la parole et le toucher. C'est un moment relationnel privilégié.

L'équipe a aussi pour mission d'accompagner les familles qui font le choix de continuer l'allaitement maternel. La maman peut venir allaiter son enfant dans la journée au sein de la structure si elle le souhaite, ou apporter son lait maternel, tout en respectant le protocole d'acheminent en vigueur dans la structure

A partir de 4 mois, se met en place la diversification alimentaire. Il s'agit d'un processus consistant à introduire de manière progressive divers aliments : légumes, fruits, viande, céréales, etc. Elle a aussi un rôle d'éveil au goût. Les aliments sont souvent nommés et présentés un par un afin que l'enfant découvre et s'habitue à de nouveaux goûts et textures. Aux Petits Pas Tapons, il est demandé aux familles de fournir les repas durant le temps de la diversification afin de limiter au maximum les risques allergiques. Une fois l'ensemble des éléments introduits, les repas peuvent être proposés aux enfants par la structure, qui s'adaptera, toujours en lien avec les parents, à l'évolution de l'enfant.

La connaissance et l'observation de l'enfant par les membres de l'équipe, leur permet de reconnaître les signaux annonçant le besoin de se nourrir. Ils respectent et s'adaptent au rythme de chacun.

Si l'enfant ne tient pas assis seul, le repas est proposé dans les bras de l'adulte ou dans le transat selon l'enfant ou les possibilités de l'équipe, afin de respecter le principe de motricité libre d'Emy PICKLER, et de ne pas entraver ses mouvements.

L'enfant peut aussi découvrir la nourriture avec ses doigts s'il le souhaite. En touchant les aliments, il appréhende la texture et la température avant de les porter à sa en bouche, et développe ainsi son appétence. De plus, c'est une manière pour lui de contrôler ce qu'il mange, et de développer sa motricité fine.

Une fois qu'il se tient assis, les repas sont proposés en toute sécurité, dans un fauteuil adapté à son âge. Il est ainsi davantage acteur de son repas, il peut commencer à utiliser lui-même une cuillère et donc continuer à développer sa motricité fine. Vers l'âge d'un an, il peut être proposé aux enfants de rejoindre d'autres camarades à table afin de favoriser les échanges.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



7.2. Pour les plus grands

Lorsque le rythme et les compétences de l'enfant le permettent, les repas sont pris collectivement, en groupe de 6 en moyenne.

L'équipe compose des groupes d'âges hétérogènes afin de favoriser le développement des plus petits par le mimétisme, mais aussi d'encourager la prise en compte des différences ainsi que l'entraide du côté des plus grands.

Dans le but de développer l'autonomie des enfants, les professionnels font preuve de beaucoup d'observation lors des repas. Cela leur permet de s'adapter aux capacités de chacun, de ne pas faire à leur place, mais de les encourager ou leur venir en aide si besoin.

Des rituels rythment le temps du repas : les enfants sont invités à se laver les mains avant de passer à table, puis une comptine signée est chantée pour annoncer l'arrivée des plats. A la fin du repas, une chanson accompagnant l'enfant dans le nettoyage de son visage est chantée, et chacun va mettre son gant de toilette dans le panier à linge. L'adulte est positionné en exemple en montrant les gestes à effectuer, puis vient en aide à ceux qui en ont besoin.

Au cours des repas, les enfants ont libre choix de manger ou non, ils sont encouragés à goûter par le jeu, ou le font naturellement grâce à l'observation des autres.

Il est fréquent que l'enfant développe une néophobie alimentaire à partir de 18/24 mois. Il s'agit de la réticence, voire le rejet complet, des nouveaux aliments. Les professionnels ne forcent en aucun cas les enfants, ils continuent cependant de leur proposer. L'objectif est de ne pas créer une opposition de l'enfant face à l'alimentation, mais de conserver un lien visuel et olfactif, qui le mènera progressivement à l'envie de goûter, puis de manger.

Le repas au sein de la structure est aussi un temps de socialisation, d'échange, de communication entre les enfants, ainsi qu'avec l'adulte présent à leur table. Ils peuvent échanger sur ce qu'ils mangent, d'où proviennent les aliments, sur leurs habitudes à la maison. C'est un moment privilégié où chacun peut s'exprimer s'il le souhaite, où les autres sont à l'écoute. Le développement du langage est ainsi favorisé, et la notion d'appartenance au groupe y est encouragée.

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU



8. <u>Les temps de sieste ou de re</u>pos

8.1. <u>Les rythmes de sommeil</u>

Le sommeil constitue une partie importante de la journée de l'enfant. Le sommeil a un rôle indispensable dans le développement, il permet :

- Le développement cérébral
- La régulation de la production de plusieurs hormones (hormone de croissance, hormone de l'appétit)
- L'intériorisation des informations mémorisées pendant les phases d'éveil, et de renforcer les apprentissages récents
- Le développement de meilleures réponses immunitaires

Les besoins en sommeil varient d'un enfant à l'autre, et en fonction de l'âge. Jusqu'à 6 mois, un enfant dort en moyenne 16h à 17h par jour, durée qui est amenée progressivement à diminuer jusqu'à arriver à 12h à l'âge de 3ans. Mais il existe bien des différences entre les enfants.

Par la connaissance de l'enfant et de son rythme, ainsi que par l'observation individuelle de signes de fatigue, l'équipe propose une sieste à l'enfant quand elle repère que c'est le moment : il pleure, se couche par terre avec son doudou et/ ou sa tétine, se frotte les yeux, etc. Pour les plus petits, les siestes sont proposées selon leur rythme individuel.

Pour les plus grands, un temps de repos est organisé après le repas. Certains enfants ne s'endorment pas, mais peuvent profiter d'un temps calme.

8.2. Les conditions mises en place pour un sommeil de qualité

Les conditions pour favoriser le sommeil sont réfléchies et mises en œuvre aux Petits Pas Tapons.

Elles passent tout d'abord par le respect des consignes de sécurité : les bébés sont couchés dans des turbulettes, les tours de lits sont inexistants, la température du dortoir se situe autour de 19°C en hiver, la fermeture des barrières des lits est vérifiée. Une surveillance physique et sonore est aussi assurée par les professionnels toutes les 10minutes et répertoriées sur un document prévu à cet effet.

Ensuite, l'espace de repos doit être apaisant et rassurant. Le dortoir est excentré du reste de la structure et permet donc un environnement sonore calme, tout en gardant un lien direct avec la salle de vie et ses bruits de fond rassurants. L'obscurité n'est jamais totale dans la pièce.

Les plus petits sont couchés dans des lits à barreaux, qui sont souvent sécurisants pour eux. Les plus grands sont installés dans des couchettes situées au sol, favorisant ainsi l'autonomie au

Reçu en préfecture le 18/06/2020

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

moment du coucher et du lever. L'évolution du type de couchage est Affiché le ée aux enfants se leur évolution de développement, leurs besoins.

Dans la mesure du possible, l'équipe veille à toujours coucher l'enfant dans le même lit, ceci constituant pour lui un repère stable, favorable à un endormissement serein.

Un accompagnement à l'endormissement est assuré par les professionnels pour les enfants qui en ont besoin. S'endormir nécessite un lâcher-prise qui peut être angoissant pour les enfants. L'adulte peut le rassurer par sa présence, par une chanson douce, par un moment de bercement dans ses bras, par une main posée dans le dos ou sur la tête, etc. Des rituels peuvent aussi être mis en place individuellement, en fonction des besoins spécifiques de chacun et des rituels adoptés à la maison afin d'assurer une continuité éducative rassurante.

Pour les plus grands, un rituel collectif est proposé avant le coucher afin de permettre un repère dans le temps, mais aussi un retour au calme favorable à l'endormissement. Cela peut être la lecture d'une histoire ou l'écoute d'une musique douce. Les professionnels peuvent y impliquer les enfants en leur demandant par exemple de choisir l'histoire à tour de rôle.

Pour certains bébés qui commencent seulement à fréquenter la structure, il est possible que l'équipe leur propose de se reposer au sein de la salle de vie. Cette étape est provisoire, les professionnels les accompagneront progressivement jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment en confiance et que leurs repères soient assez rassurants pour s'endormir dans la salle de sieste. Le respect du rythme de l'enfant est primordial pour l'équipe, qui ne réveillera pas un enfant, même sur demande des parents.

9. Le bien-être, l'hygiène et la santé de l'enfant au quotidien

Les temps de soins sont toujours propices à favoriser l'ancrage de l'enfant dans son corps. Les changes sont autant de moments privilégiés pour chaque enfant avec le/la professionnel, un duo, car le soin est individuel et propice à la communication.

La salle de bain est adaptée au développement psychomoteur de chacun des groupes d'âge. Les changes peuvent être effectués sur le plan de change ou debout, en fonction des acquisitions de chacun, tout en préservant l'intimité. L'ensemble de nos actions sont verbalisées, expliquées.

Il est indispensable, que, dès le plus jeune âge l'enfant soit investi dans les soins d'hygiène, afin de prendre conscience de son corps et de le rendre acteur. Ceci afin de favoriser son autonomie.

Pour les plus grands, la propreté est une acquisition qui se met tout d'abord en place à la maison. En effet, le comportement de l'équipe vis-à-vis de l'enfant concernant sa propreté, se fait en fonction de ce qui a été initié à la maison, de son développement, de ses envies et de ses capacités. L'acquisition de « la propreté » ne peut se faire que si l'enfant est prêt

Reçu en préfecture le 18/06/2020

physiologiquement et affectivement. Notre rôle est d'aider les pare Affiché le des conseils si



apprentissage rencontre des difficultés. Nous pouvons conseiller des libitores, des supports, anni

d'encourager l'enfant dans ces grands changements. Les petits incidents sont dédramatisés.

Pour un enfant, ce changement dans le fonctionnement physique constitue une nouveauté et une

progression. Il semble alors important de respecter le rythme de chacun afin de ne pas créer de

blocage. L'équipe encourage et valorise les efforts et les progrès de chaque enfant en évitant

les comparaisons.

Mais les notions d'hygiène sont aussi collectives, en effet, l'ensemble des enfants est sensibilisé

au lavage de mains. Avant chaque repas, après être allé jouer dehors, après le passage aux

toilettes, le lavage de mains devient un rituel, un réflexe, dès que l'enfant est en âge de marcher

et d'accéder aisément aux points d'eau. Des actions de sensibilisation ont d'ailleurs été

réalisées : fabrication de savon, chanson...

L'ensemble des procédures d'hygiène est protocolisé dans les structures, accessible pour

chaque agent dans un classeur dédié.

Par ailleurs, l'équipe est formée pour les soins simples comme les petits bobos du quotidien.

Les auxiliaires sont autorisées à administrer de l'arnica si besoin, suivant un protocole validé

par le médecin référent.

L'ensemble du personnel a été formé aux gestes de premiers de secours grâce à la Croix-Rouge.

Ainsi, les professionnels sont en capacités de gérer des situations d'urgences si nécessaire.

La présence d'une infirmière permet également de prendre en charge l'administration des

traitements sous ordonnance. (Cf. paragraphe sur missions IDE).

44

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



10. Les activités d'éveil et le jeu

10.1. Les activités d'éveil pour les bébés

Pour pouvoir se consacrer à la découverte du monde qui les entoure et développer leurs compétences au fil des mois, les bébés ont besoin avant tout de se sentir en sécurité. Pour cela, la présence rassurante de l'adulte leur est nécessaire. Le jeu est, pour eux, une occasion de créer du lien, un échange et une communication avec l'adulte. C'est aussi le regard, les gestes et les encouragements qui le rassurent et l'encouragent à poursuivre leur exploration. Les professionnels sont ainsi amenés à se positionner auprès des tout-petits dès que cela est possible. Dans un premier temps, le bébé va se servir de ses sens pour « jouer » et pour apprendre. Il découvre des textures, des odeurs, des formes différentes et prend progressivement conscience des sensations que le toucher provoque chez lui. L'équipe encourage ce développement sensoriel en mettant à sa disposition des jouets ou objets variés, tant en forme qu'en textures. Elle peut aussi être amenée à créer d'autres jeux adaptés afin d'enrichir la diversité des découvertes de l'enfant (boîtes sensorielles avec différents aliments odorants, livres tactiles avec diverses textures, etc.).

Dans un second temps, l'équipe propose aux bébés des jouets leur permettant d'explorer leur corps et leurs compétences physiques. En effet, manipuler des objets favorise la prise en conscience de leur corps, et développe la coordination des mouvements.

L'équipe des Petits Pas Tapons encourage la motricité libre, et donc le respect du rythme de l'enfant, en installant celui-ci au maximum couché au sol sur le dos. C'est dans cette position que l'adulte l'accompagne dans son jeu et encourage son développement et sa curiosité, en fonction de ses capacités. Des jouets sont placés devant lui pour l'amener à tendre les bras et l'attraper, puis ils sont posés sur le côté pour l'encourager à se retourner, etc.

Des comptines, des jeux de coucou, sont aussi très souvent utilisés auprès d'eux pour favoriser l'éveil au langage, et l'instauration d'une relation affective de qualité avec l'adulte.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



10.2. <u>Le jeu libre pour les plus grands</u>

Jouer librement possède de nombreux intérêts pour l'enfant : développer sa confiance en soi, stimuler son autonomie, développer son imagination et favoriser de nouveaux apprentissages. Lors du jeu libre, l'enfant peut expérimenter toutes sortes de choses, prendre l'initiative du jeu et décider de ce qu'il veut. Il apprend à s'affirmer, contrôler ses émotions et à jouer avec les autres. Il est amené à faire des choix et chercher des solutions aux problèmes par lui-même, sans avoir recours à l'intervention de l'adulte.

Le jeu libre favorise aussi l'observation des enfants entre eux, ce qui leur permet, par mimétisme, d'apprendre de nouvelles choses.

Aux Petits Pas Tapons, le jeu libre est encouragé par l'équipe grâce à un aménagement de l'espace adapté et sécurisé. L'organisation de la salle de jeux est réfléchie afin de créer et différentes zones :

Le coin calme

Situé en retrait du reste de la pièce, il est composé de grands tapis, de coussins, et de petits espaces où l'enfant peut s'isoler s'il le souhaite. Des livres sont en libre accès afin que chacun puisse les feuilleter seul ou les regarder et les commenter à plusieurs. C'est un endroit où ils peuvent aussi simplement venir se reposer à tout moment de la journée.

- Le jeu symbolique et les jeux de rôle

Le jeu symbolique est le jeu où « on fait semblant ». Aux Petits Pas Tapons, on trouve un coin cuisine avec tous les éléments nécessaires pour reproduire des scènes quotidiennes (préparation du repas, dîner, nettoyage de la vaisselle). Sont présents aussi des animaux, des voitures, des déguisements, etc. Ils peuvent y imiter les adultes ou s'imiter entre eux, ce qui leur permet de revivre des situations réelles, se les approprier et les façonner comme ils le souhaitent.

- L'espace motricité

Un parcours de motricité est laissé à disposition des enfants. Ils peuvent explorer et développer leurs compétences physiques en grimpant, en glissant, en roulant, en sautant, etc. Il peut aussi constituer un support de jeu (circuit de voitures), un lieu de repos (entre deux « vagues »), un espace de socialisation (discussion à plusieurs), ou autre selon l'imagination des enfants.

Bien que leurs interventions soient limitées, les professionnels ne sont cependant pas totalement absents du jeu libre. Leur présence est indispensable pour garantir une bonne sécurité affective de l'enfant. Par un regard ou un sourire, l'enfant peut établir le contact avec l'adulte et être rassuré. Ainsi, il peut retourner à son jeu.

L'enfant peut aussi solliciter l'adulte pour jouer. Dans ce cas, le professionnel répond positivement, mais laisse l'enfant être à l'initiative des propositions et de l'évolution du jeu. C'est aussi un excellent support d'observation pour mieux connaître l'enfant.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

laffichéle ants de varier le ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Les jouets sont mis à disposition alternativement, cela permettant activités et redécouvrir des jeux déjà connus.

Bien que le jeu libre soit grandement favorisé aux Petits Pas Tapons, des jeux dirigés sont aussi proposés afin de permettre aux enfants d'intégrer les notions de règles, de groupe, d'observation et de coopération. A partir de 2 ans environ, des jeux de société, de loto, de memory, etc., sont régulièrement organisés en petits groupes.

10.3. Les activités

Outre le jeu libre développé précédemment, des activités plus dirigées sont proposées. Elles sont réfléchies par l'équipe selon l'âge des enfants et leurs besoins, mais aussi en fonction du thème choisi (la musique, les animaux, le livre, etc.). Celui-ci permet d'avoir un fil conducteur tout au long de l'année, mais se veut relativement large afin de laisser la place à l'imagination des professionnels, aux envies des enfants, et aux projets mis en place avec les autres structures petite enfance de la Communauté de communes des Vosges du sud.

Les activités sont adaptées aux compétences et capacités de l'enfant afin de l'accompagner dans leur développement et ne pas le mettre en échec. Elles peuvent être proposées en groupes d'âges si nécessaire, ce qui permet d'adapter une même activité à plusieurs niveaux de développement. Cependant, les groupes sont souvent restreints, ceci favorisant une relation et une communication de qualité entre les enfants et l'adulte. Ce dernier est aussi plus disponible pour accompagner les enfants vers l'autonomie et les aider à apprendre à faire seul.

L'enfant n'est jamais forcé à participer à une activité, mais il peut aussi changer d'avis et, si les conditions le permettent, se joindre au groupe plus tard. Dans la mesure du possible, il est encouragé à être libre de ses mouvements : partir et revenir, s'asseoir ou rester debout, changer de place, etc.

Les capacités de concentration du jeune enfant étant limitées, les activités organisées ne durent souvent pas plus de 15 ou 20 minutes, mais ce temps peut tout à fait être adapté en fonction du rythme de chacun.

Enfin, le respect de l'enfant et de ses créations tient une grande place dans les pratiques des professionnels: en le laissant faire seul selon ses envies et en n'intervenant pas dans ses créations, l'adulte favorise l'expression de l'enfant, sa créativité, et lui permet de développer son estime de soi (« je suis capable », « je peux y arriver »).

Diverses activités peuvent ainsi être proposées aux enfants :

Activités artistiques telles que la peinture, le dessin, le collage. Elles sont déclinées selon des méthodes variées (peinture avec les mains ou des ustensiles, dessin sur la table ou au sol, collage de papier de couleurs et textures diverses, etc.). Elles visent à développer les sens de

Reçu en préfecture le 18/06/2020



l'enfant par le toucher de la matière, l'observation des couleurs et Affiche mélanges, l'od C'est aussi un moyen favorisant l'expression de l'enfant et de ses éliptions. Ce type à activité

permet enfin de développer sa créativité et laisser place à son imagination.

Activités sensorielles et de manipulation : l'enfant a naturellement besoin de manipuler les objets et les matières. C'est pourquoi l'équipe des Petits Pas Tapons propose régulièrement des activités de manipulation de semoule, de farine, de bouchons, de marrons, de chutes de papier, etc. Ceci permet à l'enfant de développer son sens du toucher et sa motricité fine. Le transvasement d'un contenant à l'autre favorise l'acquisition des notions de « dedans-dehors », « remplir, vider » qui lui seront utiles plus tard lors d'acquisition scolaire, mais qui peuvent aussi être en lien avec l'apprentissage de la propreté.

Des activités culinaires sont réalisées avec les enfants en petits groupes. Lors de la conception des recettes, ils peuvent découvrir des aliments, les observer, les toucher, les sentir, et les goûter. La manipulation des ustensiles en toute sécurité leur permet de renforcer leur motricité fine, et de valoriser leurs compétences en cuisinant comme les adultes. Les réalisations sont généralement proposées en dégustation pour le goûter et renforcent la cohésion du groupe.

- Eveil corporel et motricité : il s'agit de toutes les activités permettant à l'enfant de mieux connaître son corps et ses compétences motrices. Des parcours sont créés grâce à des coussins spécifiques (escalier, pente, vague) ou du matériel dont l'usage est détourné (passer sous un banc, sur une table, monter sur une chaise). Des temps d'expression corporelle sont aussi mis en place : imitation des animaux, danse sur des musiques variées, relaxation avec des musiques douces ou des activités inspirées du yoga, etc.
- Eveil et développement du langage. Celui-ci est l'un des principaux apprentissages du jeune enfant. Certaines activités viennent en renfort de la communication quotidienne avec lui. C'est pourquoi l'équipe propose des temps de lecture de livres en petit groupe, l'utilisation d'un kamishibaï (petit théâtre à histoires), ou encore de petites mises en scène ou des comptines avec des marionnettes.

La structure possédant un bel espace extérieur, les sorties y sont proposées dès que possible. Il est composé d'une structure de motricité avec escaliers, petit mur d'escalade et toboggan, d'un grand espace de verdure, et d'une cour. Les enfants peuvent développer leurs compétences motrices, dépenser leur énergie, mais aussi découvrir leur environnement et la nature. Lors de ces sorties, les professionnels laissent les enfants expérimenter, inventer et mettre en œuvre des jeux, tout en veillant à ce qu'ils ne se mettent pas en danger.

11. Les transmissions

Reçu en préfecture le 18/06/2020





11.1. <u>Le contenu des transmissions</u>

Les transmissions font partie intégrante de la communication aver les parents et ont pour

fonction principale la continuité. Leur teneur et leur qualité peuvent avoir une réelle influence sur l'accompagnement de l'enfant.

Les transmissions du matin ont pour fonction principale la continuité. Les professionnels attendent des parents qu'ils leur transmettent toutes les informations qui leur seront nécessaires pour prendre le relais auprès de l'enfant et comprendre au mieux ses comportements dans la journée. Elles doivent comprendre plusieurs éléments :

- La qualité des besoins physiologiques de l'enfant : sommeil, repas
- Toute information sur son état de santé : fièvre, diarrhée, maladie, poussée dentaire, traitement éventuel
- Des précisions sur son état d'esprit : humeur, évènements qui seraient à l'origine d'une émotion difficile à gérer pour l'enfant
- De changements en dehors de la structure d'accueil qui pourraient perturber les repères de l'enfant (contexte familial, situation professionnelle des parents, etc.)

Le but n'est pas de tout savoir ni de se montrer indiscrets, mais bel et bien de comprendre tout ce que l'enfant ne peut pas exprimer.

Les transmissions du soir quant à elles, ont pour but de rendre compte aux parents de la journée de l'enfant. Pour l'équipe, l'observation individuelle des enfants tient une place primordiale dans le déroulement d'une journée. Elle permet de rendre compte de manière précise et bienveillante de ce qu'a vécu l'enfant, et d'affirmer son individualité au sein du groupe.

Les transmissions comprennent évidemment des informations sur le sommeil, les repas, les changes afin que les parents puissent assurer la continuité des besoins de l'enfant. Mais les professionnels mettent un point d'honneur à apporter des détails qui comptent, des anecdotes qui apporte des précisions sur ce que l'enfant a vécu, et la manière dont il a ressenti les choses. Aux Petits Pas Tapons, toutes les activités sont valorisées même si elles ne rendent pas une « production » de l'enfant. Tout est riche de découverte et de développement (transvaser pendant un très long moment, temps calme, investissement des différents univers de jeu, relations avec les autres enfants, etc.).

11.2. <u>La posture du professionnel</u>

Durant les transmissions, la posture du professionnel est tout aussi importante que le contenu de son discours. Le membre de l'équipe qui accueille la famille veille à être ouvert à la relation, disponible physiquement et psychiquement pour les parents. Ses collègues assurent la prise en charge du reste du groupe pendant ce temps.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



La communication quotidienne et l'attention portée aux familles per l'affiché et aux professionne d'avoir une bonne connaissance de chacune d'entre elle, et d'accupier le contenu des

transmissions à ses besoins et ses attentes. Cela fait partie intégrante de l'accompagnement à la fonction parentale, mission essentielle des professionnels de la petite enfance.

Par ailleurs, l'équipe veille à être la plus honnête possible afin de conserver le lien de confiance établi entre elle et les familles. Elle relate des faits et apporte des explications aux comportements de l'enfant, avec bienveillance et sans aucun jugement. Elle reste respectueuse de son devoir de discrétion et de confidentialité avec chaque famille, et n'apporte pas de détails concernant les autres enfants.

Enfin, les professionnels prennent en compte que l'enfant est présent lors des transmissions et entend ce que l'on dit de lui. Lorsque cela est possible, ils veillent à l'inclure dans les échanges en s'adressant à lui aussi. Les plus grands sont encouragés à raconter les aspects importants de leur journée, ou exprimer leurs émotions et leurs ressentis.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



12. Les sorties

12.1. Les objectifs

Des sorties à l'extérieur des Petits Pas tapons sont régulièrement organisées par l'équipe, ou communément avec les autres structures du Pôle Petite Enfance. Elles sont réfléchies en cohérence avec le projet éducatif et le projet pédagogique développé annuellement.

Elles ont pour objectif une ouverture sur le monde extérieur. Elles permettent de proposer à l'enfant de nouvelles expériences et découvertes dans le domaine de la culture, de l'environnement, etc. C'est aussi une occasion de proposer une relation plus individuelle avec l'enfant.

Par ailleurs, elles favorisent le lien avec les autres structures ainsi que la cohérence pédagogique de l'ensemble des équipes. C'est aussi la possibilité de favoriser une continuité et des repères pour les enfants, car ils apprennent à connaître l'ensemble des professionnels, qui peuvent être amenés à les prendre en charge aux Petits Pas Tapons lors de remplacements.

De plus, les sorties permettent de renforcer le travail d'équipe et la valorisation de chacun. Tous les professionnels sont encouragés à s'exprimer et proposer des projets qui leur tiennent à cœur, ce qui assure une grande diversité dans ce qui est proposé aux enfants et aux familles.

Enfin, lorsque cela est possible, des parents peuvent accompagner le groupe durant ces sorties, ce qui leur permet de s'investir dans la vie de la structure et tisser du lien avec l'équipe.

12.2. L'organisation

L'organisation de chaque sortie est réfléchie en amont en équipe, sous la responsabilité de la responsable de la structure, et avec l'accord de la Directrice du Pôle Petite Enfance. Cela passe par la rédaction d'une fiche d'action comportant les objectifs de la sortie, la mise en évidence des apports pour l'enfant, mais aussi la préparation nécessaire, l'anticipation des besoins matériels (mode de transport, matériel spécifique) et des besoins des enfants (faim, soif, fatigue.).

Afin d'assurer la sécurité des enfants, l'encadrement doit respecter le nombre d'un adulte pour deux enfants. De même, selon le protocole établi, l'infirmière du Pôle Petite Enfance et au minimum une des responsables de structure sont obligatoirement présentes, afin de pouvoir faire face à tout éventuel problème.

Les parents sont informés par écrit de chaque sortie à laquelle leur enfant participe (date, lieu, heure de départ et heure d'arrivée, moyen de transport), et leur autorisation est indispensable. Un retour sur la sortie est réalisé par les professionnels au moment des transmissions le jour

même, cela permettant de valoriser l'expérience vécue par l'enfant apossibile lonner la possibile lonner l ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU aux parents de communiquer avec lui sur ses découvertes et ses ress

13. Les projets

La communication gestuelle

Différents projets sont menés aux Petits Pas Tapons. La communication gestuelle a ainsi été mise en place progressivement à la rentrée 2019, suite à une formation professionnelle collective.

L'utilisation de signes joints à la parole permet aux enfants qui ne parlent pas encore, de s'exprimer. Cela favorise un développement émotionnel positif grâce à une meilleure compréhension de leurs besoins et une réponse de l'adulte plus rapide et plus adaptée. La relation adulte-enfant se trouve enrichie grâce à la création de davantage de lien entre eux.

L'estime de soi du bébé est aussi favorisée grâce à la réduction des frustrations de vouloir exprimer quelque chose qui n'est pas compris, réduisant ainsi les réactions de « colère ».

Les enfants deviennent davantage acteurs de leur environnement.

Aux Petits Pas Tapons, les signes permettent aux professionnels d'être plus vigilants à la communication avec l'enfant : capter son attention et son regard, parler lentement. Ils sont utilisés à chaque moment de la journée en fonction de ce que vit l'enfant : temps de change, repas, temps de repos, proposition d'une activité, etc., ou simplement lors d'un temps de communication individuel. Une observation attentive permet à l'équipe d'échanger avec les des familles sur l'évolution de leur enfant quant à 1'utilisation signes. Afin que les parents qui souhaitent s'inscrire dans cette méthode de communication et se l'approprier, des photos avec explications sont affichées dans l'entrée de la structure et envoyées par mail à chacun d'entre eux. L'enfant peut ainsi mieux être compris chez lui aussi.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

13.2. La motricité libre

La motrice libre est un concept des années 1960 développé par la pédiatre Emmi PIKLER, reposant sur la conviction que le bébé est un être doté de sensibilité et capable de se développer seul, sans l'intervention de l'adulte.

En effet, le développement moteur de l'enfant s'acquiert naturellement, dans un ordre bien précis. Laisser l'enfant libre de ses mouvements et respecter son rythme sans anticiper ses acquisitions lui permettent d'explorer son corps et de se développer en toute confiance.

Aux Petits Pas Tapons, les professionnels encouragent la motricité libre du tout petit par diverses pratiques :

- l'utilisation du transat est limitée au maximum au profit de la position couchée au sol
- les repas sont pris tant que possible dans les bras tant que l'enfant ne tient pas assis
- l'enfant n'est pas installé en position assise tant qu'il ne s'assoit pas seul
- l'enfant est encouragé dans son développement moteur grâce à l'accompagnement de l'adulte qui l'encourage, croit en lui et ses capacités, et met à sa disposition du matériel adapté
- les conditions de sécurité sont assurées par l'équipe, limitant ainsi les risques pour l'enfant
- l'adulte est présent dès que possible auprès de l'enfant pour lui assurer un repère affectif, et favoriser un sentiment de confiance nécessaire à de nouvelles expériences

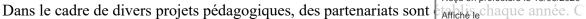
Chez les plus grands, les activités motrices sont encouragées : jeux de ballons, espace de motricité, structure de jeu extérieure, vélos. Elles permettent à l'enfant de développer sa connaissance de son corps et de ses capacités physiques.

La motricité libre s'inscrit dans la démarche d'accompagnement de l'autonomie de l'enfant par l'équipe. Cependant, le contexte individuel et familial est à prendre en compte dans la prise en charge de l'enfant. En effet, un enfant qui ne sait pas se mettre assis seul, mais qui est installé dans cette position à la maison, peut ressentir un sentiment d'insécurité s'il est couché au sol dans la structure d'accueil. Les professionnels tendent toujours à assurer une continuité éducative pour l'enfant, soit en échangeant avec les familles pour leur expliquer les bienfaits de la motricité libre et faire évoluer conjointement les pratiques, soit en proposant à l'enfant une position où il se sent à l'aise et en sécurité.

Cela peut aussi être le cas pour un enfant présentant un reflux gastro-eusomphalien ou autre, pour qui la position couchée peut être douloureuse et inconfortable. Le bien-être et le respect de l'enfant reste une priorité pour l'équipe des Petits Pas Tapons.

13.3. Les projets et partenariats ponctuels

Reçu en préfecture le 18/06/2020





le cas notamment avec des structures communales ou intercommunales (mediamed communales communales

d'Assistants Maternels, école, etc.). L'objectif est de tisser du lien avec des partenaires locaux et de créer une réelle dynamique de proximité, autant de possibilités de créations de projets et d'ouverture vers l'extérieur.

Les partenariats permettent aussi de promouvoir auprès des familles un réseau de professionnels et d'équipements vers lesquels ils peuvent trouver soutien et accompagnement en cas de besoin.

14. L'accueil des stagiaires

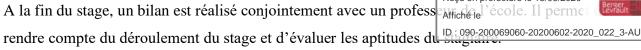
L'équipe des Petits Pas Tapons accueille régulièrement des stagiaires au sein de la structure. Les professionnels se donnent pour mission de faire découvrir leur métier de la petite enfance aux stagiaires, de transmettre leurs savoirs, et de les accompagner dans leur cheminement professionnel. C'est aussi la possibilité de provoquer des échanges constructifs au vu de leurs acquis théoriques récents, et pourquoi pas, de faire évoluer certaines pratiques ou organisations. Un tuteur est désigné en amont pour chaque stagiaire afin de l'aider à trouver sa place lors de son stage, de lui proposer un accompagnement adapté, et de surmonter les éventuelles difficultés. Un bilan est réalisé chaque semaine par le tuteur, permettant de pointer les éléments positifs et négatifs du stage, et réorienter les objectifs si besoin.

Un livret d'accueil des stagiaires a été réalisé communément aux trois structures d'accueil de la CCVS. Il présente succinctement l'établissement, précise le cadre qu'ils devront respecter, et leur apporte des éclaircissements quant aux positionnements professionnels de l'équipe, le but étant qu'ils s'intègrent au travail d'équipe auprès des enfants, tout en respectant leur place de stagiaire.

Les fiches de poste des différents agents y sont aussi présentes, afin d'aider le stagiaire à identifier le rôle et les responsabilités de chacun, mais aussi de se projeter professionnellement de manière plus concrète.

De même, dans un souci de formation et de transmission, différents articles présents dans ce livret, permettront aux stagiaires de développer leurs connaissances de l'enfant : l'adaptation, le sommeil, la diversification alimentaire, le développement moteur, la motricité libre, etc.

Enfin, les professionnels restent avant tout garants de la sécurité des enfants. L'ensemble des équipes a réfléchi à un document précisant clairement les gestes autorisés ou non aux stagiaires, selon leur formation, après observation de leurs compétences et sur avis du responsable de la structure. L'ensemble de ces gestes est placé sous surveillance et encadré par un professionnel.



15. L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou/et avec un PAI

Un accueil réfléchi 15.1.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap est une valeur portée par la Communauté de communes des Vosges du sud mais répond aussi à une préconisation de la Caisse d'Allocations Familiale (CAF). L'infirmière est alors référente de ses prises en charge.

Les parents d'enfants en situation de handicap, ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les parents : faire bénéficier d'activités de loisirs leurs enfants et pouvoir les socialiser sur des temps autres que celui de l'environnement familial ou des centres spécialisés.

Cependant, leur intégration n'est pas sans poser quelques interrogations, même si cette démarche de mixité correspond complètement aux directives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette dernière a permis des avancées pour les personnes en situation en handicap et notamment pour les enfants et leur accès à un mode d'accueil. « Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »

L'infirmière en lien avec les membres de l'équipe doivent pouvoir au préalable :

- Echanger sur les aménagements possibles (locaux, objectifs pédagogiques, contenu des activités...),
- Echanger sur les limites que l'on se donne en équipe et évaluer les capacités de la structure à accueillir l'enfant
- Réfléchir à la place des autres enfants dans le processus d'accueil et accompagner leurs éventuels questionnements

Le Projet d'Accueil Individualisé 15.2.

Lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, quel qu'il soit, il y aura alors nécessité d'élaborer un Projet d'Accueil Individualisé appelé aussi PAI. C'est un document écrit qui

Reçu en préfecture le 18/06/2020

permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en la crite de l'enfant en la crite de l'enfant thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance validé par le medern du suit

l'enfant pour sa pathologie. Le PAI est valable toute la durée du contrat. Il peut être modifié où suspendu suivant les besoins. Ce document est rédigé par l'infirmière de la collectivité ainsi que le médecin, la famille, et la personne responsable de l'établissement qui accueille l'enfant. (Cf. trame vierge)

Il permettra également de définir la période d'accueil, et la durée de l'accueil de l'enfant.

« Le projet d'accueil individualisé (PAI) est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant. Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles. Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit. (Trame jointe) Celui-ci associe l'enfant, sa famille, l'équipe éducative, les personnels de santé rattachés à la structure, les partenaires extérieurs et toute personne ressource. » www.enfantdifferent.org

Il décrit avec précision les actes de la vie courante qui nécessite un accompagnement particulier : les repas, sommeil, aménagement de l'espace...

15.3. Le travail d'équipe autour du handicap

Un travail en amont pour accueillir en enfant en situation de handicap est nécessaire. L'ensemble des équipes doit être sensibilisé aux spécificités de l'enfant dont elles vont avoir la charge. L'enfant sera accompagnée par l'infirmière de la structure qui a pu bénéficier de formations via le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) en plus de son cursus paramédical.

A l'arrivée de l'enfant au sein du multi-accueil, un recueil de donnée précis sera élaboré entre l'infirmière et la famille afin de connaitre toutes les adaptations à prévoir en fonction de la pathologie, et, au même titre que les autres enfants, sur ses habitudes de vies et besoins fondamentaux. Il est nécessaire, dès lors qu'un enfant en situation de handicap est accueilli, de réfléchir aux adaptations que la structure et les agents vont pouvoir initier afin que son accueil se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et l'équipe.

Un travail est initié par l'infirmière et l'ensemble des agents auprès des enfants afin de les sensibiliser à la différence et à l'inclusion. Notamment lors de la journée mondiale de la Trisomie 21. Cette thématique est développée sur l'ensemble des trois structures pendant une semaine.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

CONCLUSION

Ce projet éducatif est un outil élaboré en équipe favorisant la réflexion et la cohérence des pratiques auprès des enfants et de leur famille. Il est le reflet de l'influence des valeurs dans le travail des professionnels et permet aux parents ainsi qu'aux partenaires d'avoir une vision globale des pratiques au sein de la structure.

Il est revu régulièrement afin de s'adapter à l'évolution de l'organisation et des positionnements professionnels.







Les Oisy'llons

PROJET EDUCATIF



18 Grande Rue

90330 CHAUX

03.84.23.94.99 lesoisyllons@ccvosgesdusud.fr

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Introductionp	3
 1. Présentation de la structure	3
2. Les valeurs éducatives de la structurep	7
3. La place des parentsp 8	3
4. Le temps de l'adaptationp	1C
5. L'accueil de l'enfantp	11
6. Les temps de repas et de collationp 1	12
7. Les temps de sieste et de reposp 1	.4
8.Les soins d'hygiène de l'enfantp 1	16
9. Les activités d'éveil et le jeup 1	.7
10. Les temps de transmissionp 1	9
11. Les projets et les sortiesp 2	0
12. Les partenariatsp 2	1
13. Les stagiairesp 2	1
14. L'accueil de l'enfant handicapé et/ou avec P.A.Ip 2	2
Conclusionp 2	5

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



Chaque établissement d'accueil du jeune enfant possède un projet éducatif qui lui est propre.

Ce dernier est primordial car il présente le compte rendu de l'ensemble des réflexions quant aux pratiques professionnelles qui sont tenues quotidiennement auprès du jeune enfant.

Ce projet a fait l'objet d'une réflexion menée par l'ensemble de l'équipe et n'est pas définitif, le monde de la Petite Enfance évoluant sans cesse et apportant de nouvelles théories, connaissances et pratiques.

1. Présentation de la structure

Le multi-accueil « Les Oisy'llons » est situé dans la commune de Chaux, à l'arrière du bâtiment de l'école primaire Georges Schouler.

La structure dispose d'environ 100 m².

Elle comprend un hall d'accueil, une grande salle de vie, une kitchenette, 2 dortoirs, une salle de change, et des espaces de rangement.

Elle bénéficie également d'une cour extérieure fermée.

L'établissement d'accueil les Oisy'llons a une capacité pour accueillir 10 enfants âgés entre 10 semaines et 3 ans, jusqu'à l'entrée en classe de maternelle et jusqu'à 6 ans révolus le mercredi et les vacances scolaires si les parents peuvent justifier d'une scolarisation.

Les enfants peuvent être accueillis de façon régulière ou non, à la journée ou demie journée.

Comme pour tout établissement d'accueil non permanent de jeunes enfants, les missions des « Oisy'llons » sont de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés, et ceci dans le respect de l'autorité parentale.

Au-delà de ces missions, le multi-accueil se veut avant tout un lieu de VIE, d'épanouissement, de découvertes, d'échanges et de socialisation.

La vie en collectivité va permettre à l'enfant de s'ouvrir sur l'extérieur et de faire l'expérience nécessaire de la séparation pour grandir, apprendre sur lui et sur ce qui réglemente notre société.

Afin d'accompagner les enfants, notre multi-accueil est composé d'une équipe pluridisciplinaire constituée de professionnels de la petite enfance diplômés.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

La composition de l'équipe est la suivante :

- Une éducatrice de Jeunes Enfants, responsable de l'établissement, qui a la

charge de la gestion administrative quotidienne de la structure, des inscriptions

et des relations avec les parents. Elle gère l'équipe et l'organisation générale du

service, veille au respect des projets de l'établissement. Elle assure également

l'accompagnement et la prise en charge du groupe d'enfants au quotidien, ainsi que

l'accueil et l'accompagnement des familles.

- Une auxiliaire de puériculture, qui est référente des questions d'hygiène et

de santé, en collaboration avec la responsable et l'infirmière du Pôle Petite

Enfance. Cette dernière assurant la prise en charge sanitaire des trois EAJE et

ayant la responsabilité de la supervision sanitaire et de sécurité des différentes

structures petite enfance de la Communauté de communes des Vosges du sud.

- L'auxiliaire de puériculture accompagne les enfants dans les activités de la

vie quotidienne, propose des activités d'éveil, veille à leur bien-être, leur sécurité,

le respect de leur rythme et de leurs besoins. Elle travaille aussi en lien avec les

familles.

61

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



-Deux professionnels titulaires du CAP Petite Enfance 102:090-2000069060-20200602-2020 022_3-AU

l'environnement des enfants, ainsi qu'à leur bien-être et leur confort. Ils participent activement aux prises en charge quotidiennes des enfants, tant sur des moments de maternage que des moments d'activité d'éveil.

-Une infirmière D.E

Depuis Février 2019, la Communauté de Communes des Vosges du Sud a choisi d'intégrer à ses équipes une infirmière diplômée d'état, à temps plein afin d'assurer la prise en charge des soins fondamentaux des enfants que nous accueillons au sein de nos établissements. Ses actions portent sur la prévention et la surveillance médicale des enfants.

Elle administre les traitements des enfants le nécessitant, mais a également un rôle de promotion et d'éducation à la santé au travers des actions de sensibilisation.

En lien avec le médecin référent des structures, l'infirmière rédige et veille à l'application des différents protocoles médicaux. (Cf. : exemple - protocole de l'hyperthermie)

Le poste d'infirmière est un rôle pivot au sein des équipes. Elle réalise le lien avec nos différents partenaires, à savoir :

- Le médecin référent, avec qui des formations auprès des équipes sont réalisées. Elle planifie et assiste aux visites médicales des enfants de moins de 4 mois (comme le prévoit la législation en vigueur) ou des enfants le nécessitant.
- La Protection Maternelle Infantile (PMI). De nombreux échanges ont lieu avec cet organisme. Lors du traditionnel contrôle, mais également lors des prises en charges de certaines familles vulnérables. Les professionnels de la PMI représentent des personnes-ressources dans les actions d'aide aux familles.
- L'aide Sociale à l'Enfance (ASE), ce service est un de nos partenaires lorsqu' un enfant est accueilli en famille d'accueil.
- Nous travaillons également en lien avec un Docteur en psychologie, qui nous accompagne dans de nombreux questionnements et thématiques, tant de la part des professionnels de la petite enfance que des familles.
- Le Centre d'Action Médico-social Précoce (CAMSP), en lien avec les parents et le médecin référent nous pouvons être amenés à diriger certaines familles vers cet organisme qui a pour missions le dépistage, le diagnostic, le traitement et la rééducation des jeunes enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans.

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le 00 générale

LD: 090-200069060-20200602-2020, 022, 3-AU

Une autre mission de l'infirmière est d'initier une réficie on générale déquipes sur la notion de perturbateurs endocriniens, ID: 1090-2000069060-20200069-2020_022_3-AU

appel à projet. En lien avec l'ARS (agence régionale de santé), un de nos partenaires, et avec la directrice du pôle petite enfance, l'infirmière réfléchis à la modification des pratiques actuelles, notamment concernant les produits d'hygiène et d'entretien. Pour se faire, elle effectue des démarches auprès de commerciaux répondant à nos critères de sélection (produits d'entretien bio ou/et éco responsable), afin de connaître leurs valeurs et de tester leurs produits. Des ateliers de sensibilisation et de fabrication de produits ménagers maison auprès des parents seront également proposés dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la parentalité et d'éducation à la santé. Ses objectifs sont d'étendre cette pratique plus responsable, et meilleure pour la santé, aux produits et matériaux couramment utilisés au sein de nos structures. A savoir : jouets, peinture, vaisselle....

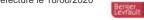
Elle accompagne également les responsables de structure dans leur rôle d'encadrement des équipes et de gestion administrative, en étant positionnée en continuité de direction. Elle participe aux réunions d'équipes, et prend part à la réalisation des plannings.

Le travail d'équipe est essentiel, car il garantit une cohérence de travail auprès des enfants et des familles.

De même les formations spécifiques à chaque corps de métier de la petite enfance permettent à l'équipe de découvrir et d'entendre différents points de vue afin de mieux réfléchir l'accueil des enfants.

Pour conclure, des temps de réunion d'équipe hebdomadaires sont mis en place. Ils offrent l'opportunité d'analyser nos actions et de les réajuster si nécessaire. Ils permettent également de faire le point sur diverses informations comme par exemple l'avancée des projets mis en place, ainsi que d'échanger sur des thématiques et/ou problématiques liées à la petite enfance, et de faire part aux autres professionnels des formations effectuées...

Ces temps de réunion sont essentiels, gages d'une bonne communication au sein de l'équipe, garantissant une prise en charge réfléchie et adaptée au mieux pour l'enfant.



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

2. Les valeurs éducatives de l'équipe

Nos principes éducatifs représentent les fondements qui régissent nos attentes et nos actions. Nous nous basons sur ces principes au quotidien, estimant ces derniers comme essentiels au bien-être et à l'épanouissement du jeune enfant en collectivité.

Aux Oisy'llons nous mettons en avant les valeurs suivantes :

-Le respect

Le respect de l'enfant, de ses besoins et de ses rythmes ainsi que de son intégrité physique et morale.

Mais également le respect de la famille, de ses attentes et ses interrogations par la disponibilité, l'écoute et le dialogue.

Enfin, le respect de la différence avec l'accueil d'enfants porteurs de handicaps ou atteints de maladies chroniques.

- La bienveillance

Selon nous l'éducation bienveillante consiste avant tout à être à l'écoute des tout petits, de leurs émotions, et leur façon d'être. Un enfant n'étant pas un adulte miniature, son cerveau ne lui permettra pas de gérer ses émotions, d'émettre un jugement, une réflexion similaire aux adultes et de raisonner calmement.

Ainsi, c'est à nous, professionnels de nous adapter et de faire preuve d'empathie, mais cela ne va pas sans poser de cadre directif et des limites.

-L'autonomie

En grandissant l'enfant prend conscience de ses capacités motrices et du pouvoir qu'il détient sur l'objet. Il va petit à petit vouloir « faire seul » les apprentissages tels que se nourrir, se vêtir, aller aux toilettes...

Ces étapes de vie sont essentielles car au-delà de l'aspect fonctionnel propre à chacun, elles vont surtout valoriser l'enfant qui se sent devenir grand et acteur de sa vie.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



monde | ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

-L'ouverture sur le monde

Le multi-accueil se veut un lieu ouvert aux familles en prenant en compte leurs attentes, besoins et suggestions.

Mais c'est également un lieu ouvert sur l'extérieur par l'intermédiaire de divers partenariats, sorties pédagogiques...

L'objectif est de permettre à l'enfant d'acquérir une ouverture d'esprit ainsi que des moments de partage riches et porteurs d'enseignements.

3. La place des parents

Comme écrit précédemment, les Oisy'llons offrent une ouverture et la découverte du monde qui l'entoure pour l'enfant, il se veut également être un lieu de vie ouvert aux familles.

En effet nous pensons que les parents sont et demeurent les premiers éducateurs privilégiés de leur enfant, notre rôle étant de les accompagner au mieux dans cette aventure.

Afin de favoriser la connaissance de notre structure nous avons mis en œuvre diverses actions

- Les rencontres individuelles avec chaque famille

A l'occasion de chaque nouvelle inscription, et/ou réinscription, la responsable de structure prend le temps d'échanger avec les familles.

Ces premiers temps d'échanges sont primordiaux, ils permettent certes de donner des informations sur le fonctionnement de la structure (règlement, présentation de l'équipe, organisation, visite des lieux), mais ils sont avant tout précieux car ils permettent aux familles de préciser leurs attentes

On peut déjà répondre en partie aux questions et appréhensions, C'est également un temps riche pour entamer une relation de confiance en notre mode d'accueil, leur apporter des réponses pratiques montrant qu'une réflexion engagée a été menée pour veiller au bien- être et à la sécurité de leur enfant. Au cours de l'année les parents peuvent être amenés à solliciter d'autres rendez-vous afin d'évoquer des changements de situation, faire part de nouveaux besoins d'accueil ou tout simplement échanger sur l'accueil mis en place pour leur enfant.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



- La réunion parents-professionnels

A chaque rentrée, une réunion parents-professionnels est organisée.

A cette occasion des informations d'ordre général sur le fonctionnement du Pôle Petite Enfance et des 3 structures petite enfance sont données aux familles.

Puis les familles bénéficient d'un temps avec les professionnels des Oisy'llons. C'est à cette occasion que des informations plus précises sont données. On y évoque notamment :

- La structure et les membres de l'équipe.
- La vie quotidienne au sein du multi-accueil et les positionnements pédagogiques de l'équipe comme l'organisation au moment des repas, des endormissements, des changes, des arrivées et des départs.
- Les activités proposées tout au long de l'année
- Les partenariats existants et à venir (médiathèque, RAM)
- Les différents projets de l'année ...

Chaque membre de l'équipe évoque un de ces points, ceci permet aux familles d'identifier chaque professionnel. Ce temps de réunion offre aussi l'opportunité aux familles de poser des questions d'ordre général ou plus particulier, et de faire connaissance entre eux.

- Le conseil de crèche

La création d'un conseil de crèche a été validée au cours de l'année 2018. Les objectifs sont de permettre aux parents de s'investir dans le fonctionnement des structures petite enfance, de mieux prendre en compte les besoins des familles, d'émettre leur avis sur diverses questions, et de favoriser la communication parents/responsables de structure.

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU





- Les temps communs et de fête

Désireux de faire connaître notre multi-accueil, nous créons des petits temps de partage avec les parents, frères et sœurs et autres membres de la famille (notamment les grands parents).

Atelier peinture, lecture d'album, confection d'une recette, jeux extérieurs, grande fête de l'hiver et de l'été....

Ces moments se veulent conviviaux et chaleureux. Ils sont l'occasion de renforcer les liens parents/enfants.

Ils offrent également l'opportunité aux professionnels de prendre le temps d'écouter, d'échanger et de répondre aux questions que peuvent formuler les parents concernant leur(s) enfant(s).

4. Le temps de l'adaptation

Pour que la transition maison/multi-accueil se fasse en douceur nous mettons en œuvre un temps dit « d'adaptation ».

Ce temps va permettre à chacun (enfant, parent, professionnel) d'apprendre à se connaître, à repérer le fonctionnement du multi-accueil et à instaurer suffisamment de sécurité affective à l'enfant pour accepter ce passage à la collectivité.

De la qualité de l'adaptation dépendra l'épanouissement de l'enfant.

Le temps d'adaptation est dans la mesure du possible progressif et modulable en fonction du comportement de l'enfant et de ses parents. Il se fait sur plusieurs jours consécutifs afin de créer une habitude.

L'adaptation commence par une heure avec un professionnel référent en présence du ou des parents.

Y sont abordés les rythmes et habitudes de l'enfant, pour permettre à l'équipe d'être informée et de s'adapter au mieux à ses besoins. Cela permet également aux parents de prendre connaissance du fonctionnement des Oisy'llons.

Ensuite, l'accueil de l'enfant seul se met en place petit à petit, en commençant par 1/2 heure ou 1 heure. Ainsi il peut appréhender la séparation sur un temps court, qui sera augmenté progressivement en fonction de son rythme et des impératifs des parents (reprise du travail).

La personne référente sera toujours présente lors du temps d'adaptation, elle répond ainsi à son besoin de repère et de sécurité affective dans ce processus de séparation.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

5. L'accueil de l'enfant

L'arrivée de l'enfant au sein du multi-accueil est un temps fort pour lui comme son parent.

De la qualité de l'accueil et du temps de séparation occasionné peuvent découler chez l'enfant soit une mise en sécurité lui donnant le désir d'investir l'espace de la crèche, soit un moment d'angoisse et de chagrin qu'il exprimera de différentes manières.

De même, il est essentiel pour nous que chaque parent puisse se séparer et partir serein, sachant que son enfant est en sécurité et heureux.

Ainsi, dès qu'un enfant arrive, un professionnel va à sa rencontre et se place à sa hauteur pour lui souhaiter la bienvenue et échanger avec lui.

Des livres, feutres et feuilles, jouets sur table (pour une utilisation individuelle) ainsi que des jouets favorisant les échanges seront sortis, cela offre à l'enfant qui se sent prêt, l'opportunité de commencer sa journée à la crèche comme bon lui semble, soit de façon individuelle, soit en rejoignant les copains.

Si l'enfant préfère rester en présence de son parent, nous le laissons prendre ce temps nécessaire à l'acceptation de la séparation. Les parents peuvent également s'ils le souhaitent accompagner leur enfant dans la salle et prendre un petit temps autour d'un jeu ou d'un livre. Cette transition permet à l'enfant d'appréhender la séparation en douceur. Un professionnel reste toujours disponible pour prendre le relais si l'enfant en ressent le besoin.

L'accueil de l'enfant est également l'occasion d'échanger avec les parents, nous prenons le temps d'échanger sur la nuit de l'enfant, les heures de repas, les petits soucis rencontrés.

Nous prenons note des demandes formulées, des points sur lesquels les parents ont envie d'échanger.

Ce temps permet d'adapter nos prises en charge sur la journée et de répondre au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille. Enfin, ces temps d'échanges nous donnent l'opportunité d'avoir plus d'informations sur l'enfant, cela dans le but de tendre à un accueil idéal.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



6. Les temps de repas et de collation

Le moment du repas est essentiel pour chacun. C'est un temps d'expérimentation pour le tout-petit. Il utilise tous les sens dont il dispose : la vue, l'odorat, l'ouïe, le goût et même...le toucher. Mettre les mains dans son assiette, manipuler la nourriture lui permet d'évaluer la texture, la température.

Apprendre à manger proprement s'acquiert avec le temps et la pratique!

Les temps de repas ont été réfléchis de façon à s'adapter à chaque tranche d'âge.

Concernant les bébés, nous suivons leurs rythmes et nous attachons à respecter au mieux les habitudes mises en place au sein du domicile, tout en appliquant les normes et protocoles régissant notre multi-accueil.

Ainsi, nous pouvons donner le lait maternel fourni par les familles, et il en est de même pour les repas préparés maison, le temps de la diversification alimentaire.

Les professionnelles mettent en place de bonnes conditions afin de permettre à bébé de profiter pleinement de ces temps de repas : posture rassurante et apaisante, endroit au calme, concentration sur ce temps pour entrer en relation avec bébé...

En grandissant, et suivant ses capacités motrices, bébé pourra faire l'expérience des repas installé dans des transats, puis à table.

Lors de ce moment, les professionnelles veillent au confort de chacun, elles s'assurent que ceux-ci soient à l'aise, elles veillent à la bonne température des aliments, et laissent à chaque enfant le temps de profiter de ce moment. Elles veillent également à ce que les bébés puissent d'hydrater tout au long du repas. Enfin, selon l'âge de bébé, un petit temps en posture assise peut être requis afin de favoriser la digestion.

Dès qu'il est en âge de commencer à se nourrir seul, nous offrons l'opportunité à l'enfant de pouvoir faire l'expérience de la cuillère. Nous pouvons l'accompagner dans les gestes, et sachant que cet apprentissage peut également passer par le besoin de mettre les mains dans son assiette pour manipuler la nourriture, nous laissons l'enfant faire tout en échangeant avec lui et en posant un cadre autour de ce besoin.

Pour les plus grands les temps de repas sont l'occasion de se montrer acteur et de gagner en autonomie.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



Ainsi chacun à tour de rôle va mettre le couvert politiques camarades. enfants sont invités à mettre seul leur bavoir, à se débarrasser ses couverts.

Le professionnel présent se montre avant tout le garant de la bonne tenue du repas. Il reste à l'écoute de l'enfant et ne le forcera pas à manger. En effet, il arrive que l'enfant refuse un nouveau goût. Dans ce cas l'adulte ne le force pas. Les nouvelles saveurs comme les nouvelles textures s'apprennent avec le temps. L'enfant peut refuser de manger tout ou partie de son repas. Les plats suivants lui seront alors servis dans les proportions normales. L'enfant ne sera ni forcé, ni réprimandé en cas de refus de goûter le plat proposé, mais respecté dans son choix de manger ou non.

Enfin, le professionnel accompagne les enfants dans leurs gestes si besoin, veille à respecter le rythme et les goûts de chacun et profite de ce temps pour favoriser les échanges.

En dehors du temps de repas, 2 temps de collation sont proposés aux enfants.

- Un premier temps a lieu en milieu de matinée. Afin de respecter les recommandations nutritionnelles, ce moment est composé de quelques morceaux de fruits et d'eau.
 - Ce moment permet aux enfants après leur arrivée échelonnée de se retrouver attablés ensemble et de partager un moment convivial.
- La seconde collation a lieu en milieu d'après-midi. Elle se compose d'un fruit, d'un produit laitier et d'un féculent. Elle répond aux besoins nutritionnels des enfants et leur permet de » patienter » et de garder suffisamment d'énergie avant le dîner.
 - Ce temps se veut également convivial, et constitue un repère pour certains enfants, en sachant ainsi que l'heure des retrouvailles avec leur parent se rapproche.

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Affiché le



7. Les temps de sieste et de repos :

Le sommeil est un besoin physiologique important pour la santé du tout petit. Ce repos lui permet un bon développement physique et cérébral. Les rythmes de sommeil se mettent en place très progressivement au cours des premiers mois de vie.

De même, la sieste est essentielle au bon équilibre physiologique et nerveux de l'enfant. Elle est aussi importante que les soins, la nourriture et l'amour. Le sommeil n'est pas une mise en veille de l'activité mentale. Le corps et le cerveau se consacrent à d'autres tâches pendant le repos. Il est donc essentiel d'instaurer des moments de "pause" pendant la journée de l'enfant. Les effets positifs sont nombreux et essentiels à son équilibre

Le sommeil a de nombreux effets positifs et bienfaisants sur l'enfant. Ils se présentent à différents niveaux :

- Psychologique : pendant que l'enfant dort, l'hormone de croissance est sécrétée, les déchets sont éliminés, le système immunitaire activé, ainsi que la cicatrisation et la construction osseuse.
- Neurologique: pendant le sommeil lent / profond de la sieste: le cerveau organise le traitement de l'information et la mémorisation, le système nerveux central mûrit, favorisant les apprentissages et l'équilibre émotionnel.

Même si certains enfants souhaitent abandonner la sieste dès l'âge de 2 ans, une période de repos (étendu sur son matelas sans dormir) est indispensable. De plus, faire la sieste procure une nuit plus tranquille. Une coupure en milieu de journée permet de faire retomber l'agitation le temps d'un cycle de sommeil profond. La journée se terminera plus calmement, sans période d'énervement.

Au sein de la structure, nous nous attachons à procurer les conditions les plus favorables pour le sommeil des enfants.

Nous disposons de 2 dortoirs, un dédié au repos des bébés, l'autre à celui du groupe des plus grands.

Les volets restent mi-clos, chaque enfant dispose d'un lit répondant aux normes de sécurité et un espace lui est attribué afin de l'aider dans ses repères et le sécuriser lors de ce temps de séparation que représente parfois la sieste. Les lits sont préparés en début de matinée et l'enfant sait qu'en allant se coucher il va retrouver sa turbulette, son doudou et/ou sa tétine.

Pour les bébés il peut arriver selon leur besoin qu'une professionnelle reste auprès d'eux le temps de l'endormissement (bercement, présence rassurante, petite boîte à musique).

Reçu en préfecture le 18/06/2020





Il peut également arriver que certains bébés trouver le facilement sommeil dans un transat. Dans ce cas nous respe 10:090-200069060-20200602-2020_022_3-AU « cocooning » que représente un transat, cependant pour son confort nous

chercherons à l'amener peu à peu à s'endormir dans un lit.

Concernant le temps de sieste des plus grands, ce dernier comprend un certain nombre de petits rituels qui permettent à chacun d'appréhender ce moment.

Après le repas, les enfants vont dans la salle de change, ils prennent le petit panier qui leur est attribué (symbolisé par une étiquette imagée) et se déshabillent. Une professionnelle les accompagne lors de ce temps et les encourage à faire « seul » ces gestes.

Les besoins de change ou de passage aux toilettes sont respectés, puis les enfants se dirigent dans le dortoir et retrouvent leur lit.

Ils bénéficient d'un petit temps de lecture ou d'écoute musicale. La professionnelle présente va ensuite s'assurer que chacun est bien installé et lui souhaite un bon temps de repos. Elle restera auprès d'eux tout le temps de l'endormissement et notera les horaires.

Chaque temps de sieste fait l'objet d'une surveillance par l'équipe. Toutes les 10 minutes, un professionnel entre dans le dortoir pour s'assurer de la bonne qualité du sommeil de l'enfant. Le professionnel retranscrit sur une fiche spécifique de surveillance de sieste les constatations (enfant en train de dormir, commençant à se réveiller...).

Lors du réveil, l'équipe va s'adapter au rythme de chacun.

En effet certains enfants seront déjà prêts à retourner en salle pour jouer, d'autres auront besoin d'un petit temps pour se réveiller et reprendre leurs marques. Il est essentiel à ce moment-là de bien observer chacun et de s'adapter, de notre attitude peut dépendre la seconde partie de la journée de l'enfant au multi-accueil.

Enfin, notre volonté est de respecter au mieux les besoins de chaque enfant, nous éviterons au possible de le réveiller en plein cycle de sommeil.



8. Les soins d'hygiène de l'enfant et la prise de traite

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Les temps de soins sont toujours propices à favoriser l'ancrage de l'enfant dans son corps. Les changes sont autant de moments privilégiés pour chaque enfant avec le/la professionnel, un duo, car le soin est individuel et propice à la communication.

La salle de bain est adaptée au développement psychomoteur de chacun des groupes d'âge.

Les changes peuvent être effectué sur le plan de change ou debout, en fonction des acquisitions de chacun, tout en préservant l'intimité. L'ensemble de nos actions sont verbalisées, expliquées.

Il est indispensable, que, dès le plus jeune âge l'enfant soit investi dans les soins d'hygiène, afin de prendre conscience de son corps et de le rendre acteur. Ceci afin de favoriser son autonomie.

Pour les plus grands, la propreté est une acquisition qui se met tout d'abord en place à la maison. En effet, le comportement de l'équipe vis-à-vis de l'enfant concernant sa propreté, se fait en fonction de ce qui a été initié à la maison, de son développement, de ses envies et de ses capacités. L'acquisition de « la propreté » ne peut se faire que si l'enfant est prêt physiologiquement et affectivement. Notre rôle est d'aider les parents avec des conseils si cet apprentissage rencontre des difficultés. Nous pouvons conseiller des lectures, des supports, afin d'encourager l'enfant dans ces grands changements. Les petits incidents sont dédramatisés. Pour un enfant, ce changement dans le fonctionnement physique constitue une nouveauté et une progression.

Il semble alors important de respecter le rythme de chacun afin de ne pas créer de blocage. L'équipe encourage et valorise les efforts et les progrès de chaque enfant en évitant les comparaisons.

Mais les notions d'hygiène sont aussi collectives, en effet, l'ensemble des enfants sont sensibilisé au lavage de mains. Avant chaque repas, après être allé jouer dehors, après le passage aux toilettes, le lavage de mains devient un rituel, un réflexe, dès que l'enfant est en âge de marcher et d'accéder aisément aux points d'eaux. Des actions de sensibilisation ont d'ailleurs été réalisées : fabrication de savon, chanson...

Reçu en préfecture le 18/06/2020





L'ensemble des procédures d'hygiène est protocolisé l'Della 2000 690 60-2020 002-2020 002-2020 002-3-AU accessible pour chaque agent dans un classeur dédié.

Par ailleurs, l'équipe est formée pour les soins simples comme les petits bobos du quotidien. Les auxiliaires sont autorisées à administrer de l'arnica si besoin, couverte par un protocole validé par le médecin référent.

L'ensemble du personnel a été formé aux gestes de premiers de secours grâce à la Croix-Rouge. Ainsi, les professionnels sont en capacités de gérer des situations d'urgences si nécessaire.

La présence d'une infirmière permet également de prendre en charge l'administration des traitements sous ordonnance. (Cf. paragraphe sur les missions de L'Infirmière).

9. Les activités d'éveil et le jeu

Le jeu est reconnu comme ayant un rôle structurant chez le jeune enfant. Qu'il soit éducatif, propre à la découverte des sens, moteur, collectif...

Ainsi, nous partons du principe que chaque jeu favorise l'éveil, les capacités et l'épanouissement de l'enfant, tout en suscitant la curiosité.

Aux Oisy'llons nous avons réfléchi l'espace afin de répondre de façon judicieuse aux différents besoins de découvertes (par le biais du jeu), des enfants.

L'enfant pourra trouver des jeux libres (mis à disposition dans la salle de vie) tels que les jeux symboliques, des jeux de construction, d'empilement... Les enfants peuvent manipuler les jeux seuls ou avec l'aide d'un adulte.

Ces moments dits « de jeu libre » permettent à l'enfant de développer des compétences sociales à travers sa relation aux autres. Ils permettent également de recréer des situations vécues et de se familiariser avec la « vraie vie ».

Le jeu libre n'est pas un moment où l'enfant ne fait rien, au contraire, il développe ses capacités motrices, construit sa personnalité et ses relations à autrui. Lors de ces temps, les professionnels présents ont un rôle de médiateur, et sont présents pour sécuriser et intervenir si besoin.

Enfin, les enfants sont également libres de ne pas jouer. Il arrive parfois qu'un enfant ressente le besoin d'être au calme, d'observer, de se reposer. Ces temps où « il ne se passe rien » sont également essentiels à son équilibre et à son développement.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



A leur demande et/ou selon le projet d'activité d'un pre 102:090-200069060-20200602-2020-022_3-AU

peuvent également profiter de jeux demandant la présence d'un adulte (jeux de dominos, loto, pâte à modeler, jeu de Kim...).

Ces jeux sont l'occasion pour les enfants de faire l'apprentissage d'un certain nombre de règles nécessaires à un bon déroulement. Ils sont aussi l'occasion d'apprendre à attendre son tour et à accepter le fait de gagner et/ou de perdre.

Pour les plus petits, il s'agit avant tout de développement sensoriel.

Des jouets spécifiques sont mis à disposition afin qu'ils puissent les manipuler en utilisant leurs 5 sens.

Un professionnel pourra proposer d'autres jeux sensoriels faits « maison » et profiter de ces temps privilégiés pour échanger avec l'enfant sur ses ressentis.

En plus des temps de jeux, des ateliers divers sont proposés : peinture, dessin, collage, plantation, musique, lecture, loto sonore, danse, cuisine, psychomotricité, manipulation...

Ces ateliers sont la plupart du temps en rapport avec les projets pédagogiques définis en début d'année par l'équipe.

Ils font appel au réel et à la créativité des enfants, et sont adaptés à leur âge, et à leurs capacités.

L'enfant a le choix de participer ou non à un atelier, de rester le temps qu'il souhaite, il est le maître de sa réalisation.

L'essentiel reste le plaisir et l'aspect ludique.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

10. Les temps de transmission

Le moment des retrouvailles en fin de journée est un moment privilégié entre parent/ enfant et la présence d'un professionnel est essentielle à ce moment.

Le professionnel présent lors du temps des retrouvailles doit se montrer discret, et montrer à l'enfant comme à ses parents son entière disponibilité.

Ce moment étant propice aux échanges, nous veillons à offrir la possibilité aux parents d'entrer dans la salle afin d'aller à la rencontre de leur enfant. Ce dernier a en effet peut-être besoin d'un petit temps pour accepter cette nouvelle transition. Nous pouvons ainsi laisser les enfants montrer à leur parent ce qu'ils sont en train de vivre au sein de la structure, les laisser profiter d'un moment câlin...PRENDRE LE TEMPS.

Suite à ces retrouvailles le professionnel informera le parent sur la journée passée à la crèche par l'enfant.

Au-delà des transmissions des besoins d'ordre physiologique, nous nous attachons à évoquer les moments de jeux, d'activités et/ou de petites anecdotes propres à l'enfant, ces derniers étant riches de découvertes pour les enfants.

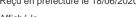
Enfin, ce moment se veut également propice aux échanges et questions diverses formulés par les familles.

Le moment des retrouvailles pouvant s'avérer délicat pour les enfants encore présents, nous veillons à ce qu'un second professionnel soit disponible et organise l'accompagnement de ces enfants. L'objectif étant de ne pas trop déstabiliser ces enfants et de ne pas les laisser « dans l'attente » de leur parent.

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le





11. Les projets et sorties

Le travail proposé autour d'un projet est pour nous professionnels porteur de sens.

Il donne un fil conducteur et fédère nos actions.

C'est pourquoi chaque année nous réfléchissons à la mise en œuvre d'un projet, ce dernier est propre à notre structure, toutefois nous cherchons dans le cadre de nos partenariats inter-structures à adapter nos projets de façon commune afin de permettre aux enfants de nouvelles découvertes.

Les projets sont chaque année variés : la nature, la musique, l'écologie, le cirque, le voyage... Ils sont réfléchis en amont par l'équipe et choisis communément.

Ils nous tiennent à cœur, et nous offrent l'occasion de mener des actions diversifiées et adaptées à chaque tranche d'âge des enfants présents au multiaccueil.

Par ailleurs, la thématique de projet retenu chaque année est évoquée aux familles et c'est avec plaisir que nous les associons de diverses façons ; besoin de matériel ou d'une présence avec un savoir-faire en rapport avec la thématique, ou encore proposition de participation à des petits temps communs d'ateliers...

Toute suggestion, avis, conseil, souhait de faire partager un savoir-faire...est le bienvenu.

Dans le cadre de nos projets et partenariats mis en place il nous arrive d'organiser des temps de sortie.

Ces moments sont fortement appréciés des enfants et leur offrent l'opportunité d'appréhender de nouveaux espaces et d'effectuer de nouvelles découvertes porteuses de sens.

Ces temps de sortie font l'œuvre d'une organisation réfléchie en amont (organisation logistique, documents de référence, autorisations et mesures de sécurité...) mais un bilan en équipe est également réalisé après la sortie.

Nous informons les familles sur le vécu et le ressenti de leur enfant lors de ces sorties, des photos sont exposées et permettent aux familles et à l'enfant d'échanger sur ces moments.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

12. Les partenariats

Les Oisy'llons est une petite structure qui de par sa situation géographique peut s'avérer isolé, ce n'est cependant pas le cas.

En effet, de nombreux partenariats ont été créés et pérennisés.

-Partenariat avec la médiathèque du centre socio-culturel la Haute Savoureuse (Giromagny)

Une animatrice de la médiathèque se rend une fois par mois dans la structure. Elle apporte ses albums qui sont adaptés à l'âge des enfants et à leurs centres d'intérêt.

Nous la sollicitons également pour des albums en rapport avec des thématiques particulières (le sommeil, l'acquisition de la propreté...).

Dès les beaux jours, nous organisons des sorties avec les enfants au sein de la médiathèque de Giromagny.

Ceci dans le but de faire connaître cet espace aux enfants (un espace dédié aux petits a été créé) et de susciter l'envie de la lecture.

- -Partenariat avec le RAM et les différentes structures petite enfance de la Communauté de communes des Vosges du sud.
- -Partenariat divers (en fonction des projets)

13.Les stagiaires

Des étudiants sont régulièrement accueillis au sein de la structure. La volonté de leur offrir un accueil constructif, a amené les professionnels des EAJE de la Communauté de Communes des Vosges du Sud à rédiger un livret propre à l'accueil du stagiaire.

Nous estimons que tout stage est un apprentissage direct de la pratique éducative qui s'appuie sur l'observation, puis sur l'action, et ce dans certaines limites. Un stage permet à l'élève de mettre à l'épreuve ses motivations professionnelles ainsi que ses capacités réelles à travailler auprès de jeunes enfants.

L'élève est amené à développer ses compétences en matière d'observations, d'analyses et à ajuster son action éducative. Il doit également repérer et comprendre les différences entre les métiers qui s'exercent à la crèche ainsi que le travail en équipe et en partenariat. L'accueil des stagiaires participe à la formation des futurs professionnels du secteur de la petite enfance.

Affiché le



L'élève sera accompagné tout au long de son stage ID: 1990-200069060-202006002-2020_022_3-AU fonctionnement de la structure, pouvoir se situer dans l'équipe et atteindre les objectifs définis pour son stage. Un professionnel est nommé tuteur de stage. Son rôle est d'accompagner, d'orienter et de répondre aux questionnements du stagiaire, en partenariat avec l'équipe.

14. L'accueil de l'enfant handicapé ou/et avec P.A.I

L'accueil de l'enfant en situation de handicap est une valeur portée par la Communauté de communes des Vosges du sud mais répond aussi à une préconisation de la Caisse d'Allocations Familiale (CAF). L'infirmière est alors référente de ses prises en charge.

Les parents d'enfants en situation de handicap, ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les parents : faire bénéficier d'activités de loisirs leurs enfants et pouvoir les socialiser sur des temps autres que celui de l'environnement familial ou des centres spécialisés.

Cependant, leur intégration n'est pas sans poser quelques interrogations, même si cette démarche de mixité correspond aux directives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette dernière a permis des avancées pour les personnes en situation en handicap et notamment pour les enfants et leur accès à un mode d'accueil. « Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »

L'infirmière en lien avec les membres de l'équipe doivent pouvoir au préalable :

- Echanger sur les aménagements possibles (locaux, objectifs pédagogiques, contenu des activités...),
- Echanger sur les limites que l'on se donne en équipe et évaluer les capacités de la structure à accueillir l'enfant,
- · Réfléchir à la place des autres enfants dans le processus d'accueil et accompagner leurs éventuels questionnements

Lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, quel qu'il soit il y aura alors nécessité d'élaborer un Projet d'Accueil Individualisé appelé aussi PAI.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



C'est un document écrit qui permet de préciser les adapations à apporter à vie de l'enfant en collectivité. Les besoins thérapeut il 10:090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

précisés dans l'ordonnance validée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie. Le PAI est valable toute la durée du contrat. Il peut être modifié où suspendu suivant les besoins.

Ce document est rédigé par l'infirmière de la collectivité ainsi que le médecin, la famille, et la personne responsable de l'établissement qui accueille l'enfant. (Cf. trame vierge)

Il permettra également de définir la période d'accueil, et la durée de l'accueil de l'enfant.

« Le projet d'accueil individualisé (PAI) est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant. Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles. Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit. (Trame jointe) Celui-ci associe l'enfant, sa famille, l'équipe éducative, les personnels de santé rattachés à la structure, les partenaires extérieurs et toute personne ressource. » www.enfant-different.org

Il décrit avec précision les actes de la vie courante qui nécessite un accompagnement particulier : les repas, sommeil, aménagement de l'espace...

Un travail en amont pour accueillir en enfant en situation de handicap est nécessaire. L'ensemble des équipes doit être sensibilisé aux spécificités de l'enfant dont elles vont avoir la charge. L'enfant sera accompagnée par l'infirmière de la structure qui a pu bénéficier de formations via le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) en plus de son cursus paramédical.

A l'arrivée de l'enfant au sein du multi-accueil, un recueil de donnée précis sera élaboré entre l'infirmière et la famille afin de connaître toutes les adaptations à prévoir en fonction de la pathologie, et, au même titre que les autres enfants, sur ses habitudes de vies et besoins fondamentaux.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Il est nécessaire, dès lors qu'un enfant en situation de handicap est accueilli, de réfléchir aux adaptations que la structure et les agents vont pouvoir initier afin que son accueil se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et l'équipe.

Un travail est initié par l'infirmière et l'ensemble des agents auprès des enfants afin de les sensibiliser à la différence et à l'inclusion. Notamment lors de la journée mondiale de la Trisomie 21. Cette thématique est développée sur l'ensemble des trois structures pendant une semaine.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

CONCLUSION

Notre objectif principal aux Oisy'llons est d'apporter « un savoir-faire » et « un savoir-être » garantissant la sécurité et l'épanouissement de chacun, à savoir :

- L'enfant,
- Les parents
- Les professionnels

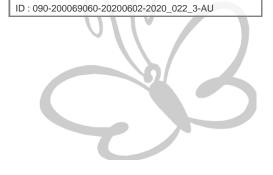
Conçu, accepté et défendu par l'ensemble de l'équipe, ce projet éducatif se veut le reflet de nos valeurs éducatives.

Il reste cependant « ouvert » et modifiable, en fonction des évolutions dans le milieu de la petite enfance mais aussi des orientations que souhaitent conduire l'équipe de la structure.

Affiché le







Les Papy'llons

PROJET EDUCATIF



Multi-accueil
09 rue du Rosemont

90200 GIROMAGNY 03 84 29 09 93

lespapyllons@ccvosgesdusud.fr

Juin 2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020





ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Introduction	85
I/ Présentation des « Papy'llons »	86
II/ Les valeurs éducatives de la structure	88
III/ La place des parents	91
IV/ Le temps de l'adaptation	91
V/ Les repères, rituels et doudous	92
VI/ L'accueil de l'enfant	93
VII/ Le temps des repas	93
VIII/ Les temps de sieste et/ou le repos	97
IX/ Le bien-être de l'enfant	98
X/ Les activités d'éveil / le jeu	100
XI/ Les transmissions	104
XII/ Les sorties	104
XIII/ Les projets	105
XIV/ Les partenariats	106
XV/ L'accueil des stagiaires	108
XVI/ L'accueil d'un enfant porteur de handicap ou/et avec un PAI	108
Conclusion	112

Sommaire

Reçu en préfecture le 18/06/2020





ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Introduction

Derrière un mode de garde, le multi-accueil est avant tout un lieu de socialisation et d'éveil pour les enfants et un lieu d'échange pour les familles. À travers ce projet éducatif, l'équipe assure une prise en charge globale de l'enfant en prenant en compte l'individualité de chacun au sein de la collectivité. Ce projet est le fruit d'une réflexion collective.

« Les Papy'llons » est un lieu d'accueil qui assure la sécurité physique et affective de l'enfant. L'agencement de l'espace est organisé pour favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant. Les journées au multi-accueil sont ritualisées afin d'installer une régularité et des repères dans la journée de l'enfant.

L'organisation et les protocoles mis en place permettent d'assurer une cohérence de travail au sein de l'équipe. Les réunions renforcent cette cohérence en créant un espace d'échange, de travail et de réflexion au sein du quotidien.

La pratique et le positionnement professionnel de l'équipe sont en perpétuel reconstruction. Cette organisation est donc susceptible d'évoluer en fonction des besoins de notre public. Les valeurs telles que la bienveillance, le respect et l'autonomie de l'enfant guident ces pratiques.

Pour assurer une continuité éducative et un climat de confiance, l'accueil est travaillé selon les attentes de nos familles. Ici l'équipe éducative est à l'écoute des besoins et habitudes de chaque enfant et propose une prise en charge adaptée. La relation de confiance entre parents et professionnels est essentielle et garantit le bon déroulement du processus de séparation.

L'équipe pluridisciplinaire assure sa mission de « soutien à la parentalité » en proposant des temps de réunion ou d'échanges pour répondre à leurs interrogations et fait preuve d'une écoute attentive devant leurs besoins ou leurs doutes (notamment lors des transmissions). En effet, la fonction parentale est importante et structurante, il est nécessaire de la préserver et de la mettre en valeur.

Le multi-accueil est un lieu de vie ouvert vers l'extérieur. L'équipe travaille avec des partenaires internes et externes pour proposer des projets et événements festifs en lien avec un thème ou les saisons tout au long de l'année.

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

1. La structure

Le multi-accueil « Les Papy'llons » est implanté au rez-de-chaussée de l'EHPAD « Saint Joseph », situé au 9 rue du Rosemont à GIROMAGNY. Il a ouvert ses portes le 14 Décembre 2004 et dispose d'un agrément de 20 places.

L'équipe des « Papy'llons » accueille les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans, du Lundi au Vendredi et de 7h30 à 18h. À partir de 3 ans, l'accueil de l'enfant est possible en dehors des temps scolaires, avec certificat de scolarité.

Un calendrier de fermeture est défini chaque année et est validé par les élus de la Communauté de communes des Vosges du sud. Il est transmis à l'ensemble des familles lors de la contractualisation.

2. <u>L'équipe pluridisciplinaire</u>

L'équipe comprend les agents suivants :

QUALIFICATIONS	ETP
Éducatrice de jeunes enfants	2
Infirmière	0.5
Auxiliaire de puériculture	1,5
CAP Petite Enfance	3
Agent technique d'entretien	0.8

Les missions et tâches sont propres aux qualifications des agents.

<u>La Responsable</u>, éducatrice de jeunes enfants, assure la gestion de l'établissement dans sa globalité (mise en place de partenariat, soutien à la parentalité, gestion des inscriptions et contrats, veille juridique, etc...). Au quotidien, elle est garante du respect et de la mise en application du règlement de fonctionnement de la structure et du projet pédagogique. Elle veille à faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité et en collaboration avec l'éducatrice, participe à l'enrichissement de la prise en charge des enfants accueillis à travers les divers projets éducatifs menés. Elle anime, en moyenne, une réunion d'équipe une heure chaque semaine.

<u>L'infirmière</u> est garante de la prise en charge sanitaire et paramédicale des enfants. Présente au sein des trois EAJE du pôle petite enfance et en collaboration avec la directrice du pôle petite enfance, elle assure un travail de prévention, de suivi et d'observation du développement des enfants.

<u>L'éducatrice de jeunes enfants</u> a pour principale mission d'accueillir et d'accompagner l'enfant et sa famille dans les étapes de son développement intellectuel, affectif et moteur. A travers sa mission de prévention, elle est attentive au développement harmonieux des enfants et exerce une écoute attentive et des



observations individuelles. En lien direct avec la responsable d'afficie le issement, elle en place des projets éducatifs et des ateliers d'éveil. Elle ré(lip :090-2000069060-20200602-2020_022_3-AU des réunions d'équipe, ainsi que les fiches actions des diverses activités proposées.

Les auxiliaires de puériculture sont des professionnelles qualifiées en charge des soins d'hygiène et de confort, elles favorisent l'épanouissement et le bien-être de l'enfant durant sa présence en multi-accueil. Les auxiliaires de puéricultures participent activement à la mise en place de projets éducatifs et viennent en soutien à la fonction

Les agents titulaires du CAP Petite enfance participent à l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles au sein d'un environnement accueillant et sécurisé. Ils participent également au suivi des commandes de couches ou de produits divers (coton, liniment, repas).

<u>L'agent technique</u> effectue l'entretien des locaux et du linge, prépare les repas. Il gère toute la désinfection des jouets et s'assure de leur bon état.

Malgré des formations et des missions distinctes, les professionnels forment une équipe soudée dans laquelle chacun peut s'exprimer et mener un travail éducatif dynamique.

3. <u>Le Médecin référent</u>

parentale.

Au 1^{er} Juin 2019, une convention est signée entre la Communauté de Communes des Vosaes du Sud et un Médecin référent. La collectivité se dote d'un praticien unique qui évolue sur l'ensemble des 3 EAJE. La convention est établie pour une durée de 3 ans.

Le Médecin réfèrent a plusieurs missions :

- Effectuer les visites médicales d'entrée en collectivité des enfants âgés de moins de 4 mois.
- Elaboration des Projets d'Accueil Individualisés en lien avec l'IDE et la famille de l'enfant.
- Rédaction des protocoles médicaux, de sécurité et d'hygiène.
- Veiller au suivi et au respect de ces protocoles.
- Assurer les actions d'éducation et de promotion à la santé auprès des professionnels.
- Vérifier que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement.
- Favoriser l'accueil des enfants présentant un handicap, une affection chronique, ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une adaptation particulière.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Le Médecin réfèrent est tenu au secret médical et exerdente activité en tou indépendance. ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

II/ Les valeurs éducatives de la structure

Aux papy'llons, l'accompagnement de l'enfant est basé sur des valeurs et des principes éducatifs tels que la bienveillance, le respect et l'autonomie.

1. La bienveillance : base d'une communication positive

L'éducation bienveillante repose sur une relation d'écoute, d'empathie et de communication. Ces outils apaisent les conflits en accueillant les émotions de chacun.

Le professionnel met des mots sur les sentiments des enfants et communique sans le stigmatiser: « quand tu cries cela me dérange et je n'entends pas ce que « untel » me dit », plutôt que « tu es pénible, tu cries trop fort ».

Sa posture est à la hauteur de l'enfant, il reste un maximum au sol pour lui assurer sécurité et disponibilité.

Les agents veillent à utiliser des phrases positives car l'enfant ne comprend pas bien la négation : « tu marches » au lieu de « tu ne cours pas ». Ils encouragent et complimentent l'enfant dans ses apprentissages en décrivant ses efforts pour qu'il prenne conscience de ses propres progrès : « bravo tu as réussi à mettre ton pantalon tout seul ».

Le cerveau de l'enfant est encore trop immature pour maitriser les émotions qu'il traverse : colère, joie, peur, tristesse, dégoût.... Il vit ces émotions et les exprime par des gestes ou des cris, sans savoir les gérer seul et les contenir. Derrière chaque émotion se trouve un besoin.

Dans ces situations, l'adulte est présent pour reconnaitre et mettre des mots sur son état émotionnel et répondre à ce besoin. Sans jugement, il l'aide à comprendre ce qu'il vit pour mieux l'anticiper : « tu as eu peur ? Je vais voir si tu t'es fait mal et vais m'occuper de toi », plutôt que « tout vas bien, ce n'est rien ».

Si l'enfant est en demande, le professionnel peut lui montrer des signes d'affection : le câliner, le bercer ou le prendre dans ses bras peut l'apaiser.

2. Le respect de soi et des autres

Le respect est une valeur essentielle à transmettre aux enfants. Elle s'applique aux autres mais également à soi-même puisque pour respecter les autres, il faut savoir se respecter soi-même.

Le respect de soi-même c'est savoir se faire plaisir sans dépasser ses limites et ses faiblesses. Il suppose une certaine confiance en soi et donc une sécurité intérieure.

Dans l'enfance, l'individu prend plaisir à jouer et l'adulte veille à lui offrir cette sécurité physique et affective nécessaire. Le respect de l'enfant réside dans la prise en charge que l'équipe peut lui offrir. Il s'agit de :

Reçu en préfecture le 18/06/2020

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

- Répondre à ses besoins physiologiques en fonction de sor Affichere : sommeil, soi alimentation.

- répondre à des besoins psychologiques et affectifs : faire preuve de bienveillance. de douceur, d'écoute et d'empathie.

- répondre à sa sécurité physique : veiller à l'agencement des locaux et ces éventuels dangers, mis en place de protocoles de sécurité.
- offrir l'égalité des chances : faire participer chaque enfant à la vie quotidienne et ne faire aucune distinction au sein de l'accueil et l'accompagnement.

Dans le cadre d'un accueil collectif, l'enfant se socialise et découvre comment vivre avec les autres. Il apprend le respect de la différence au travers l'accueil d'enfants porteurs de handicaps.

Le respect de l'autre réside également au sein de l'équipe à travers le respect du travail de chacun. Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire consiste à reconnaitre les missions et les compétences de chacun et savoir en tirer sa force. On parle de soutien, d'entraide et de partage d'expériences.

Enfin, nous parlons de respect envers les familles. L'écoute, le soutien et les réponses que les professionnels peuvent leur apporter consiste à reconnaitre et mettre en valeur leurs compétences éducatives et leur rôle de parents. Ainsi, l'équipe instaure une relation de confiance et de coéducation.

3. L'autonomie : entre découvertes et expériences

Pour être autonome, l'enfant a besoin d'expérimenter ses aptitudes et compétences motrices, intellectuelles et émotionnelles. Encourager son autonomie c'est lui offrir des choix en respectant ses efforts et en le laissant faire seul.

Tout au long de sa journée, l'enfant peut faire des choix sur ce qu'il préfère faire : choisir de faire l'activité proposée ou non, choisir sa place à table, choisir ses jeux...

L'aménagement de l'espace est construit afin que l'enfant puisse se mouvoir et jouer. Des temps d'activités ciblées sont proposées pour développer ses différentes compétences : atelier moteur, sensoriel, développement du schéma corporel... Mais également des temps de jeux libres pour qu'il puisse assouvir son besoin d'expérimenter et de découvrir : construire, défaire, sauter, ramper, sortir les jouets, les ranger...

Dans un esprit de bienveillance, les professionnels l'encouragent et mettent des mots sur ces gestes. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, il le laisse découvrir et faire par lui même. Il reste présent pour lui venir en aide s'il le lui demande et s'assure de sa sécurité.

4. Le cadre et ses limites

Aux papy'llons, les enfants évoluent au sein d'un cadre structuré. Le cadre guide les expériences de l'enfant et lui permet de se construire dans un environnement

Reçu en préfecture le 18/06/2020



sécurisant. Il est posé par l'adulte et se caractérise par des limites, des règles, actes éducatifs tels que la verbalisation, l'interdiction et la sar 10 1000-2000060-20200602-2020 0022 3-AU

Les règles et les limites évoluent en fonction de l'âge et du développement des enfants. Pour être sécurisantes, elles doivent être cohérentes au sein d'une même équipe et avec ce que l'enfant vit à la maison.

Il est important d'échanger avec les parents sur l'importance du cadre dans la construction identitaire de leur enfant et de connaître quel est leur fonctionnement (connaître les règles de la maison permet souvent de comprendre le comportement d'un enfant).

L'adulte verbalise, pose des interdits et/ou des règles simples, claires, en s'assurant que l'enfant les a bien compris. Il veillera à ne pas en faire trop car l'excès d'autorité peut nuire à l'enfant et le bloquer dans ses actions. Le cadre doit être structurant et non inhibant.

Pour cela, l'adulte peut formuler des permissions plutôt que des interdictions. Les permissions indiquent à l'enfant le chemin à suivre et ne l'entravent pas dans ses expérimentations : « parles doucement » plutôt que « tu n'as pas le droit de crier ».

Lorsqu'il pose un interdit, l'adulte se déplace vers l'enfant et se met à son niveau pour lui expliquer. À ce moment, il le préviendra des conséquences du non-respect de cette

A contrario, l'adulte saura aussi valoriser et encourager l'enfant quand ce dernier respecte les règles et/ou adopte un comportement attendu.

L'enfant va expérimenter, se confronter aux limites pour les intégrer et s'y familiariser. Lorsque cela se produit, l'adulte reprendra le comportement de l'enfant et en fonction de l'âge de l'enfant et du degré de la transgression, l'adulte proposera une sanction ou une réparation.

La sanction est adaptée et annoncée à l'avance à l'enfant : « Il est interdit de lancer les pièces du jeu au sol, si tu continues ainsi tu devras les ramasser ».

Elle vise également à réparer l'acte commis, en rendant l'enfant acteur de ses gestes et des conséguences qui en découlent. « Je vois que tu continues à jeter les pièces du jeux, maintenant je te demande de les ramasser et de les remettre sur la table ». Si l'enfant se montre trop insistant et/ou revendicatif, l'adulte peut le mettre à l'écart du groupe tout en verbalisant son geste : « je ne peux plus mener à bien cette activité puisque tu jettes toutes les pièces au sol, je te demande maintenant de quitter la table d'activité et de trouver un autre jeu ».

¹ Sanction VS Punition = « Sanctionner sans punir », Elisabeth MAHEU, 2005 :

La punition est l'expression d'un rapport de force dans lequel l'adulte exerce son pouvoir sur l'enfant. Elle peut paraître arbitraire car elle dépend du bon vouloir de l'individu en position de supériorité (de son niveau d'agacement ou de fatique, de sa préférence pour tel enfant avec lequel il sera plus souple, de son rejet de tel autre enfant qui sera systématiquement et sévèrement puni...).

Par opposition, la sanction peut être définie comme « la conséquence prévue à l'avance d'une infraction ou d'un non-respect d'une règle ou d'une loi explicitement formulée et reconnue »). Les comportements non acceptés ainsi que les sanctions correspondantes sont donc définies au préalable. Les réparations (symboliques comme une lettre d'excuse, ou matérielle comme le nettoyage d'une maladresse) sont connues et adaptées au type et à la gravité de l'infraction.

Enfin, si l'adulte se sent dépasser par le comportement d'un de passer le relai à un collègue.

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché let, il a la possibilité de la possibilité

III/ La place des parents

Les Papy'llons se veut être un milieu ouvert où les parents ont une place importante. Ils sont les premiers partenaires avec lesquels l'équipe partage son quotidien, des informations personnelles ou des anecdotes. Ils restent les premiers éducateurs de leurs enfants.

Pour commencer, les familles sont invitées à entrer dans la salle de vie afin de créer un contact privilégié avec leur enfant et les professionnels lors des transmissions. Les parents ont la possibilité de rencontrer la directrice ou tout membre de l'équipe chaque fois que cela est nécessaire et de téléphoner à la structure à tout moment de la journée.

Si elles le souhaitent, les familles peuvent participer activement à la vie de la collectivité : animer de petits ateliers, participer à des ateliers parents-enfants, accompagner leur enfant lors de sorties...

Une réunion d'information est organisée à chaque début d'année (en Septembre ou Octobre) et diverses réunions thématiques au cours de l'année. Ces échanges favorisent la transparence de notre organisation et de nos projets et le dialogue entre l'équipe et les familles accueillies.

Un conseil de crèche s'organise au sein du Pôle Petite Enfance, environ une fois par trimestre. Ils ont pour but de favoriser l'expression et la participation des parents, d'informer les familles en les associant à la vie de la collectivité et de recueillir leur avis sur le fonctionnement de la collectivité.

Les participants sont : les six parents représentants (deux parents représentants sont élus au sein de chaque établissement), les trois responsables de structure, l'infirmière, la directrice du pôle petite enfance, le médecin référent, la responsable des ressources humaines ainsi que l'élu en charge de la petite enfance.

Seuls les aspects d'intérêt général et collectif sont abordés en conseil de crèche. Le compte-rendu de ces échanges est rédigé par les représentants et diffusé au sein de chaque établissement et sur le site de la CCVS.

L'équipe organise également deux moments festifs durant l'année où les familles sont conviées : la fête de l'hiver et la fête de l'été.

IV/ Le temps de l'adaptation

L'adaptation permet à l'équipe et à la famille de faire connaissance. Elle se déroule en moyenne entre une à deux semaines consécutives, mais cette durée s'adapte en fonction du comportement de l'enfant et de ses parents et des disponibilités de chacun.

Durant cette période, l'équipe a pour objectif de connaître les besoins de l'enfant, les attentes des parents mais aussi leurs questionnements et leurs craintes.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



enfant. La première rencontre est un temps d'échange entre le référent, l'enfant et sa famille. Les parents sont invités à confier les habitudes de vie de leur enfant (alimentation, sommeil, soins). Le référent peut répondre aux questionnements de la famille et présente les grandes lignes du projet éducatif (valeurs, communication gestuelle associée à la parole, motricité libre...). Pendant ce temps, l'enfant lui peut découvrir les lieux et les jeux en toute sécurité, sous la présence de son(ses) parent(s).

Dans un premier temps, l'enfant sera accueilli seul sur un temps d'une à deux heures. Puis les plages horaires sont au fur et à mesure allongées, selon l'adaptabilité de l'enfant.

V/ Les repères, rituels et doudous

L'enfant a besoin de repères pour se sentir en sécurité et évoluer de manière positive et harmonieuse. Les rituels et le doudou sont deux outils qui participent à l'élaboration de ces repères.

<u>Les rituels</u> sont la répétition de mêmes situations, qui permettent à l'enfant de se repérer dans la journée. Par exemple, le lavage des mains avant chaque repas, lecture d'une histoire avant la sieste, rangement de la salle, etc...

Les journées sont également ponctuées par des temps de regroupement qui facilite les moments de transition. Ces regroupements ont lieu avant chaque repas et se traduisent par des comptines ou des lectures.

Ils font appel au partage, à l'imagination et surtout au plaisir. Ils sont donc proposés aux enfants et non imposées, l'enfant peut refuser d'y participer.

Les professionnels permettent à l'enfant d'anticiper ces temps de regroupement en leur expliquant toujours ce qu'il se passera : « après avoir ranger les jouets nous allons nous installer pour chanter », « bientôt nous irons nous installer à table pour le repas », etc...

<u>Le doudou</u> est le second repère pour l'enfant, sa place au sein du multi-accueil est donc importante. Pour assurer sa fonction sécurisante, il doit être accessible à tout moment.

L'enfant arrive avec son doudou, ce dernier facilite la séparation avec son parent. Une fois qu'il n'en a plus besoin, il peut le ranger dans la pochette à doudou. Si l'enfant ressent le besoin de le reprendre, le professionnel lui donnera systématiquement. Si l'enfant est très attaché à son doudou, le professionnel l'invitera à le ranger sans lui imposer.

Pendant les repas et activités, les doudous sont rangés dans les poches à doudou. Cependant, si un enfant en a vraiment besoin (fatigue, malade, adaptation), il pourra le garder à côté de lui (le poser sur sa chaise par exemple) enfants pourquoi il le garde.

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le liquant aux au l'aux l'aux

Certains doudous restent aux Papy'llons, d'autres repartent en faisant la navette de la maison au multi-accueil : ce choix est laissé à la famille.

Les tétines sont rangées sur un support à tétines étiquetés au prénom des enfants. Celles qui restent au multi-accueil sont désinfectées chaque vendredi soir.

VI/ L'accueil de l'enfant

Avant l'arrivée des familles, les professionnels préparent l'accueil en :

- sortant la liste des enfants présents, allumer l'ordinateur et le logiciel iNoé.
- prenant connaissance du cahier de transmissions de l'équipe pour être au courant des éventuels évènements survenus la veille.
- installant l'espace bébés (tapis, mobiles, jeux) puis la salle de vie avec des jeux adaptés et mis en scène pour susciter l'envie de jouer.

L'accueil est un temps important et décisif pour le bon déroulement de la journée de l'enfant. Pour cela, deux professionnels sont présents sur ce temps : un professionnel se charge d'accueillir les familles et l'autre reste au sol avec les enfants déjà accueillis. Cette organisation permet à l'accueillant d'accorder toute son attention à l'enfant accueilli et permet aux enfants déjà présents de se sentir accompagnés et sécurisés. Pour faciliter le bon déroulement de cette organisation, les parents sont invités à accompagner leur enfant dans la salle de vie.

Le professionnel commence toujours par un bonjour nominatif pour différencier l'enfant au sein du groupe et le reconnaitre dans son individualité. Puis, il continue par les transmissions avec la famille en s'adressant au(x) parent(s) et à l'enfant.

Vers 8h30 à l'arrivée de la troisième personne, un groupe d'enfant est formé par un professionnel et s'installe en salle d'activités. L'objectif est de faciliter les échanges avec les familles qui arrivent et de canaliser le groupe d'enfants déjà accueilli.

VII/ Le temps des repas

La confection et l'approvisionnement des repas sont effectuées par un prestataire de service recruté par la Communauté de communes des Vosges du sud. Les repas sont préparés dans les locaux du prestataire puis livrés par liaison froide chaque matin dans le réfrigérateur du multi-accueil et chauffés par l'agent d'entretien. Les menus sont soigneusement élaborés par 2 diététiciennes et répondent aux mieux aux besoins physiologiques du jeune enfant.

Ils existent trois types de repas : les repas mixés (purées lisses pour les débuts de la diversification alimentaire), les repas hachés (purées avec quelques morceaux) et les repas moyens (aliments en morceaux pour les enfants ayant atteint la mastication). Nous pouvons commander les repas moyens selon trois régimes : les repas morceaux, les repas morceaux sans porc et les repas morceaux sans viande.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



En cas d'allergie ou d'intolérance, la famille devra faire une de IDE 1090/200069060/20200602/20200022_3-AU

d'un Protocole d'Accueil Individualisé. Ce PAI sera alors mis en place entre la famille, le médecin traitant, l'équipe éducative et le médecin référent.

Les intolérances, allergies ou les différents régimes alimentaire des enfants sont notifiés dans un tableau affiché en cuisine. Dans ce même tableau, nous indiguons les différents types de repas des bébés (nombre de biberon, quantités, repas de la maison ou non).

Afin que ce moment de la journée soit agréable. l'équipe souhaite rendre l'enfant acteur de son repas en favorisant son autonomie. Elle répond à l'un de ses besoins fondamentaux en créant avec lui les conditions d'un repas convivial, où il pourrait éprouver du plaisir à partager avec ses pairs. Avant de passer à table, chaque enfant est invité à se laver les mains : il est sensibilisé sur l'hygiène de ses mains par un rituel ludique accompagné par une comptine.

Dans chaque groupe, nous pouvons différencier trois temps de repas dans la journée

- la collation du matin, vers 9h30 : les enfants partagent un fruit et boivent un verre d'eau.
- le déjeuner, vers 11h30 : repas à 3 composants proposé par notre prestataire.
- le goûter, vers 15h30 : composé d'un laitage et d'une compote ou un fruit pour les plus grands.

1. Le repas des bébés

Les parents apportent les biberons, tétines, lait en poudre et l'eau.

Selon le choix de la famille, le bébé peut être allaité au multi accueil : un espace allaitement confortable, respectant l'intimité mère enfant est mis à disposition des familles. Le lait maternel peut également être fourni par les parents : cet apport doit répondre alors au protocole de recueil, de transport et de conservation existant dans la structure.

Les bébés mangent en fonction de leur rythme, ils sont nourris à la demande. Le biberon est donné dans les bras lors d'un échange individualisé avec le professionnel.

Pendant le temps de la diversification alimentaire de l'enfant, les repas sont fournis par les parents : repas maison ou industriels, ils sont nominatifs et transportés dans un sac isotherme ou une glacière. Toutes les modalités organisationnelles sont précisées dans le protocole « Repas ».

La diversification alimentaire se fait en lien avec la famille : une fiche alimentaire est fournie aux parents lorsqu'ils débutent la diversification à la maison. Elle reprend tous les aliments proposés dans les repas de notre prestataire de service et permet d'orienter les parents sur les aliments à introduire.

Lorsque tous les aliments ont été introduit à la maison, l'équipe prend le relais et propose les repas du multi-accueil.

Affiché le



Une fois que l'enfant tient assis tout seul, il est invité à prendre con concentration de la concentration

table. Son repas est organisé dans le même esprit que celui des moyens et des grands : individualité, accompagnement, respect de la motricité de chacun par le biais de la manipulation de la cuillère. Dans cette section arrive le moment où l'enfant s'intéresse de plus en plus à vouloir faire seul, à manier la cuillère. Le professionnel présent observe cette acquisition et pour répondre à sa volonté d'autonomie, il lui propose un repas avec double cuillère. Le rythme de l'enfant est respecté et verbalisé avec l'enfant : « tu n'as plus faim ? c'est fini ? Je vais chercher la suite de ton repas ».

2. Le repas des moyens

L'espace repas est situé entre les deux dortoirs bébés. Confortablement installées autour d'une table ronde, avec les pieds touchant le sol pour faciliter leurs mouvements.

La présence du professionnel installé à leur hauteur permet un accompagnement individualisé, avec des échanges sereins. Chaque enfant est encouragé à goûter, à découvrir les aliments, à les apprécier ou non dans la bienveilllance et le respect de sa personnalité. Le repas est propice aux échanges.

3. Le repas des moyens et grands

Une fois le lavage des mains effectué, les enfants vont découvrir la composition du menu avec le professionnel accompagnant le repas : selon les aliments proposés ils peuvent alors préparer le chariot de repas. Ils y posent les assiettes, les couverts, les verres, leurs sets de tables et leurs serviettes. Ces préparatifs responsabilisent chacun des enfants sur le temps du repas, sur son bon déroulement, et assurent à chacun sa place à table.

Accompagné de l'adulte ils se rendent dans la salle prévue pour le repas. Aux Papy'llons la répartition des enfants est telle que le groupe des grands prend son repas dans la salle de « la crèche familiale": pour favoriser une ambiance calme, propice aux échanges et à la prise d'autonomie. Les enfants sont responsables du bon acheminement du chariot jusqu'à cet endroit. Une fois parvenus à destination les enfants peuvent s'installer autour des tables agrémentées de chaises prévues à leur hauteur. Un référent par table peut distribuer les ustensiles nécessaires à leur repas, en évoquant que cet honneur sera organisé « chacun son tour » pour rassurer chacun de son importance et de sa place de grand au sein du groupe.

Avec 5 autres pairs (au maximum) il est assis confortablement, il peut échanger facilement : c'est un temps de langage et de partage, tant avec le professionnel que ses pairs. Un moment où chacun peut exprimer ses envies, ses goûts, ses impressions : un temps d'écoute partagé.

Une fois le repas commencé, chacun a le choix de se servir : les aliments lui sont présentés, nommés, il les découvre, il a la possibilité de les goûter, de ne pas aimer et de gérer la quantité qu'il souhaite.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



L'enfant à la possibilité de manger avec ses mains pour avoir ID 60904200069060-20200602-2020 022_3-AU

des aliments et de leur température. Il est ensuite encouragé à manger avec sa cuillère, sa fourchette, à manipuler comme un grand dans l'imitation de l'adulte. Le professionnel fait confiance à l'enfant dans ses capacités et son individualité : il lui donne les moyens d'acquérir de l'autonomie, d'éprouver du plaisir à partager ce repas collectif en valorisant ses compétences.

Pour accompagner au mieux l'enfant dans le repas, le professionnel est disponible, organisé et à l'écoute. Il s'installe à hauteur de l'enfant, assis sur une chaise d'enfant pour favoriser les échanges avec chaque enfant. Le professionnel est dans la bienveillance, il est présent de façon sécurisante : il respecte le rythme et le développement moteur et psychoaffectif de chaque enfant. Le repas est un moment individualisé dans un accueil collectif : le professionnel accompagne chaque enfant dans sa singularité et son individualité. La qualité, la variété des repas et leur rythme journalier sont cadrés par les professionnels.

Le professionnel fait confiance à l'enfant dans ses capacités. Il encourage l'enfant à goûter les aliments, il ne le force pas à manger. Il respecte également la période de « Néophobie » de l'enfant qui peut se dérouler aux environ de 2 ans généralement. (l'enfant ne veut pas manger ce qui est nouveau).

« A partir du moment où les horaires des repas sont adéquats et contrôlés par l'adulte et que le contenu alimentaire est adapté, on peut laisser l'enfant gérer les quantités qu'il consomme » Sophie NICKLAUS chargée de recherche INRA (Journal des professionnels de l'enfance).

Pour encourager l'autonomie de l'enfant, le professionnel utilise 2 cuillères : une pour laisser l'enfant manipuler la cuillère et une autre pour s'assurer que la nourriture arrive dans la bouche de l'enfant (s'il le souhaite).

Les notions abordées :

- autour du repas le professionnel peut aborder divers connaissances, découvertes ou apprentissages comme les saveurs : sucré, salé, amer ou le nom des aliments, leur couleur, leur consistance, leurs odeurs...
- chaque enfant est sensibilisé à la notion de partage : « je suis à table avec les copains, j'ai faim mais les copains aussi, je ne pourrai pas avoir tout le fromage pour moi... »
- la motricité fine est sollicitée grâce à la manipulation des couverts,
- la coordination « main œil »

4. La fin du repas sur le groupe des moyens et des grands

Au cours du repas quand l'enfant décide qu'il ne veut plus manger il dépose son assiette sur le chariot. A chaque étape il peut dans le calme effectuer cette opération,

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

jusqu'à ce que le repas soit terminé : à ce moment là il pourre affiche rasser son ver ses couverts.

A l'issue du repas, un gant de toilette humide est donné à chacun d'eux pour s'essuyer les mains et la bouche, pour ensuite les déposer dans le bac à linge.

Avant de se préparer pour la sieste, chaque enfant a la possibilité d'échanger à propos de ce moment partagé et nommer au professionnel ce qu'il a mangé pour l'annoter sur la feuille de transmission.

Pour tous les enfants, les repas pris à la crèche sont notés sur la feuille de transmission : l'heure, la quantité bue pour les bébés et ingérée par les plus grands, de façon à répondre aux mieux à leurs besoins nutritifs dans la journée mais également pour retransmettre aux parents lors de leur départ.

VIII/ Les temps de sieste et/ou le repos

L'équipe veille au respect du rythme physiologique et des besoins affectifs de chaque enfant.

Dans chaque dortoir, un plan de lit est défini. Attribuer un lit à chaque enfant et définir une place pour chaque lit permet à l'enfant de garder ses repères et donc de renforcer sa sécurité physique et affective.

1. La sieste des bébés

Avant le couché, le professionnel explique en toute bienveillance ce qu'il va se passer et ce qu'il peut ressentir : « tu es fatigué, c'est l'heure d'aller te reposer », « tu es avec ton doudou et ta tétine, bonne sieste... à tout à l'heure... ».

Chaque enfant est couché avec son doudou, sa tétine, une turbulette avec une lumière tamisée pour favoriser leur bien-être avant de s'endormir et leur permettre de différencier les siestes de la journée avec les nuits. Les professionnels respectent le plus possible la place de chaque enfant ainsi que ses habitudes d'endormissement (veilleuse, musique).

Les levés et les couchés se font suivant le besoin de l'enfant. Durant la journée, les professionnels sont attentifs au comportement de l'enfant et aux éventuels signes de fatique de celui-ci (suce son pouce, frotte ses yeux, prend son doudou...). Les agents ne réveillent pas les enfants pendant leur sieste.

Une surveillance des dortoirs est effectuée toutes les dix minutes, selon le protocole en vigueur. Le professionnel entre dans la pièce pour observer et écouter la respiration de l'enfant et s'assurer qu'il dort. Lorsqu'il s'est assuré que tout va bien, il notera ses observations sur la feuille « Surveillance de sieste ».

2. La sieste des moyens et grands

Reçu en préfecture le 18/06/2020



Les lits et doudous des enfants sont préparés avant le repartie un membre

Pour se préparer à la sieste, le professionnel propose à l'enfant de se déshabiller puis de ranger ses effets personnels dans son panier (qu'il reconnaît grâce à sa photo collée dessus). Une fois prêts les enfants sont invités à s'installer sur leur lit pour y retrouver leur doudou, leur tétine : un lit type couchette dans lequel il peut s'allonger seul et duquel il pourra se lever en toute autonomie.

Le professionnel présent lors de l'endormissement des enfants, offre à chacun d'eux une présence rassurante, enclin au repos. Il peut proposer aux enfants une histoire contée, une musique douce pour faciliter le retour au calme, pour accompagner ce moment qui peut être angoissant pour l'enfant : un moment de séparation avec les jouets, avec les copains, avec les adultes, un moment de lâcher prise.

Le sommeil est proposé comme un temps de récupération face aux sources de tensions et de stress que peuvent aussi générer la collectivité. Si l'enfant ne veut pas dormir, nous l'encourageons à vivre un temps calme, un temps d'apaisement. La sieste est très importante pour le bon développement cérébral de l'enfant : il permet la maturation du système nerveux, il régule la production d'hormones et favorise l'apprentissage récent par le traitement de l'information et la mémorisation.

La présence de l'adulte est assurée pendant toute la période de sieste pour sa sécurité physique et affective. Au multi accueil les Papy'llons la salle de sieste est excentrée par rapport à la salle de vie : elle est attenante à un couloir qui mène vers l'extérieur où du public passe fréquemment. A son réveil, l'enfant voit un visage familier, il peut soit se rendormir, soit décider de se lever. Il est invité à le faire dans le calme, dans le respect du sommeil de ses pairs. Le professionnel le raccompagne dans la salle de vie où l'équipe éducative présente prend le relais de l'enfant pour lui assurer les soins de réveil.

IX/ Le bien-être de l'enfant

Les soins du corps supposent une relation individuelle privilégiée entre l'enfant et le professionnel. Il est primordial que l'enfant se sente à l'aise et en confiance. Dans la mesure du possible, un relais peut être mis en place si l'enfant semble insécurisé.

1. L'hygiène

Pour respecter le bien-être de l'enfant, nous développons ici comment aborder le lavage des mains et le change de couche.

Le lavage des mains est un geste essentiel pour éviter la propagation des virus. Afin que ce geste devienne un automatisme et une mesure de prévention chez l'enfant, il est devenu un rituel au multi-accueil. En effet, l'enfant se lave les mains avant chaque repas, après avoir été aux toilettes, après chaque activité et au retour de chaque sortie à l'extérieur.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



Pour que le lavage des mains soit suffisamment long et e fighte le profession accompagne l'enfant dans ses gestes en l'invitant à chanter une 1990-200069060-20200602-2020 022_3-AU « Au clair de la lune ») :

« Je lave mes mains, et je les frotte bien. De l'eau, du savon, Frotte, frotte encore. Je lave mes mains, J'enlève les microbes.

De tous mes dix doigts, Mes mains sont bien propres. »

Les grands-bébés et les moyens se lavent les mains au petit lavabo de la salle d'eau et les grands, dans ceux de la salle de vie. Si l'enfant est trop petit par rapport à la hauteur des lavabos, des petits marche pieds sont mis à disposition.

Le change des couches est effectué tout au long de la journée en fonction des besoins de l'enfant.

Chez les bébés, les changes de couches sont effectués toutes les 2h et chez les grands, toutes les 3h maximum. Pour cela, une feuille de change est tenue en salle d'eau (prénom de l'enfant, heure du change et état de la couche : urines ou selles).

Les bébés disposent d'un panier nominatif comprenant une serviette de change, des couches à sa taille, sa crème de change et du sérum (s'il en a). Les grands disposent d'un casier à leur nom avec le même matériel que les bébés.

Les paniers et casiers sont préparés la veille au soir par l'agent titulaire du CAP Petite Enfance qui est de fermeture.

Lorsque l'enfant est en capacité de le faire, il est invité à devenir acteur du soin en participant à certains gestes (remettre un vêtement, ranger son panier, mettre sa serviette dans le panier de linge...).

L'équipe accompagne les enfants vers l'acquisition de la propreté après en avoir échangé avec les parents. En effet, cet apprentissage se met en place en fonction du rythme de l'enfant et dans un premier temps à la maison. Une fois que l'enfant s'est bien familiarisé avec le pot ou les toilettes, les professionnels peuvent lui proposer lors d'un temps de change ou à un moment stratégique de la journée (après les repas ou la sieste, avant une activité...).

Les temps de soins sont toujours propices à favoriser l'ancrage de l'enfant dans son corps. Les changes sont autant de moments privilégiés pour chaque enfant avec le/la professionnel, un duo, car le soin est individuel et propice à la communication.

La salle de bain est adaptée au développement psychomoteur de chacun des groupes d'âge. Les changes peuvent être effectué sur le plan de change ou debout, en fonction des acquisitions de chacun, tout en préservant l'intimité. L'ensemble de nos actions sont verbalisées, expliquées.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



Il est indispensable, que, dès le plus jeune âge l'enfant soit in Afficie dans les soins d'hygiène, afin de prendre conscience de son corps et de le rando de 2000 de 2 de favoriser son autonomie.

Pour les plus grands, la propreté est une acquisition qui se met tout d'abord en place à la maison. En effet, le comportement de l'équipe vis-à-vis de l'enfant concernant sa propreté, se fait en fonction de ce qui a été initié à la maison, de son développement, de ses envies et de ses capacités. L'acquisition de « la propreté » ne peut se faire que si l'enfant est prêt physiologiquement et affectivement. Notre rôle est d'aider les parents avec des conseils si cet apprentissage rencontre des difficultés. Nous pouvons conseiller des lectures, des supports, afin d'encourager l'enfant dans ces grands changements. Les petits incidents sont dédramatisés. Pour un enfant, ce changement dans le fonctionnement physique constitue une nouveauté et une progression. Il semble alors important de respecter le rythme de chacun afin de ne pas créer de blocage. L'équipe encourage et valorise les efforts et les progrès de chaque enfant en évitant les comparaisons.

Mais les notions d'hygiène sont aussi collectives, en effet, l'ensemble des enfants sont sensibilisé au lavage de mains. Avant chaque repas, après être allé jouer dehors, après le passage aux toilettes, le lavage de mains devient un rituel, un réflexe, dès que l'enfant est en âge de marcher et d'accéder aisément aux points d'eaux. Des actions de sensibilisation ont d'ailleurs été réalisées : fabrication de savon, chanson...

L'ensemble des procédures d'hygiène est protocolisé dans les structures, accessible pour chaque agent dans un classeur dédié.

Par ailleurs, l'équipe est formée pour les soins simples comme les petits bobos du quotidien. Les auxiliaires sont autorisées à administrer de l'arnica si besoin, couverte par un protocole validé par le médecin référent.

L'ensemble du personnel a été formé aux gestes de premiers de secours grâce à la Croix-Rouge. Ainsi, les professionnels sont en capacités de gérer des situations d'urgences si nécessaire.

La présence d'une infirmière permet également de prendre en charge l'administration des traitements sous ordonnance.

X/ Les activités d'éveil / le jeu

Les journées au multi-accueil sont rythmées entre soins et accompagnement du jeune enfant. Pour favoriser son éveil et ses compétences intellectuelles, motrices et affectives, l'équipe pluridisciplinaire propose à l'enfant diverses activités tout au long de la journée. Elles peuvent être aléatoires ou en lien avec les saisons, un thème spécifique ou un événement festif (épiphanie, carnaval, fête de printemps, de l'été et de l'hiver, etc...).

Les activités d'éveil et le jeu sont à distinguer :

- les temps d'activités sont menés par l'adulte et préparés en amont par ce dernier pour répondre à des objectifs précis.
- le jeu est un temps d'activité libre où l'enfant développe son imagination, explore l'environnement et les jeux mis à disposition.

Reçu en préfecture le 18/06/2020





Durant ces temps, le professionnel propose un atelier à l du 1090-2000069060-20200602-20200022_3-AU

d'enfants. L'enfant décide par lui-même s'il veut y participer ou non et d'y rester le temps qu'il le souhaite.

Plusieurs temps d'éveil sont proposés dans la journée : le matin (au moment de l'accueil et après la collation) et l'après-midi (pendant le temps de repos et après le goûter). Les activités dirigées sont proposées la plupart du temps dans la salle d'activité annexe mais elles peuvent également se dérouler dans la salle de vie principale.

Le professionnel propose une activité avec des techniques et des outils différents, en lien avec les compétences qu'il souhaite développer chez l'enfant.

Lorsque l'enfant est en capacité de le verbaliser, il peut choisir lui-même ce qu'il veut faire.

Quelques exemples d'activités réalisées :

1. Les activités d'éveil

- La peinture : pour les classiques à l'aide de pinceaux, rouleaux ou à doigt. Pour les plus innovants avec des bouchons, des voiturettes, de la laine ou des élastiques.
 Elle participe à l'imaginaire de l'enfant, lui permettant principalement d'exprimer son sens artistique.
- Le collage : que ce soit des gommettes ou des morceaux de papier encollés, il permet de travailler la préhension de l'enfant et notamment d'acquérir le mouvement de la pince (prendre un objet de petite taille entre le pouce et l'index).
- La pâte à modeler ou pâte à sel : avec ou sans emporte-pièces, elle développe la motricité fine et l'imaginaire de l'enfant en manipulant et créant diverses formes.
- La manipulation, l'emboitement ou l'encastrement de puzzles : favorise la coordination des gestes, la logique et l'association d'idées (entre ce que l'enfant voit et ce qu'il manipule). Il créé, empile, manipule, enlève, tourne et bascule à l'infini.

Place à l'innovation !! Des techniques et des outils créatifs peuvent être proposés par l'ensemble des agents afin de créer des ateliers innovants.

Si le thème de l'activité est en lien avec un projet ou un événement particulier, l'organisation et les objectifs sont définit en équipe lors de la réunion hebdomadaire.

2. Les activités de jeu libre

Le jeu libre se caractérise par les temps où les enfants explorent l'espace et les jeux mis à disposition. L'adulte se place au sol et se rend disponible pour échanger, participer, jouer avec l'enfant. C'est également un temps d'observation pour le professionnel qui va analyser le développement de l'enfant et quelles sont les compétences maitrisées ou non.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



Pour faciliter et encourager le jeu, l'aménagement de l'espade l'espade le fechi en équip Plusieurs espaces sont donc organisés au sein de la | 101 090-200069060 20200602-2020 022_3-AU socialisation et l'imaginaire des enfants de manière ludique.

L'espace dinette et poupée (jeux symboliques) favorise l'imitation, l'autonomie et la motricité. Les enfants peuvent échanger entre eux et reproduire des situations qu'ils ont vécues et/ou observées avec leur famille. Ils apprennent à maîtriser des gestes seuls et à interagir de manière adaptée au sein de leur environnement.

L'espace voiture/garage permet d'affiner la motricité fine et l'imagination des petits. Considérés aussi comme des jeux symboliques, ici l'enfant pourra reproduire des situations vécues ultérieurement.

Une structure de psychomotricité est installée dans la salle de vie pour permettre à l'enfant d'expérimenter ses capacités physiques et motrices et lui laisser le plaisir de bouger, grimper, glisser ou sauter. L'enfant évolue en fonction de ses propres capacités et apprend à connaître ses limites. Plusieurs modules de psychomotricité sont également disponibles pour proposer un parcours psychomoteur.

Un espace lecture est installé avec un tapis de sol, des coussins et petits poufs et une bibliothèque avec différents livres sensoriels à découvrir. Cet espace est également utilisé pour les temps de regroupement (comptines, lecture, etc...).

Des jeux d'encastrements, d'emboitements ou à tirer sont mis à disposition pour développer la dextérité, la concentration et la patience chez les petits comme les plus grands.

Enfin, les enfants peuvent profiter des jeux extérieurs. En effet, le multi-accueil dispose d'une cour attenante grillagée et sécurisée par un portillon. Dans cet espace, les enfants utilisent une petite table d'activités avec chaises et bancs, des trotteurs, vélos ou jeux de motricité (cerceaux, ballons, seaux, pelles, etc...).

L'aire de jeux qui se situe juste devant le multi-accueil est également à disposition des enfants. Ils profitent d'une structure de psychomotricité avec toboggan, d'un bac à sable, d'une cabane et d'un espace pour jardiner.

Les sorties à l'extérieur sont proposées régulièrement chez les grands et par tous les temps (soleil, neige, froid : même si ce n'est qu'une dizaine de minutes). Pour cela, il est demandé aux parents de prévoir des tenues adaptées à la saison (casquette, chapeau, crème solaire, bottes, vêtements chauds, moufles, bonnet, écharpe). Pour un groupe de grands, le taux d'encadrement en vigueur et qui s'applique est d'un professionnel pour huit enfants.

Chaque année, l'équipe choisit un thème à explorer (par exemple : la mer, la musique, la ferme, etc...). La décoration du multi-accueil, les activités manuelles, les temps de lecture ou les échanges avec les partenaires sont menés autant que possible autour de ce thème.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



Véritable support dans le quotidien, le thème annuel permet au l'afficie de découv d'expérimenter et de prendre du plaisir de manière adaptée, e ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU de leurs besoins.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

XI/ Les transmissions

Les transmissions sont les échanges entre un professionnel et un parent (ou tout autre membre de la famille autorisé à venir chercher l'enfant) lors de l'accueil ou départ de l'enfant. Ce sont des temps privilégiés qui permettent de créer ou entretenir un lien de confiance et faciliter la coéducation. Lors de ces temps, les parents sont vivement invités à entrer dans la salle de vie.

1. Les transmissions à l'arrivée de l'enfant

Pour le professionnel, il s'agit de connaître toutes les informations essentielles au bon déroulement de la journée de l'enfant (heure de réveil, petit déjeuner, déroulement de la nuit, etc...). En cas de prise de traitement, il est important que le professionnel demande à quelle heure a eu lieu la dernière prise et la raison.

A son arrivée, l'enfant doit avoir pris son petit-déjeuner et doit être vêtu de ses habits pour la journée (pas de pyjama).

Les informations sont notées sur la feuille de transmissions journalières pour que les agents puissent y avoir accès tout au long de la journée. A l'arrivée de chaque agent, ce dernier prend connaissance de ces informations.

Pour l'enfant, c'est un temps de transition entre la maison et la collectivité et un temps de séparation avec son parent. Pour le professionnel, il s'agit là de suffisamment le sécuriser affectivement et physiquement pour qu'il se sente en confiance et commence sa journée sereinement au sein de ce nouvel environnement : le multi-accueil.

2. Lors du départ de l'enfant

Tout au long de la journée, les professionnels inscrivent sur la fiche de transmissions journalière, les informations liées à la journée de l'enfant (alimentation, sommeil, santé, activités).

Lors des transmissions, un professionnel transmet toutes ces informations au parent et relate le déroulement de la journée de l'enfant en y ajoutant un petit mot ou une anecdote personnelle (sa manière de communiquer ou d'expérimenter, son jeu préféré, un langage atypique ou un comportement rigolo).

Ce temps permet également aux professionnels de répondre aux éventuelles questions des familles sur le développement de leur enfant ou sur leur fonction parentale et de rebondir sur ce qu'il se passe à la maison.

XII/ Les sorties

Durant toute l'année, les enfants peuvent participer à des activités à l'extérieur du multi-accueil (événements festifs, visites, échanges avec nos partenaires, etc...). Ces activités sont organisées en amont (rédaction d'une fiche action) et validées par la coordinatrice du pôle petite enfance. Elles peuvent se dérouler en lien avec nos partenaires mais également avec d'autres établissements (ferme pédagogique, boulangerie, auberge ou autre).

Un protocole de sortie établit les modalités et le maté déroulement de l'événement.

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le CESSAIRE AU DE 18/06/2020 (12.3-AU)

Lors de la sortie, l'encadrement est assuré par au moins deux professionnels (dont un diplômé d'état) et le taux d'encadrement est d'un professionnel pour deux enfants.

Les sorties sont soumises à la responsabilité de la directrice du multi-accueil. De ce fait, sa présence est obligatoire. En cas d'urgence ou d'accident, l'infirmière doit également faire partie de l'équipe encadrante.

Enfin, l'adhésion des familles est primordiale. Pour chaque sortie effectuée, une autorisation de sortie est soumise à l'autorité parentale.

XIII/ Les projets

Tout au long de l'année, des projets sont proposés aux enfants et aux familles, en lien avec le thème de l'année en cours.

En fonction de son envergure, un projet peut être mené par une seule personne mais également par toute l'équipe éducative.

Comme toutes sorties, chaque projet est soumis à la validation de la responsable du site via la rédaction d'une fiche action. Après cette étape, la responsable soumettra le projet à la directrice du pôle petite enfance.

Au fur et à mesure de l'année, les projets sont rythmés par les divers partenariats mis en place : passerelle entre le multi-accueil et l'école maternelle, sortie à la médiathèque, échanges avec le centre socio-culturel et l'EHPAD, etc...

Les projets marquants les moments forts de l'année (fête du printemps, de l'été et de l'hiver) sont organisés au sein du pôle petite enfance, c'est à dire avec les équipes des établissements d'accueil du jeune enfant de la CCVS : « Les Petits Pas Tapons », « Les Oisy'llons » et le RAM.

Dans une dynamique d'harmonisation des pratiques au sein du pôle petite enfance, deux grands projets sont menés conjointement avec l'ensemble des agents : la communication gestuelle liée à la parole et la motricité libre.

1. La Communication Gestuelle liée à la parole

La communication gestuelle associée à la parole est un soutien à la communication : elle facilite les échanges entre les professionnels - enfants et les parents - enfants. Elle permet à l'enfant d'exprimer ses émotions, envies ou besoins. Elle limite les frustrations qu'il peut ressentir lorsqu'il n'est pas compris : l'enfant peut signer son besoin et l'adulte y répond.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



Les signes sont associés à la parole, cela signifie qu'ils ne remandre pas le langa verbal. L'adulte continue de parler à l'enfant et signe un | | 100 (1090-2000) 699 (60-20) 2000 (022-30-AU phrase, généralement le verbe ou l'idée principale de sa phrase.

Par exemple dans la phrase : « Veux-tu ton doudou? », l'adulte signe le mot « doudou ». Il doit se mettre à la hauteur de l'enfant pour entrer en communication avec lui et prend le temps de bien articuler.

Pour faire vivre ce projet et le mener à bien, plusieurs supports sont mis à disposition des familles qui souhaitent mettre en pratique cet outil à la maison :

- Dépliant informatif.
- Affiche avec les signes et la chanson signée du mois (dans le couloir d'entrée).
- Communication du projet lors des réunions de rentrée.
- Information des nouvelles familles lors du premier temps d'adaptation avec l'enfant.

2. La motricité libre

Le concept est né dans les années 1960 par le Dr Emmi Pikler, Pédiatre. Elle est convaincue que l'enfant est capable de se développer seul, sans l'intervention d'un adulte. Pour cela, elle applique le principe de laisser les enfants évoluer librement. Elle découvre en faisant cela que le développement moteur de l'enfant s'acquiert naturellement et dans un ordre bien précis.

Aujourd'hui, c'est un concept qui est bien présent dans les structures petite enfance puisqu'il a été démontré que la motricité libre a des bienfaits à court et long terme chez les enfants.

Au quotidien, les professionnels laissent l'enfant explorer toutes les capacités qu'il a en lui, à son rythme et à travers ses expériences sensorielles. L'enfant est installé au maximum au sol, afin qu'il soit actif dans tous ses mouvements.

L'adulte est toujours présent pour accompagner, encourager et félicité l'enfant dans ses découvertes et ses expériences. L'adulte lui accorde une attention particulière en suivant son évolution motrice, sans pour autant faire les choses à sa place.

Les accessoires qui vont gérer l'autonomie du bébé sont évités autant que possible (utilisation du transat, yupala, cale-bébé).

XIV/ Les partenariats

Le multi-accueil travaille avec des partenaires éducatifs pour créer des liens avec l'extérieur et diversifier ses projets pédagogiques. Les partenaires avec lesquels le multi-accueil travaille chaque année sont :

L'Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes « Saint Joseph »



Implanté dans les locaux de l'EHPAD, le multi-accueil et l'équinche d'animation « S Jospeh » profitent de cette proximité pour favoriser le lie province de cette proximité province de cette proximité pour favoriser le lie province de cette proximité province de cette proposant des ateliers entre résidents et enfants.

L'objectif principal de ce partenariat est de transmettre aux enfants les valeurs de partage et de respect en organisant des moments de jeux et de rencontre avec des personnes âgées. Pour le résident, l'objectif est de rompre l'isolement social et de créer du lien avec un public jeune.

Concrètement ce partenariat s'organise avec une à deux rencontres en moyenne par semaine. Ces rencontres sont programmées à l'avance par l'éducatrice de jeunes enfants et l'animatrice de l'EHPAD tout en respectant le rythme et les habitudes de chacun des deux parties.

Durant l'année, les différents échangent sont :

- Ateliers de gymnastique douce.
- Ateliers pâtisseries (semaine du goût, carnaval, chandeleur, épiphanie, Saint Nicolas...) et dégustation.
- Ateliers plantations : semer des graines aromatiques et les entretenir
- Ateliers de lecture et chansons.
- Visites impromptues dans les étages, pour « dire bonjour » aux résidents et échanger quelques mots.

La médiathèque de la Haute Savoureuse

Des temps de lecture sont proposés aux enfants une fois par mois. Ils sont organisés par une conteuse de la médiathèque de l'Espace Socioculturel « La Haute Savoureuse ».

Chaque séance est préparée en amont en fonction du choix des livres que la conteuse propose (thématiques propres à la petite enfance, livres pop-up ou tactiles). Un professionnel de l'équipe est toujours présent lors de ces temps d'écoute qui permettent de :

- Favoriser l'émergence du langage et d'enrichir le vocabulaire.
- Développer l'imaginaire.
- Développer les capacités d'écoute, d'attention et de concentration.

Les enfants peuvent se rendre également dans les locaux de la médiathèque. Le but étant d'appréhender un nouvel espace dédié à la littérature, de susciter l'envie et le plaisir de découvrir les livres.

Les écoles

Afin de créer une passerelle entre la fin de l'accueil en multi-accueil et l'entrée à l'école maternelle, un partenariat est créé entre les écoles et le pôle petite enfance. Ces sorties concernent les enfants âgés de 3 ans ou ceux qui seront scolarisés lors de la prochaine rentrée.

Reçu en préfecture le 18/06/2020





Les enfants peuvent se rendre dans leur future école, apprendicionnaitre les lie son fonctionnement et les personnes présentes (enseign | 101:090-200069060-20200602-2020 | 022_3-AU

participent à l'accueil des enfants en classe, au rituel d'accueil (chansons, enfants présents...) puis aux différents travaux proposés.

Le centre socioculturel « La Haute Savoureuse »

Dans la continuité du précédent partenariat, l'objectif est d'effectuer un temps d'adaptation au sein du centre socioculturel de Giromagny, et plus précisément lors des temps de repas. Cette sortie concerne les enfants qui fréquenteront la cantine scolaire le midi ou le centre socioculturel sur des temps périscolaire.

Ces temps de rencontre se caractérisent par la prise du repas, suivi par un temps de jeux avec les enfants déjà scolarisés. Les objectifs sont de découvrir de nouveaux locaux, de nouvelles règles de vie en collectivité et d'entrer en relation avec de nouvelles personnes (animateurs).

XV/ L'accueil des stagiaires

La Communauté de communes des Vosges du sud entretien plusieurs partenariats avec des organismes de formation. Grâce à cela, des étudiants sont accueillis au sein des EAJE de la collectivité, pour des périodes de 8 semaines maximum.

La formation suivie par l'étudiant doit relever du domaine de la petite enfance (CAP Petite Enfance, Bac Pro ASSP, préparation au concours d'auxiliaire de puériculture, DEEJE, etc...) ou du domaine para médical.

Les différents professionnels de l'équipe assurent cet accueil et cet accompagnement auprès du stagiaire afin de proposer une transmission de leurs pratiques et valeurs éducatives.

Afin d'harmoniser les pratiques en vigueur dans les trois EAJE et permettre un accompagnement de qualité, un document unique est mis à disposition du stagiaire. Il permet de connaître les attentes et règles en fonctionnement dans sa structure d'accueil. Divers articles sur le développement de l'enfant viennent compléter ce livret et servent de base de documentation.

XVI/L'accueil d'un enfant porteur de handicap ou/et avec un PAI

Depuis Février 2019, la Communauté de Communes des Vosges du Sud a choisi d'intégrer à ses équipes une infirmière diplômée d'état, à temps plein afin d'assurer la prise en charge des soins fondamentaux des enfants que nous accueillons au sein de nos établissements. Ses actions portent sur la prévention et la surveillance médicale des enfants.

Elle administre les traitements des enfants le nécessitant, mais a également un rôle de promotion et d'éducation à la santé au travers des actions de sensibilisation.

Reçu en préfecture le 18/06/2020





En lien avec le médecin référent des structures, l'infirmière rédiné et veille à l'application des différents protocoles médicaux. (cf :exemple ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU l'hyperthermie)

Le poste d'infirmière est un rôle pivot au sein des équipes. Elle réalise le lien avec nos différents partenaires, à savoir :

- Le médecin référent, avec qui des formations auprès des équipes sont réalisées. Elle planifie et assiste aux visites médicales des enfants de moins de 4 mois (comme le prévoit la législation en vigueur) ou des enfants le nécessitant.
- La Protection Maternelle Infantile (PMI). De nombreux échanges ont lieu avec cet organisme. Lors du traditionnel contrôle, mais également lors des prises en charges de certaines familles vulnérables. Les professionnels de la PMI représentent des personnes-ressources dans les actions d'aide aux familles.
- L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ce service est un de nos partenaires lorsqu' un enfant est accueilli en famille d'accueil.
- Nous travaillons également en lien avec un Docteur en psychologie, qui nous accompagne dans de nombreux questionnements et thématiques, tant de la part des professionnels de la petite enfance que des familles.
- Le Centre d'Action Médicosocial Précoce (CAMSP), en lien avec les parents et le médecin référent nous pouvons être amenés à diriger certaines familles vers cet organisme qui a pour missions le dépistage, le diagnostic, le traitement et la rééducation des jeunes enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap est une valeur portée par la Communauté de communes des Vosges du sud mais répond aussi à une préconisation de la Caisse d'Allocations Familiale (CAF). L'infirmière est alors référente de ses prises en charge.

Les parents d'enfants en situation de handicap, ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les parents : faire bénéficier d'activités de loisirs leurs enfants et pouvoir les socialiser sur des temps autres que celui de l'environnement familial ou des centres spécialisés.

Cependant, leur intégration n'est pas sans poser quelques interrogations, même si cette démarche de mixité correspond complètement aux directives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette dernière a permis des avancées pour les personnes en situation en handicap et notamment pour les enfants et leur accès à un mode d'accueil. « Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un

Reçu en préfecture le 18/06/2020



handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent le un parents que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur 1/10: 090-2000069060-20200602-2020_022_3-AU

L'infirmière en lien avec les membres de l'équipe doivent pouvoir au préalable :

- Echanger sur les aménagements possibles (locaux, objectifs pédagogiques, contenu des activités...).
- Echanger sur les limites que l'on se donne en équipe et évaluer les capacités de la structure à accueillir l'enfant.
- Réfléchir à la place des autres enfants dans le processus d'accueil et accompagner leurs éventuels questionnements.

Lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, quel qu'il soit il y aura alors nécessité d'élaborer un Projet d'Accueil Individualisé appelé aussi PAI. C'est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance validée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Le PAI est valable toute la durée du contrat. Il peut être modifié où suspendu suivant les besoins. Ce document est rédigé par l'infirmière de la collectivité ainsi que le médecin, la famille, et la personne responsable de l'établissement qui accueille l'enfant. (cf trame vierge) Il permettra également de définir la période d'accueil, et la durée de l'accueil de l'enfant.

« Le projet d'accueil individualisé (PAI) est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant. Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles. Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit. (Trame jointe) Celui-ci associe l'enfant, sa famille, l'équipe éducative, les personnels de santé rattachés à la structure, les partenaires extérieurs et toute personne ressource. » www.enfant-different.org Il décrit avec précision les actes de la vie courante qui nécessite un accompagnement particulier : les repas, sommeil, aménagement de l'espace...

Un travail en amont pour accueillir en enfant en situation de handicap est nécessaire. L'ensemble des équipes doivent être sensibilisé aux spécificités de l'enfant dont elles vont avoir la charge. L'enfant sera accompagnée par l'infirmière de la structure qui a pu bénéficier de formations via le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) en plus de son cursus paramédical.

A l'arrivée de l'enfant au sein du multi-accueil, un recueil de donnée précis sera élaboré entre l'infirmière et la famille afin de connaitre toutes les adaptations à prévoir en fonction de la pathologie, et, au même titre que les autres enfants, sur ses habitudes de vies et besoins fondamentaux. Il est nécessaire, dès lors qu'un enfant en situation de handicap est accueilli, de réfléchir aux adaptations que la structure et les agents vont pouvoir initier afin que son accueil se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et l'équipe.

Reçu en préfecture le 18/06/2020



Un travail est initié par l'infirmière et l'ensemble des agents au prise des enfants afin les sensibiliser à la différence et à l'inclusion. Notamment lor 101:090-200069060-20200602-2020_022_3-AU de la Trisomie 21. Cette thématique est développée sur l'ensemble des trois structures

pendant une semaine.

Une autre mission de l'infirmière est d'initier une réflexion générale des équipes sur la notion de perturbateurs endocriniens, notamment grâce à un appel à projet. En lien avec l'ARS (agence régionale de santé), un de nos partenaires, et avec la directrice du pôle petite enfance, l'infirmière réfléchis à la modification des pratiques actuelles, notamment concernant les produits d'hygiène et d'entretien. Pour se faire, elle effectue des démarches auprès de commerciaux répondant à nos critères de sélection (produits d'entretien bio ou/et éco-responsable), afin de connaître leurs valeurs et de tester leurs produits. Des ateliers de sensibilisation et de fabrication de produits ménagers maison auprès des parents seront également proposés dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la parentalité et d'éducation à la santé. Ses objectifs sont d'étendre cette pratique plus responsable, et meilleure pour la santé, aux produits et matériaux couramment utilisés au sein de nos structures. A savoir : jouets, peinture, vaisselle....

Elle accompagne également les responsables de structure dans leur rôle d'encadrement des équipes et de gestion administrative, en étant positionnée en continuité de direction. Elle participe aux réunions d'équipes, et prend part à la réalisation des plannings.

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 090-200069060-20200602-2020_022_3-AU

Conclusion

L'équipe des Papy'llons veille à garantir un accueil adapté aux attentes des enfants et des familles. Elle est guidée par les trois valeurs fondamentales du projet : la bienveillance, le respect et l'autonomie de l'enfant.

Les pratiques professionnelles répondent aux fondements et réglementations des établissements d'accueil du jeune enfant en veillant à la santé, à la sécurité et au bien-être et au développement de l'enfant dans le respect de l'autorité parentale à travers l'écoute et le dialogue.

Ces pratiques évoluent en fonction de la société et de ses besoins. Il est donc primordial que les professionnels analysent, évaluent et adaptent leurs pratiques pour répondre au mieux aux demandes des familles et des partenaires. Aussi, ils sont invités à se former tout au long de leur carrière.

L'enfant et sa famille reste une priorité au sein de notre travail. Le partage, l'ouverture et la cohésion d'équipe participent à la qualité de nos services.